LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

2e année

Conçu pour maintenir la croissance économique

SEPTIÈME RAPPORT AUX CANADIENS

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2011)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

WWW.PLANDACTION.GC.CA

This document is also available in English.

N° de cat. : F2-189/7-2011F
ISBN 978-1-100-96431-7

Table des matières

1 Vue d'ensemble 5

2 Progrès réalisés à ce jour 29

2.1 Réduire le fardeau fiscal des Canadiens 33

2.2 Venir en aide aux chômeurs 55

2.3 Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois 67

2.4 Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois 107

2.5 Appuyer les industries et les collectivités 123

2.6 Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien 151

Annexe 161

Chapitre 1

Vue d'ensemble

Sauf indication contraire, le présent rapport incorpore les données disponibles jusqu'au 28 janvier 2011 inclusivement.

Faits saillants

- ✓ La première étape du Plan d'action économique du Canada, qui regroupe des mesures de stimulation budgétaire totalisant 60 milliards de dollars, permet à l'économie de se rétablir de la plus grave récession mondiale depuis les années 1930, et au Canada de prospérer au sein d'une économie mondiale des plus concurrentielles.
- ✓ La performance du marché du travail canadien est supérieure à celle observée dans les autres pays du Groupe des Sept (G-7), le Canada ayant affiché la plus forte croissance de l'emploi parmi ces pays depuis juin 2009. De plus, le Canada a maintenant recouvré toute la production perdue au cours de la récession.
- ✓ Ces excellents résultats économiques démontrent que le Plan d'action économique a été mis en œuvre en temps opportun et de manière efficace.
- ✓ On estime que le Plan d'action économique a stimulé la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,3 point de pourcentage en moyenne par trimestre depuis le deuxième trimestre de 2009.
- ✓ Au cours de la première année de mise en œuvre du Plan d'action économique, près de 32 milliards de dollars ont été injectés en temps opportun comme mesure de stimulation de l'économie. Au cours de sa deuxième année, le Plan d'action poursuit dans cette voie en injectant 28 milliards en mesures de stimulation.
- ✓ Plus de 26 000 projets entrepris en vertu du Plan d'action sont achevés ou en cours de réalisation. Ces projets donnent du travail à des Canadiennes et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et contribuent à une forte reprise du marché du travail.

- ✓ Le gouvernement a fait preuve de souplesse en réponse aux besoins des Canadiennes et des Canadiens :
  - Il a bonifié les prestations d'assurance-emploi, et il a limité la hausse des cotisations d'assurance-emploi à 0,05 $ par tranche de 100 $ de rémunération assurable en 2011 et à 0,10 $ les années suivantes. Cela aidera les entreprises, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, à continuer de créer des emplois pendant la reprise.
  - Le gouvernement a reporté du 31 mars au 31 octobre 2011 la date butoir des projets d'infrastructure relevant de quatre fonds financés par le Plan d'action. Ce report d'échéance devrait permettre d'achever les projets d'infrastructure, tout en prolongeant l'activité de construction et les retombées économiques qui en découlent au cours du prochain exercice.
- ✓ Comme le Plan d'action économique du Canada met l'accent sur des mesures temporaires, le Canada est bien placé pour conserver son avantage financier, et il est en voie de revenir à l'équilibre budgétaire à moyen terme.
- ✓ Même si la reprise de l'économie mondiale demeure fragile, l'économie canadienne se porte bien et la demande du secteur privé est sur le point de devenir le principal moteur de la création d'emplois pendant que le gouvernement continuera de favoriser la prospérité à long terme.
- ✓ À long terme, le Plan d'action économique continuera d'être avantageux pour les Canadiens en permettant au Canada de se remettre de la récession doté d'une infrastructure publique modernisée, d'assises renouvelées dans les domaines des sciences et de la recherche, d'une main-d'œuvre plus qualifiée, d'impôts et de taxes moins élevés et d'une économie plus concurrentielle.

Introduction

La première étape du Plan d'action économique du Canada permet à l'économie de se rétablir de la plus grave récession mondiale depuis les années 1930, et elle appuie la croissance économique ainsi que la création d'emplois. Ainsi, même si la fragile reprise de l'économie mondiale comporte des risques pour les perspectives du Canada, notre pays demeure dans une position enviable alors qu'il a affiché la plus forte croissance de l'emploi parmi les pays du G-7 depuis juin 2009. De plus, le Canada a plus que recouvré toute la production perdue au cours de la récession.

Le Plan d'action économique du Canada a été lancé en temps opportun et sa mise en œuvre se poursuit comme prévu. Au cours de la première année de mise en œuvre, les particuliers et les entreprises les plus touchés par le ralentissement économique ont bénéficié en temps opportun de mesures de soutien totalisant près de 32 milliards de dollars. Un montant additionnel de 28 milliards sera dépensé au cours de la deuxième année. Plus de 26 000 projets sont terminés ou en cours dans le cadre du Plan d'action. Ces projets donnent du travail aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays et ont contribué à une solide reprise du marché du travail, lequel a connu la création de près de 400 000 emplois depuis juillet 2009.

Même si la majorité des projets étaient en voie d'être achevés d'ici le 31 mars 2011, certains risquaient d'être retardés pour différentes raisons. Le gouvernement a donc fait preuve de souplesse en autorisant ses partenaires à profiter d'une saison de construction supplémentaire pour terminer les projets d'infrastructure financés par quatre fonds de stimulation. Ce report d'échéance fera en sorte que l'activité de construction et les retombées économiques qui en découlent se poursuivront au cours du prochain exercice, prolongeant ainsi l'effet de stimulation pendant cette période de reprise incertaine de l'économie mondiale.

Les investissements du Plan d'action économique procureront aux Canadiens des avantages durables sous forme d'une infrastructure modernisée et plus verte, d'assises renouvelées dans les domaines des sciences et de la recherche, d'une main-d'œuvre très qualifiée, d'impôts et de taxes moins élevés et d'un contexte commercial plus concurrentiel.

Le gouvernement maintient son engagement de parachever le programme de stimulation à mesure que l'économie prendra du mieux et que le Canada reviendra à l'équilibre budgétaire à moyen terme. Le pays demeurera un chef de file mondial en matière de gestion financière, car celle-ci appuie une reprise soutenue grâce à un plan crédible de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

> *En ce qui concerne la stabilisation des finances publiques, le gouvernement a établi à ce propos un plan d'action qui conduira à l'équilibre budgétaire à moyen terme. Ce plan d'action placerait le ratio dette nette/PIB, déjà faible, sur une trajectoire à la baisse, et le Canada conserverait ainsi la position budgétaire la plus solide parmi les pays du G-7.*
>
> – Fonds monétaire international
> *Canada: 2010 Article IV Consultation*, décembre 2010

Le Plan d'action économique du Canada

À sa première étape, le Plan d'action économique du Canada a prévu des mesures de stimulation en temps opportun totalisant 60 milliards de dollars. Il vient ainsi en aide aux personnes et aux secteurs les plus touchés par la récession mondiale, ainsi que d'importants investissements qui garantiront la prospérité économique à long terme du Canada. Les impôts et les taxes ont été réduits pour les familles et les entreprises créatrices d'emploi du Canada, les prestations d'assurance-emploi des chômeurs ont été bonifiées, des milliers de projets d'infrastructure ont été entrepris partout au pays, les sciences et la technologie, les industries et les collectivités ont reçu un appui substantiel et des mesures exceptionnelles ont été prises pour améliorer l'accès au financement.

Le Plan d'action économique a été lancé en temps opportun, et sa mise en œuvre se poursuit comme prévu. En outre, le gouvernement a conçu et géré le Plan avec soin pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de façon judicieuse.

> *« Nous avons constaté que les programmes examinés étaient conçus de façon à favoriser une mise en œuvre rapide, tout en maintenant des contrôles adéquats. »*
>
> – Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, automne 2010

La première étape du Plan d'action stimule la croissance économique. Grâce aux mesures suivantes, le Plan :

- **Réduit le fardeau fiscal des Canadiens :** Il accorde aux Canadiens des allègements importants et permanents de l'impôt sur le revenu des particuliers, et il encourage les entreprises à effectuer des investissements favorisant des gains de productivité qui se traduiront par une croissance économique soutenue.
- **Vient en aide aux chômeurs :** Il accroît les ressources consacrées aux prestations d'assurance-emploi afin de soutenir les Canadiens qui ont perdu leur emploi, et il permet d'offrir la formation requise afin d'aider ces personnes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour occuper des emplois de qualité et bien rémunérés. Cela comprend l'offre de prestations supplémentaires aux travailleurs de longue date et un soutien aux travailleurs qui participent aux accords de travail partagé de même qu'aux travailleurs autonomes.
- **Bâtit l'infrastructure pour créer des emplois :** Il octroie de nouveaux fonds au titre de l'infrastructure et du logement afin de créer des emplois partout au pays et de garantir qu'à la fin du ralentissement économique, le Canada soit doté d'une infrastructure plus moderne et plus verte ainsi que d'un plus grand nombre de logements plus abordables et plus sécuritaires pour les Canadiens à faible revenu. Les projets réalisés profitent tant aux travailleurs qu'à l'ensemble de l'économie du pays. Le Plan d'action économique a aussi accru le soutien au secteur du logement au moyen du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.
- **Faire progresser l'économie du savoir du Canada et créer de meilleurs emplois :** Il améliore l'infrastructure des collèges, des universités, des laboratoires et des établissements de recherche fédéraux, accroît l'appui aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires, commercialise les nouvelles idées et renforce le leadership en recherche et en technologie au Canada.

- **Appuie les industries et les collectivités :** Il appuie les économies locales et protège les emplois dans les régions, les collectivités et les secteurs qui ont été les plus durement touchés par le ralentissement de l'économie.
- **Améliore l'accès au financement et renforce le système financier canadien :** Il assure la stabilité continue du système financier canadien et améliore l'accès au financement pour les ménages et les entreprises du Canada.

Au cours des deux dernières années, un grand nombre de mesures ont été mises en œuvre. Environ 32 milliards de dollars ont été injectés dans l'économie en 2009-2010 sous forme de dépenses et de réductions fiscales, auxquelles s'ajoutent des mesures de stimulation s'élevant à 28 milliards en 2010-2011 (tableau 1.1).

> *Le Plan d'action économique était un partenariat entre gouvernements visant à protéger les Canadiens pendant une crise économique mondiale. Et ce partenariat a donné des résultats concrets. Les municipalités financent conjointement des projets de relance d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars qui permettront à 100 000 Canadiens de conserver leur emploi et de subvenir aux besoins de leurs familles.*
>
> – Hans Cunningham, président de la Fédération canadienne des municipalités, décembre 2010

Tableau 1.1
Le Plan d'action économique du Canada

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation[2]	Total
	(M$, comptabilité de caisse)		
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	3 020	3 180	6 200
Venir en aide aux chômeurs	3 348	4 924	8 271
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	6 031	8 792	14 822
Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois	1 550	2 271	3 821
Appuyer les industries et les collectivités	10 979	2 261	13 241
Total des mesures de stimulation fédérales	**24 928**	**21 427**	**46 355**
Mesures présumées des provinces et des territoires	7 062	6 968	14 030
Total des mesures de stimulation du Plan d'action économique	**31 989**	**28 395**	**60 384**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Comprend la valeur estimative des réductions fiscales. Le rajustement des données de 2009-2010 traduit l'amélioration des conditions du marché du travail, qui a entraîné une réduction des coûts projetés du programme d'assurance-emploi pour l'exercice. L'estimation du coût du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire qui est fondée sur les données des déclarations de revenus de 2009 est d'environ 25 % inférieure au coût projeté initial indiqué au moment de la mise en œuvre du crédit dans le budget de 2009.

2 Vu le prolongement de quatre programmes d'infrastructure, certaines dépenses prévues au départ en 2010-2011 seront effectuées en 2011-2012.

Par l'entremise du Plan d'action économique, plus de 26 000 projets sont achevés ou en cours de réalisation dans l'ensemble du Canada. Au nombre de ces projets, on compte :

- environ 7 800 projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux, dont 4 000 relèvent du Fonds de stimulation de l'infrastructure et plus de 1 900, du programme Infrastructures de loisirs Canada;
- plus de 12 000 projets de logement social et de logement pour les Premières nations;
- plus de 500 projets pour améliorer l'infrastructure des collèges et des universités de partout au pays;
- 272 projets afin d'améliorer les ports pour petits bateaux;
- plus de 1 850 projets destinés à aider les collectivités les plus touchées par la récession, par l'entremise du Fonds d'adaptation des collectivités;

- 140 projets d'infrastructure culturelle;
- plus de 220 projets d'amélioration des installations des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux;
- plus de 200 projets pour moderniser les laboratoires fédéraux;
- près de 2 000 projets pour rénover et réparer les immeubles fédéraux;
- plus de 300 projets pour accroître l'accessibilité aux immeubles appartenant à des sociétés d'État pour les personnes handicapées;
- 95 projets d'infrastructure des Premières nations.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Réaménager le centre-ville de Kénogami (Québec)

L'économie locale de Kénogami avait besoin d'un coup de pouce. Celle-ci comptait un nombre croissant d'immeubles vacants et affichait peu de diversité dans son activité commerciale. Grâce à une contribution fédérale de plus de 3,6 millions de dollars, la municipalité a ajouté des trottoirs, des lampadaires, des bancs et des ilots de verdure le long de ses principales artères. Des immeubles délabrés ont également été démolis pour faire place à de nouveaux commerces.

Soutenir l'agriculture (Ontario)

Le gouvernement a prévu une contribution fédérale remboursable de 1,5 million de dollars pour Holly Park Meat Packers Inc. Grâce à ces fonds, l'entreprise a pu réaménager ses installations en plus d'acheter et d'installer du nouveau matériel et de nouvelles technologies qui lui permettent de mettre au point de nouveaux produits et d'avoir accès à des marchés étroits.

Améliorer le traitement de l'eau (Manitoba)

Grâce à près de 725 000 $ provenant du Fonds de stimulation de l'infrastructure, les collectivités voisines de Grandview et de Gilbert Plains ont agrandi leurs réservoirs d'eau, modernisé leurs installations de traitement, remplacé des conduites qui fuyaient et installé des génératrices de secours. La région a maintenant accès à de l'eau potable de meilleure qualité et l'approvisionnement en eau des services d'incendie sera plus fiable.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Améliorer les logements sociaux (Territoires du Nord-Ouest)

Par l'intermédiaire du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral améliore la qualité des logements dans les Territoires du Nord-Ouest. La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a reçu près de 200 000 $ en fonds fédéraux pour apporter des améliorations générales à 103 logements sociaux dans le hameau de Fort McPherson. Il s'agissait notamment d'améliorations ou de conversions à des fins d'efficacité énergétique et de modifications tenant compte des besoins des personnes handicapées.

> *La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest entend maintenir son partenariat avec le gouvernement du Canada afin d'améliorer le logement partout dans les Territoires du Nord-Ouest.*
>
> – Robert C. McLeod, ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Favoriser la progression de l'économie du savoir du Canada (Nouvelle-Écosse)

Le gouvernement a versé plus de 11 millions de dollars à l'Université St. Francis Xavier afin de terminer la rénovation de laboratoires scientifiques et l'ajout de nouveaux laboratoires de technologies de l'information et de locaux de recherche commerciale. Le projet a doublé la capacité de recherche-développement de l'Université dans les secteurs des affaires et des technologies de l'information.

Investir dans l'économie verte (Colombie-Britannique)

L'usine de traitement de l'eau Aldergrove, à Langley, dispose d'un nouveau système de récupération de chaleur géothermique qui extrait de l'énergie de l'eau de son puits. L'usine a réduit de 95 % sa consommation de gaz naturel, et donc sa production de gaz à effet de serre, et réalise ainsi des économies. L'organisme Partners for Climate Protection a désigné ce projet comme « Initiative de réduction des gaz à effet de serre » pour septembre 2010.

La gestion prudente du gouvernement

Pour être efficace, le Plan d'action doit offrir d'importantes mesures de stimulation économique et de création d'emplois au moment où le Canada en a le plus besoin. Le gouvernement travaille avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour faire en sorte que les fonds de stimulation soient dépensés de manière efficace et en temps opportun, afin que les collectivités profitent de la reprise économique.

Le gouvernement s'est engagé à ce que les mesures de stimulation prennent fin à mesure que l'économie prend du mieux. Grâce à ces efforts, la majorité des projets d'infrastructure devraient être achevés d'ici le 31 mars 2011. Toutefois, des consultations avec les provinces, les territoires et les municipalités ont permis de constater que certains projets d'infrastructure risquaient de ne pas être terminés à l'échéance du 31 mars 2011. En réponse à ces préoccupations, le gouvernement a reporté l'échéance au 31 octobre 2011 dans le cas de quatre programmes d'infrastructure à coûts partagés, conférant ainsi plus de souplesse à ses partenaires en échelonnant les mesures de stimulation sur une saison de construction additionnelle. Ce report d'échéance aura une certaine incidence sur la répartition des dépenses entre les exercices 2010-2011 et 2011-2012 (voir l'encadré ci-après).

Prolongation du Plan d'action économique dans le cas des projets d'infrastructure

La majorité des projets d'infrastructure étaient en voie d'être achevés comme prévu d'ici le 31 mars 2011. Le gouvernement a toutefois constaté que certains projets risquaient d'être retardés, et cela, pour diverses raisons. Il a donc fait preuve de souplesse et annoncé, le 2 décembre 2010, son intention d'autoriser ses partenaires à profiter d'une saison de construction supplémentaire pour terminer les projets d'infrastructure financés par quatre fonds de stimulation, soit le Fonds de stimulation de l'infrastructure, le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, le programme Infrastructures de loisirs Canada et le Programme d'infrastructure du savoir.

Ce report devrait permettre de mener à bien les projets d'infrastructure restants, en plus de prolonger l'activité de construction et les retombées économiques connexes jusqu'au 31 octobre 2011.

Prolongation du Plan d'action économique dans le cas des projets d'infrastructure *(suite)*

Même si cette prolongation stimulera l'activité à court terme, elle n'entraînera pas de coûts additionnels pour le gouvernement puisqu'elle modifie l'échelonnement de fonds déjà prévus, mais il ne comporte pas de nouveaux crédits. Il est encore trop tôt pour estimer l'ampleur des dépenses qui seront reportées de 2010-2011 à 2011-2012, mais la valeur des mesures de stimulation indiquée au tableau 1.1 comprend des fonds qui, en bout de ligne, seront dépensés en 2011-2012. On prévoit, par exemple, que certains promoteurs qui auraient été en mesure de terminer leurs projets d'ici l'échéance initiale du 31 mars profiteront du report de cette dernière pour achever leurs travaux pendant la saison estivale de construction. On connaîtra plus précisément au cours des prochaines semaines le nombre et la valeur des projets qui se poursuivront en 2011-2012, après réception des rapports des provinces, des territoires, des municipalités et des autres partenaires.

Le gouvernement a également pris des mesures supplémentaires afin de garantir la reprise économique en limitant la hausse des cotisations d'assurance-emploi à 5 cents par tranche de 100 $ de rémunération assurable en 2011 et à 10 cents les années suivantes. Ces mesures permettront aux entreprises, et tout particulièrement aux petites et moyennes entreprises, de continuer à créer des emplois. En outre, le gouvernement a mis l'accent sur l'économie de demain et a prolongé les programmes bonifiés de l'assurance-emploi qui soutiennent le perfectionnement d'une main-d'œuvre plus qualifiée, souple et instruite, ce qui jettera les bases pour créer des emplois viables à long terme.

> *« Nous félicitons le gouvernement fédéral d'être resté à l'écoute de ses partenaires du programme de relance. Les municipalités ont travaillé très fort pour terminer 90 % des projets dans les délais prévus. Elles auront maintenant une saison de construction de plus pour transformer tous les dollars du plan de relance en emplois. »*
>
> – Hans Cunningham, président de la Fédération canadienne des municipalités, décembre 2010

Le Plan d'action du Canada continue d'appuyer la croissance économique et la création d'emplois

La première étape du Plan d'action économique a été adoptée pour protéger les emplois et les revenus lorsqu'est survenue la pire crise financière mondiale depuis les années 1930. La mesure dans laquelle elle a prémuni les Canadiens contre les effets de la crise économique mondiale témoigne de son efficacité.

Les politiques du gouvernement soutiennent la vigueur du marché du travail

Les politiques judicieuses et la gestion prudente du gouvernement ont contribué à une importante croissance de l'emploi au Canada. Depuis janvier 2006, le nombre d'emplois a augmenté de plus de 940 000 au pays. Il s'agit du meilleur résultat enregistré parmi les pays du G-7 durant cette période.

- Près de 400 000 emplois ont été créés depuis juillet 2009, soit plus qu'il ne s'en est perdu au Canada pendant la récession.
- Près de 85 % des emplois créés depuis juillet 2009 sont des emplois à temps plein et près de 90 % constituent des emplois de qualité dans des secteurs à rémunération élevée.
- La performance du marché du travail canadien a été supérieure à celle observée dans les autres pays du G-7, le Canada ayant affiché la plus forte croissance de l'emploi parmi ces pays depuis juin 2009 (graphique 1.1).

Le marché du travail s'est avéré beaucoup plus robuste au Canada que celui de tout autre pays du G-7

Graphique 1.1
Variation de l'emploi total de juin 2009 à septembre 2010

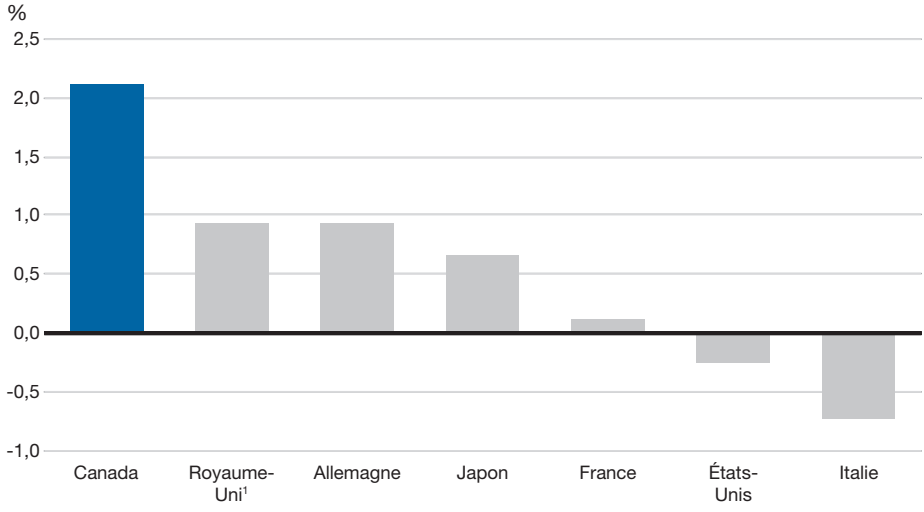

[1] Les données du Royaume-Uni sont basées sur une moyenne trimestrielle.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics; Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être du Japon; U.K. Office for National Statistics; Banque fédérale d'Allemagne; Institut national de la statistique et des études économiques de France; Institut national de la statistique d'Italie

La reprise de l'économie canadienne se poursuit. Le Canada a mieux surmonté la récession mondiale que la plupart des autres pays industrialisés et il profite d'une solide reprise. Son rendement au cours de la récession et tout au cours de la reprise témoigne de ses forces sur les plans financier, économique et budgétaire, jumelées au soutien appréciable fourni par la politique monétaire et par le Plan d'action économique du Canada. C'est ainsi que près de 400 000 Canadiens de plus qu'en juillet 2009 possèdent un emploi à l'heure actuelle, ce qui compense presque entièrement le nombre d'emplois perdus au pays pendant le ralentissement économique mondial (graphique 1.2). Ce redressement du marché du travail contraste vivement avec la situation aux États-Unis, où l'emploi reste nettement inférieur au niveau d'avant la récession.

Le taux de chômage au Canada est passé d'un sommet de 8,7 % en août 2009 à 7,6 % en décembre 2010, son plus bas niveau depuis janvier 2009. Il s'agit là d'un résultat beaucoup plus favorable que celui prévu par les économistes du secteur privé au début de la récession. Au début de 2009, certains de ces économistes s'attendaient à ce que le taux de chômage grimpe jusqu'à 10 %.

À l'heure actuelle, le taux de chômage au Canada est inférieur de presque 2 points de pourcentage à celui des États-Unis, ce qui ne s'était pas vu depuis plus de trois décennies. De plus, si l'on mesure le taux de chômage selon la même méthode, l'écart entre les deux pays atteint presque 3 points de pourcentage.

L'économie canadienne a récupéré presque tous les emplois perdus au cours de la récession

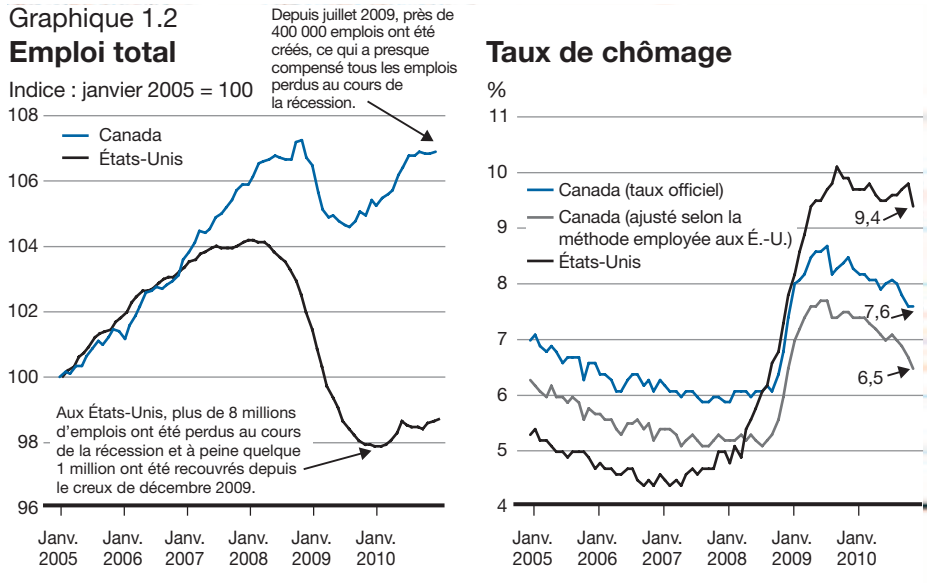

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics

De plus, le Canada a plus que récupéré la perte de production entraînée par la récession, ce qui constitue la meilleure performance parmi les pays du G-7 (graphique 1.3).

L'activité économique au Canada est maintenant d'un niveau plus élevé qu'avant la récession; c'est le meilleur résultat à l'échelle du G-7

Graphique 1.3
Évolution du PIB réel depuis le sommet d'avant la récession

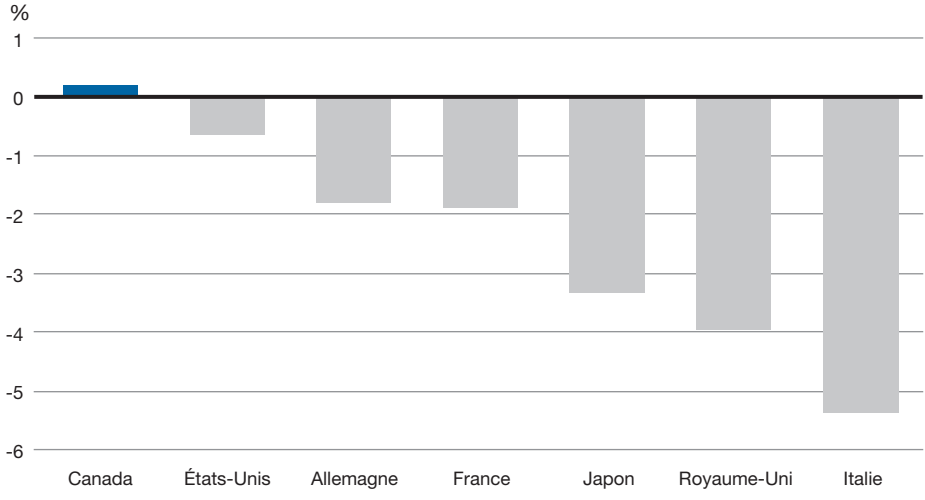

Nota – À des fins de comparaison, les données pour tous les pays sont en date de la fin du troisième trimestre de 2010.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; Bureau du Cabinet du Japon; U.K. Office for National Statistics; Banque fédérale d'Allemagne; Institut national de la statistique et des études économiques de France; Institut national de la statistique d'Italie

Traduisant l'effet bénéfique de la première étape du Plan d'action économique sur les consommateurs et les entreprises, la reprise de l'activité économique est soutenue par une remontée de la demande intérieure privée – c'est-à-dire, la somme des dépenses de consommation privée et des investissements des entreprises. Le Canada est le seul pays du G-7 à avoir entièrement recouvré la demande intérieure privée perdue au cours de la récession (graphique 1.4).

La demande intérieure privée au Canada est revenue aux niveaux d'avant la récession; c'est le meilleur résultat à l'échelle du G-7

Graphique 1.4
Évolution de la demande intérieure privée réelle finale depuis le début de la récession

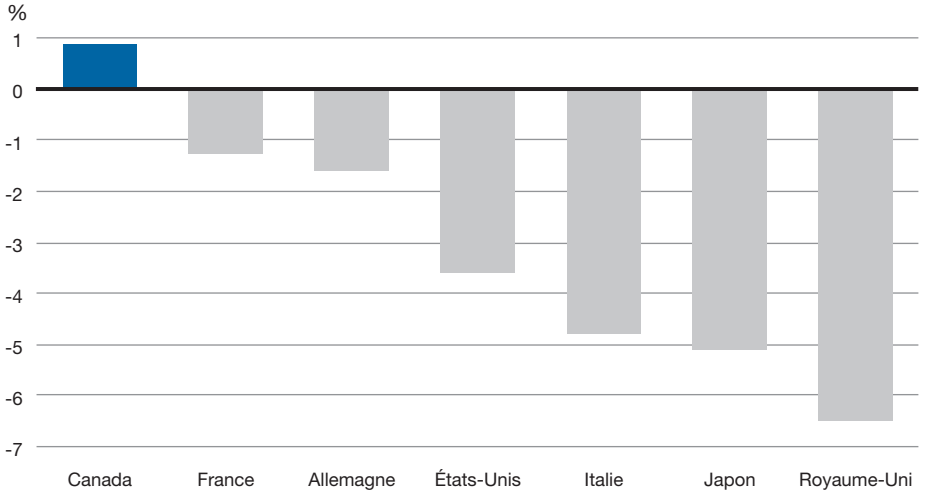

Nota – À des fins de comparaison, les données pour tous les pays sont en date de la fin du troisième trimestre de 2010. La demande intérieure privée représente la somme des dépenses de consommation privée et des immobilisations privées. Les données de l'Italie comprennent les immobilisations du gouvernement.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; Bureau du Cabinet du Japon; U.K. Office for National Statistics; Banque fédérale d'Allemagne; Institut national de la statistique et des études économiques de France; Institut national de la statistique d'Italie; calculs du ministère des Finances

Le Plan d'action économique jette les bases d'une croissance économique à long terme

La première étape du Plan d'action économique du Canada a permis de créer des emplois et de soutenir la croissance économique au moment où la stimulation de l'économie était des plus nécessaires. Mais le Plan d'action profitera également plus tard aux Canadiens en aidant l'économie du pays à relever des défis à long terme comme le vieillissement de la population et la concurrence de plus en plus vive à l'échelle internationale. En appuyant des investissements productifs dans l'infrastructure, une main-d'œuvre plus qualifiée et un contexte commercial concurrentiel, le Plan d'action économique jette les bases de la croissance économique à long terme et de la prospérité.

> *Il y a vingt deux ans, nous avons publié un éditorial* (« North, to Argentina ») *afin de prévenir le Canada que la prospérité économique n'était pas un droit acquis, mais qu'elle exigeait l'adoption de saines politiques, comme le libre-échange. De nos jours, c'est un message que le Canada pourrait à juste titre envoyer à Washington au sujet de l'impôt des sociétés.*
>
> – *The Wall Street Journal*, 4 janvier 2011

Le Plan d'action économique profite aux Canadiens. Grâce aux mesures suivantes, il :

- **Bonifie l'avantage du faible taux d'imposition du Canada** : Les allègements permanents d'impôt sur le revenu des particuliers instaurés dans le Plan d'action économique permettent aux Canadiens, qui travaillent dur, de conserver une plus grande part de leurs revenus, ce qui encourage l'investissement dans l'éducation ainsi que la formation d'une main-d'œuvre très qualifiée. Ces allègements étoffent les mesures prises depuis 2006 pour créer un avantage sur le plan de l'impôt des sociétés. Par suite des réductions de l'impôt fédéral et provincial des sociétés, le taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises est maintenant nettement plus bas au Canada que dans les autres pays du G-7. Un régime fiscal concurrentiel encourage les entreprises de tous les secteurs de l'économie canadienne à investir davantage, ce qui contribue à jeter des bases solides pour la croissance économique, la création d'emplois et un niveau de vie plus élevé.
- **Vient en aide aux chômeurs et bonifie les possibilités de formation qui leur sont offertes :** En bonifiant les prestations d'assurance-emploi, le gouvernement accorde aux travailleurs plus de temps pour trouver le bon emploi et acquérir la formation dont ils ont besoin. La plus grande accessibilité de la formation aide les travailleurs canadiens à développer les compétences et l'expertise nécessaires pour qu'ils soient en mesure de profiter de nouvelles possibilités lorsque l'économie se sera rétablie. Les entreprises qui recourent aux accords de travail partagé disposent également de plus de temps pour se restructurer et peuvent mieux se positionner afin de sortir du ralentissement économique en position de force.

- **Bâtit l'infrastructure pour une croissance vigoureuse et durable :** Les importants investissements effectués dans l'infrastructure font en sorte que le Canada disposera d'une infrastructure publique plus moderne au sortir du ralentissement économique. Une infrastructure de pointe facilite la circulation des gens et l'acheminement des biens et des services vers les marchés tout en rehaussant la compétitivité des entreprises, ce qui contribue à l'expansion et à la prospérité de l'économie.
- **Investit dans la recherche-développement et dans l'innovation :** En permettant d'améliorer l'infrastructure des établissements d'enseignement, des laboratoires fédéraux et des installations de recherche, et en appuyant davantage le leadership au chapitre de la recherche et de la technologie, le Plan d'action économique du Canada contribue nettement à mettre en place les conditions nécessaires à l'innovation.
- **Appuie les industries et les collectivités :** En aidant les secteurs, les régions et les collectivités les plus touchés à apporter des ajustements difficiles pour s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale, le Plan d'action économique permet au Canada d'être en bonne posture pour profiter d'une reprise à long terme, parce qu'il favorise l'investissement et la concurrence, investit dans un développement plus durable, appuie les petites entreprises et favorise les débouchés économiques dans toutes les régions.
- **Maintient l'avantage du secteur financier canadien :** En assurant la stabilité soutenue du système financier canadien et sa capacité de permettre aux ménages et aux entreprises canadiennes d'avoir accès au financement, le Plan d'action économique du Canada aide les Canadiens à investir, à innover et à prospérer.

Le gouvernement continuera de jeter des bases solides pour la création d'emplois et une croissance économique viable en mettant en œuvre la deuxième étape du Plan d'action économique du Canada. L'objectif visé consiste à développer une économie plus productive et plus compétitive qui créera des emplois de qualité et bien rémunérés et soutiendra la prospérité pour les Canadiens.

Le Canada est en voie de revenir à l'équilibre budgétaire à moyen terme

La gestion financière responsable du gouvernement au cours des années qui ont précédé la crise économique mondiale a doté le Canada de la marge de manœuvre nécessaire pour réagir à la récession mondiale en adoptant des mesures de stimulation qui, d'après le FMI, avaient l'ampleur appropriée et étaient bien ciblées[1] sans mettre en péril la situation financière à long terme du pays.

La situation financière du Canada est solide, et elle devrait le demeurer. Le graphique 1.5 indique le solde budgétaire projeté d'après la *Mise à jour des projections économiques et financières* d'octobre 2010. On constate que le plan du gouvernement en vue de rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme est en voie de se réaliser[2].

---

1 Fonds monétaire international, *Canada: 2010 Article IV Consultation*, décembre 2010.

2 Le solde budgétaire projeté ne tient pas compte de l'évolution de la situation économique ou des décisions prises depuis le dépôt de la *Mise à jour des projections économiques et financières* d'octobre 2010. Le gouvernement publiera des projections révisées dans le budget de 2011.

Le plan du gouvernement en vue de rétablir l'équilibre budgétaire est sur la bonne voie

Graphique 1.5
Solde budgétaire fédéral projeté

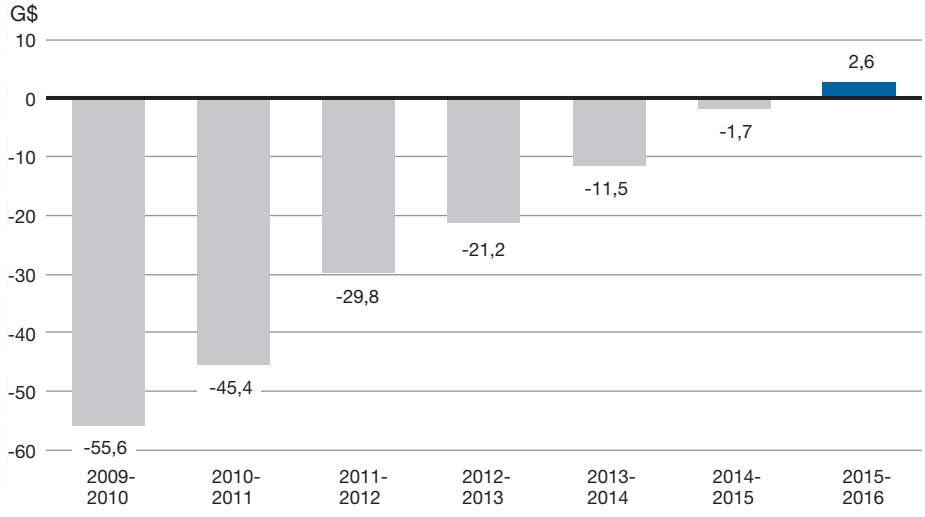

Source : Ministère des Finances

Le FMI estime que l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui comprend les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations locales, est généralement en voie de revenir à l'équilibre budgétaire à moyen terme, soit plus tôt que ce qui est prévu dans les autres pays du G-7. Il s'attend aussi à ce que la dette nette du Canada soit de loin la plus faible à l'échelle du G-7 (graphique 1.6).

Même en comparant le Canada au Groupe des Vingt (G-20), le FMI a récemment admis la position de force de notre pays en soulignant que, dans une perspective internationale, les perspectives financières globales du Canada dans la foulée de la crise sont parmi les plus encourageantes à l'échelle du G-20[3].

Le Canada conserve un net avantage budgétaire par rapport aux autres pays du G-7

Graphique 1.6

Solde budgétaire projeté de l'ensemble des administrations publiques[1], 2015

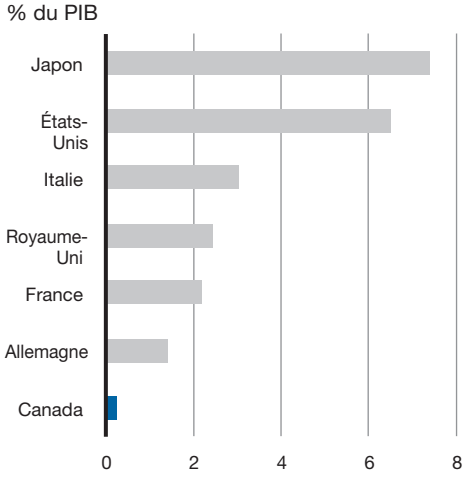

[1] L'ensemble des administrations publiques comprend les administrations nationales, infranationales et locales, de même que les caisses de sécurité sociale. Au Canada, il englobe les administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : FMI, *Fiscal Monitor*, novembre 2010

Dette nette projettée de l'ensemble des administrations publiques[1]

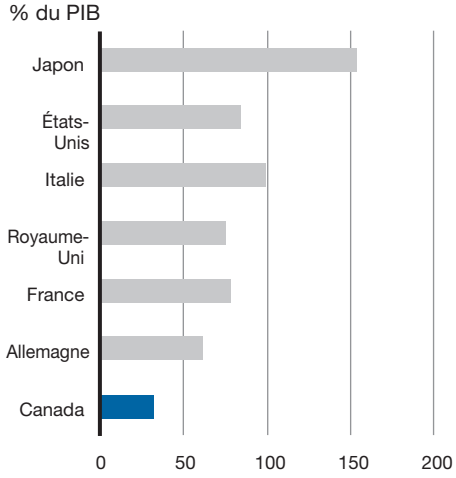

[1] La dette nette de l'ensemble des administrations publiques d'un pays correspond au total des passifs moins les actifs financiers des administrations nationale, infranationales et locales et des caisses de sécurité sociale. Au Canada, l'ensemble des administrations publiques englobe les administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les obligations non capitalisées des régimes de retraite publics sont rajustées de manière à permettre les comparaisons internationales.

Source : FMI, *Fiscal Monitor*, novembre 2010

[3] Fonds monétaire international, *Canada: 2010 Article IV Consultation*, décembre 2010.

> *Les plans d'assainissement des finances publiques à moyen terme sont adéquatement ambitieux et comprennent des mesures propices à la croissance.*
>
> – Fonds monétaire international
> *Canada: 2010 Article IV Consultation*, décembre 2010

À mesure que la reprise s'affermira, le gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires pour que sa situation financière soit viable et que l'équilibre budgétaire soit rétabli à moyen terme. Cette démarche traduit la conviction du gouvernement selon laquelle le rôle de l'État consiste à fournir les programmes et les services requis pour assurer la prospérité de l'économie et de la société à des niveaux de taxation concurrentiels et viables à long terme, et que la croissance et la création de la richesse découlent de l'ingéniosité, de l'innovation et du travail acharné des Canadiens.

Le chapitre qui suit présente en détail les progrès réalisés dans chacun des six volets du Plan d'action économique. Les Canadiens sont invités à suivre l'évolution du Plan d'action économique en consultant le site Web www.plandaction.gc.ca.

Chapitre 2

Progrès réalisés à ce jour

Introduction

Le présent chapitre montre en détail les progrès qui ont été accomplis, depuis le Sixième rapport aux Canadiens, relativement à la mise en œuvre de chaque mesure comprise dans le Plan d'action économique du Canada. Il se divise en six sections, en fonction des diverses mesures suivantes :

- Réduire le fardeau fiscal des Canadiens
- Venir en aide aux chômeurs
- Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois
- Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois
- Appuyer les industries et les collectivités
- Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

Les Canadiens peuvent suivre les progrès réalisés en consultant le site Web du gouvernement consacré au Plan d'action économique à www.plandaction.gc.ca.

Chapitre 2.1

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

Les allègements fiscaux contenus dans la première étape du Plan d'action économique du Canada sont un élément essentiel des efforts déployés par le gouvernement pour stimuler la croissance économique et pour établir un climat des affaires concurrentiel, ce qui contribue à créer des emplois et à améliorer le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens. Les mesures fiscales du Plan d'action économique permettent aux particuliers et aux familles de conserver une part plus importante de leurs revenus bien mérités et incitent davantage la population à travailler, à épargner et à investir. Les réductions d'impôt annoncées dans le Plan d'action s'ajoutent aux mesures prises depuis 2006 et renforcent le programme ambitieux du gouvernement visant à créer un régime fiscal favorisant l'investissement et la création d'emplois au Canada. Les allègements fiscaux sont une composante essentielle du programme économique à long terme du gouvernement pour bâtir une économie canadienne forte.

La réduction du fardeau fiscal des particuliers, des familles et des entreprises découlant des mesures prises par le gouvernement du Canada depuis 2006, y compris les mesures contenues dans la première étape du Plan d'action économique, s'établit à environ 220 milliards de dollars pour 2008-2009 et les cinq exercices suivants. Depuis 2006, le gouvernement a instauré près de 120 mesures d'allègement fiscal. Le fardeau fiscal fédéral, en proportion du produit intérieur brut, est aujourd'hui à son plus faible niveau depuis 1961. Les allègements fiscaux destinés aux familles et aux particuliers canadiens (autres que les allègements liés au logement) prévus par le Plan d'action économique totalisent 6,9 milliards de dollars pour la période de 2008-2009 à 2010-2011 (tableau 2.1.1).

En prévision de la possibilité d'un ralentissement de l'économie mondiale, le gouvernement avait déjà pris d'importantes mesures dans l'Énoncé économique d'octobre 2007. Les allègements fiscaux permanents et de portée générale qui ont été instaurés à cette époque ont jeté les assises d'une croissance économique durable et à long terme. Ils ont de plus aidé l'économie canadienne à résister à la récession mondiale et contribué à placer le Canada dans une position enviable qui lui a permis d'assurer la stabilité requise pour le bien-être économique des familles et des entreprises canadiennes.

Tableau 2.1.1
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
		(M$)		
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables	470	1 885	1 950	4 305
Hausses du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants		230	310	540
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail	145	580	580	1 305
Allègements ciblés pour les aînés	80	325	340	745
Total – Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	**695**	**3 020**	**3 180**	**6 895**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le supplément de la Prestation nationale pour enfants sont considérés comme des dépenses à des fins budgétaires et ne devraient donc pas être inclus dans le calcul des allègements fiscaux totaux.

Stimulés par les allègements fiscaux, les revenus ont augmenté plus rapidement au Canada que dans tout autre pays du G-7

Graphique 2.1.1

Croissance du revenu personnel réel disponible par habitant de 2006 à 2009

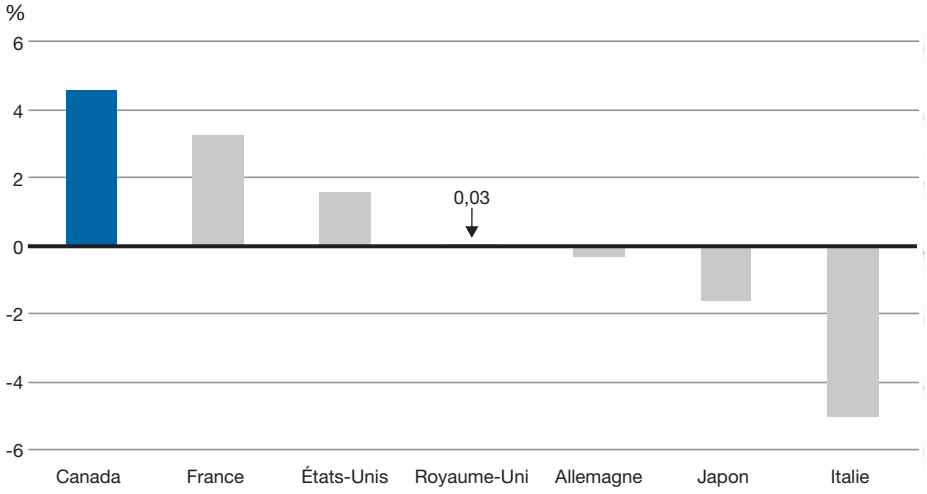

Nota – Les données du graphique portent sur le revenu personnel disponible brut.

Sources : Statistique Canada; Institut national de la statistique et des études économiques de France; Bureau du Cabinet du Japon; ministère des Affaires internes et des Communications du Japon; Banque fédérale d'Allemagne; Office fédéral de la statistique d'Allemagne; U.S. Bureau of Economic Analysis; U.S. Bureau of Labor Statistics; U.S. Census Bureau; U.K. Office for National Statistics; Eurostat; Institut national de la statistique d'Italie; calculs du ministère des Finances

Allègements fiscaux pour les particuliers et les familles

Le Plan d'action économique a instauré de nouvelles réductions substantielles de l'impôt sur le revenu des particuliers qui profitent aux contribuables, et en particulier aux Canadiens à revenu faible ou moyen, ainsi que des mesures pour aider les Canadiens à s'acheter une habitation ou à l'améliorer.
Ces réductions d'impôt permettent aux particuliers et aux familles de conserver une part plus importante de leurs revenus bien mérités et incitent davantage la population à travailler, à épargner et à investir, tout en contribuant au programme économique à long terme du gouvernement.
Voici quelques exemples :

- Le montant que tous les Canadiens peuvent gagner avant de devoir payer l'impôt fédéral sur le revenu a encore été majoré, et le plafond des deux fourchettes inférieures de l'impôt sur le revenu des particuliers a été relevé afin que les Canadiens puissent gagner davantage avant d'être assujettis à des taux d'imposition plus élevés.
- La Prestation fiscale pour le revenu de travail, annoncée dans le budget de 2007, a de fait été doublée. Cette bonification aide à diminuer l'effet du piège de l'aide sociale, en incitant davantage les Canadiens à faible revenu qui travaillent à continuer de le faire et en encourageant les autres Canadiens à faible revenu à entrer sur le marché du travail. Les Canadiens ont pu recevoir les prestations majorées après avoir produit leur déclaration de revenus de 2009.
- Les niveaux de revenu au-delà desquels le supplément de la Prestation nationale pour enfants, destiné aux familles à faible revenu, tombe à zéro et la Prestation fiscale canadienne pour enfants commence à diminuer ont été haussés, ce qui s'est traduit par des prestations additionnelles pouvant atteindre 438 $ par année (au cours de l'année de prestation 2010-2011) pour une famille ayant deux enfants. Les prestations mensuelles bonifiées au titre de ces programmes ont commencé à être versées aux familles avec enfants en juillet 2009.
- Le montant du crédit en raison de l'âge a été haussé de 1 000 $ en 2009 pour fournir un allègement fiscal aux aînés à revenu faible ou moyen. Avec l'indexation, cela représente des économies d'impôt additionnelles pouvant atteindre 153 $ pour les aînés à faible revenu en 2011.
- Pour aider les acheteurs d'une première habitation, le Plan d'action économique a prévu un nouveau crédit d'impôt pouvant atteindre 750 $ et un plus grand accès aux économies détenues dans leur régime enregistré d'épargne-retraite pour l'achat ou la construction d'une habitation.

Aider les familles ayant des enfants

Depuis 2006, le gouvernement a substantiellement augmenté le soutien qu'il accorde aux familles afin de les aider à absorber les dépenses qu'elles doivent assumer pour élever leurs enfants :

- Depuis juillet 2006, la Prestation universelle pour la garde d'enfants procure aux familles ayant de jeunes enfants un plus grand choix en matière de garde, grâce à un versement de 100 $ par mois pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans.
- Le crédit d'impôt pour enfants, disponible depuis 2007, tient compte des dépenses qui doivent être assumées pour élever des enfants en fournissant un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pouvant atteindre 320 $ en 2011 pour chaque enfant de moins de 18 ans.
- Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, entré en vigueur en 2007, vise à promouvoir la condition physique chez les enfants en fournissant pour chaque enfant de moins de 16 ans un crédit de 15 % sur un maximum de 500 $ de frais admissibles liés à des programmes d'activité physique admissibles.
- Le revenu que les familles peuvent gagner avant que le montant de leur supplément de la Prestation nationale pour enfants ne tombe à zéro – ou que celui de leur Prestation fiscale canadienne pour enfants ne commence à diminuer – a été augmenté à compter de juillet 2009. Ainsi, les familles à faible revenu ayant deux enfants recevront des prestations additionnelles pouvant atteindre 438 $ au cours de l'année de prestations 2010-2011.
- Le montant pour conjoint et les autres montants connexes ont été haussés pour égaler le montant personnel de base, de sorte que les familles à un seul revenu, y compris les chefs de famille monoparentale, profitent depuis 2007 du même traitement fiscal que celui accordé aux familles à deux revenus.
- Pour aider les familles ayant des enfants handicapés, le gouvernement a créé le régime enregistré d'épargne-invalidité, instauré en 2008, et augmenté la composante de la Prestation pour enfants handicapés de la Prestation fiscale canadienne pour enfants à compter de juillet 2006.
- Pour aider les familles à défrayer le coût des études, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour renforcer les régimes enregistrés d'épargne-études et a lancé le Programme canadien de bourses aux étudiants consolidé. Il a également exclu du calcul de l'impôt le revenu de bourses d'études et de perfectionnement et instauré le crédit d'impôt pour manuels.

Aider les familles ayant des enfants *(suite)*

Une part importante des allègements fiscaux que le gouvernement a accordés à tous les Canadiens bénéficient aux familles, notamment la réduction de 2 points de pourcentage de la taxe sur les produits et services, les réductions de portée générale de l'impôt sur le revenu des particuliers et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt, qui aide les Canadiens à satisfaire à leurs besoins en matière d'épargne tout au long de leur vie.

De plus, bon nombre de familles tirent parti d'autres mesures fiscales plus ciblées qui ont été instaurées depuis 2006, comme la Prestation fiscale pour le revenu de travail, le crédit canadien pour emploi, le crédit d'impôt pour le transport en commun et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Au total, les mesures prises depuis 2006 procureront aux particuliers et aux familles des allègements fiscaux totalisant environ 160 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants.

Les mesures d'allègement fiscal prévues dans le Plan d'action économique se sont greffées aux importants allègements fiscaux accordés par le gouvernement depuis 2006 dans le cadre de son programme de promotion de la croissance économique à long terme, en plus de représenter une source de stimulation économique appréciable à court terme. Les allègements fiscaux accordés aux particuliers et aux familles sont estimés à environ 160 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. Ils comprennent notamment les mesures suivantes :

- Tous les Canadiens – même ceux qui ne gagnent pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu des particuliers – profitent de la réduction de 2 points de pourcentage du taux de la taxe sur les produits et services (TPS). Le maintien du niveau du crédit d'impôt pour la TPS, alors que le taux de la taxe a été abaissé de 2 points de pourcentage, procure aux Canadiens à revenu faible ou modeste des avantages dépassant 1,1 milliard de dollars par année au titre du crédit pour la TPS, ce qui rend leurs achats plus abordables.
- Tous les contribuables profitent de la baisse du taux d'imposition du revenu le moins élevé, qui est passé de 16 % à 15 %.
- Le compte d'épargne libre d'impôt, instauré dans le budget de 2008, favorise l'épargne au moyen d'un compte enregistré souple et d'usage général qui permet aux Canadiens de gagner un revenu de placement sans payer d'impôt.

- Le gouvernement a également pris des mesures d'allègement ciblées destinées à aider les familles, les étudiants, les aînés et les pensionnés, les travailleurs, les personnes handicapées et les collectivités.

Allègements fiscaux pour les familles depuis 2006 – Exemple

Sylvain et Annick ont deux enfants. Sylvain gagne 40 000 $ par année et Annick, 60 000 $. À la suite des mesures instaurées par le gouvernement depuis 2006, le couple devrait avoir à payer 1 963 $ de moins en impôt sur le revenu des particuliers pour 2011 et à débourser 960 $ de moins en TPS au cours de l'année. Cela représente des allègements fiscaux de 2 923 $ pour l'année. En outre, les prestations pour enfants du couple auront augmenté de 76 $. Au total, Sylvain et Annick disposeraient donc de 3 000 $ de plus environ.

Aider les aînés du Canada

Le gouvernement est déterminé à assurer une bonne qualité de vie au fil des ans pour les aînés. Pour ce faire, il fournit à ceux-ci de nombreuses formes de soutien.

Allègements fiscaux

Par suite des mesures prises par le gouvernement, les aînés et les pensionnés bénéficieront d'allègements fiscaux ciblés de plus de 2,3 milliards de dollars en 2010-2011. En particulier, depuis 2006, le gouvernement :

- a majoré le montant du crédit en raison de l'âge de 1 000 $ en 2006, puis de nouveau de 1 000 $ en 2009;
- a doublé le montant maximal du revenu de pension admissible qui donne droit au crédit d'impôt pour pension, qui est passé à 2 000 $;
- a instauré le fractionnement du revenu de pension;
- a fait passer de 69 ans à 71 ans l'âge limite pour la conversion des régimes de pension et des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Par suite des mesures prises par le gouvernement, en 2011, les aînés vivant seuls peuvent toucher des revenus d'au moins 19 064 $ et les couples, d'au moins 38 128 $, avant d'être assujettis à l'impôt.

Aider les aînés du Canada

Soutien du revenu de retraite

Le bilan du gouvernement inclut aussi d'importantes améliorations à plusieurs mesures particulières de soutien du revenu de retraite :

- Le budget de 2008 a porté à 3 500 $ le revenu pouvant être gagné avant que le Supplément de revenu garanti (SRG) ne soit réduit; les bénéficiaires du SRG peuvent ainsi conserver une plus grande partie de leurs revenus durement gagnés sans que leurs prestations de SRG diminuent.
- Le budget de 2008 a accordé aux aînés et aux travailleurs âgés une plus grande latitude au chapitre de la gestion de leurs avoirs de retraite assujettis à la réglementation fédérale et placés dans un fonds de revenu viager.
- En mai 2009, de concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement a achevé l'examen triennal prévu du Régime de pensions du Canada. Les réformes résultant de l'examen, qui ont commencé à prendre effet en janvier 2011, vont accroître la souplesse et l'équité du Régime et lui permettront de mieux tenir compte de la façon dont les Canadiens vivent, travaillent et partent à la retraite.
- À la lumière de consultations pancanadiennes publiques et en ligne, le gouvernement a publié en octobre 2009 un important plan de réforme visant à améliorer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés fédéraux. Toutes les modifications législatives nécessaires pour instaurer cette réforme ont obtenu la sanction royale, et un certain nombre de changements réglementaires sont déjà entrés en vigueur. Les changements réglementaires qui restent devraient être déposés dans les plus brefs délais.
- Lors de leur réunion de décembre 2010, les ministres des Finances se sont entendus au sujet d'un cadre relatif aux régimes de pension agréés collectifs (RPAC) à cotisations déterminées. Ces régimes aideront les Canadiens, dont les travailleurs indépendants, à atteindre leurs objectifs en matière de retraite en leur donnant accès à un nouveau type de régime de retraite à faible coût. Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux travailleront de concert au cours des prochains mois pour instaurer les RPAC.

Aider les aînés du Canada

Programmes à l'intention des aînés

Enfin, le gouvernement a récemment investi dans de nombreux programmes pour aider les aînés :

- Le budget de 2010 a prévu 10 millions de dollars sur deux ans pour accroître le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- Le Plan d'action économique du Canada a prévu 400 millions de dollars sur deux ans pour la construction de nouveaux logements pour les aînés à faible revenu.
- Le Plan d'action économique du Canada a prévu 60 millions de dollars additionnels sur trois ans à l'intention de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, ce qui aidera les travailleurs plus âgés à participer de façon active et productive au marché du travail. Cette aide additionnelle porte à 50 millions de dollars par année le financement total accordé au programme.

Allègements fiscaux pour les aînés depuis 2006 – Exemple

Georges et Annette touchent 50 000 $ et 25 000 $, respectivement, de revenu de pension par année. À la suite des mesures instaurées par le gouvernement depuis 2006, ce couple d'aînés devrait avoir à payer 2 260 $ de moins en impôt sur le revenu des particuliers cette année, et il aurait à débourser 740 $ de moins en TPS. Cela représente des allègements fiscaux de 3 000 $ pour 2011.

Le Plan d'action économique du Canada : Allègements fiscaux pour les Canadiens

Les mesures instaurées depuis 2006, dont la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), ont diminué l'effet du piège de l'aide sociale, en permettant à des particuliers à faible revenu de conserver une plus grande part de leurs gains. En 2011, en l'absence de la PFRT, un chef de famille monoparentale type à faible revenu ne conserverait qu'environ 25 cents de chaque dollar supplémentaire gagné dans la tranche de revenu se situant entre 3 000 $ et 10 000 $, en raison de la réduction des prestations reçues des programmes fédéraux et provinciaux fondés sur le revenu et de l'impôt additionnel à payer. Grâce à la bonification de la PFRT, ce chef de famille pourra conserver environ 41 cents de chacun de ces dollars supplémentaires.

Il ne s'agit pas du seul allègement d'impôt accordé par le gouvernement qui ait accru l'incitation à travailler pour les Canadiens à faible revenu. Par exemple, le montant qu'un chef de famille monoparentale ayant un enfant peut gagner en 2011 avant d'avoir à payer de l'impôt a augmenté de 5 178 $ pour atteindre 25 815 $ par suite de l'instauration du crédit canadien pour emploi, du crédit d'impôt pour enfants et des hausses prévues par la loi du montant personnel de base et du crédit pour une personne à charge admissible.

Allègements fiscaux pour les entreprises canadiennes créatrices d'emplois

Un régime concurrentiel d'impôt des sociétés est une condition essentielle à la création d'un climat propice à l'investissement, à la croissance et à la création d'emplois au Canada. Le Plan d'action économique ajoute aux réductions antérieures de l'impôt sur le revenu des sociétés pour aider les entreprises canadiennes à surmonter les difficultés provoquées par la situation économique mondiale, à investir au Canada et à stimuler l'innovation et la croissance, ce qui créera davantage d'emplois pour les Canadiens. Le Plan d'action économique comprend des mesures à cet égard, dont les suivantes :

- Aide aux entreprises pour adopter plus rapidement les nouvelles technologies : Une déduction pour amortissement (DPA) temporaire de 100 % a été instaurée à l'égard des ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1er février 2011.

- Aide aux entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation pour se restructurer et pour s'équiper en vue d'une réussite à long terme : L'application de la déduction pour amortissement accéléré temporaire au taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, a été prolongée pour les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation, de sorte qu'elle vise aussi les investissements effectués en 2010 et en 2011. Les entreprises de fabrication et de transformation bénéficiaient déjà de cette mesure, qui a été instaurée dans le budget de 2007, puis maintenue dans le budget de 2008.
- Soutien aux petites entreprises : Le montant du revenu donnant droit au taux réduit de l'impôt fédéral pour les petites entreprises a été porté à 500 000 $ le 1er janvier 2009 après être passé de 300 000 $ à 400 000 $ le 1er janvier 2007.
- Soutien de l'exploration minière partout au Canada : Le crédit d'impôt pour exploration minière, qui avait été établi à titre temporaire, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010.

Ces mesures prévues au Plan d'action économique ont un effet immédiat de stimulation de l'économie, tout en favorisant les investissements donnant lieu à des gains de productivité qui déboucheront sur une croissance soutenue.

En incluant les mesures contenues dans le Plan d'action économique, le gouvernement a instauré des allègements de l'impôt des sociétés totalisant environ 60 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. Ces interventions proactives du gouvernement procurent des allègements fiscaux permanents de portée générale, dont ceux qui suivent :

- D'importantes réductions d'impôt de portée générale visant à appuyer les entreprises créatrices d'emplois ont eu pour résultat d'abaisser le taux général d'imposition du revenu des sociétés de 22,12 % (y compris la surtaxe des sociétés) en 2007 à 16,5 % en 2011 et à 15 % en 2012. Ces réductions incluent l'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008.
- Le taux de l'impôt fédéral applicable au revenu admissible des petites entreprises a été ramené à 11 % en 2008.
- Les taux de DPA applicables à certains biens ont été rajustés afin de mieux correspondre à la vie utile de ces biens. Cela allège le fardeau fiscal sur les investissements et assure la neutralité du traitement fiscal de différentes immobilisations, tout en favorisant les investissements les plus productifs.

- L'impôt fédéral sur le capital, qui nuisait particulièrement à l'investissement des entreprises, a été aboli en 2006, et un incitatif financier temporaire a été mis en place en 2007 afin d'encourager les provinces à abolir leurs impôts généraux sur le capital et à éliminer leurs impôts sur le capital des institutions financières ou les remplacer par un impôt minimum. Toutes les provinces auront aboli leurs impôts généraux sur le capital d'ici 2012.

Ces interventions proactives ainsi que les mesures contenues dans le Plan d'action économique ont créé un avantage concurrentiel grâce auquel le Canada réussira à attirer des investissements des entreprises, ce qui contribuera à sa croissance économique à long terme. Plus de 110 000 entreprises créatrices d'emplois au Canada bénéficient des réductions du taux général fédéral d'imposition du revenu des sociétés. En encourageant ces 110 000 entreprises à prendre de l'expansion et à créer des emplois plus nombreux et mieux rémunérés au Canada, l'allègement de l'impôt des sociétés fait augmenter le niveau de vie des Canadiens.

Un secteur des petites entreprises axé sur l'innovation et la croissance peut jouer un rôle important pour améliorer la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux. Le gouvernement du Canada appuie donc les petites entreprises au moyen d'une gamme de mesures.

Abandonner la réduction de trois points de l'impôt fédéral des sociétés, prévue d'ici 2013, ferait perdre au Canada 47 milliards de dollars en investissements de capital et 233 000 emplois.

– Duanjie Chan et Jack Mintz
Canada's Tax Competitiveness After a Decade of Reforms:
Still an Unfinished Plan
Mai 2010

Appuyer les petites entreprises

Le régime fiscal accorde un soutien notable aux petites entreprises grâce à des taux réduits de l'impôt sur le revenu des sociétés, des mesures visant à encourager les investisseurs, une aide financière accrue pour la recherche et le développement (R-D), et des procédures simplifiées en matière d'observation de la réglementation.

Depuis 2006, le gouvernement a instauré un grand nombre de mesures fiscales visant à soutenir les petites entreprises en ce qui a trait à l'investissement, à l'innovation et à la croissance. Voici quelques exemples :

- Afin d'aider les petites entreprises à conserver une plus grande part de leurs bénéfices à des fins d'investissement, d'expansion et de création d'emplois, le taux réduit d'imposition applicable aux petites entreprises a été ramené de 12 % à 11 % en 2008. Le montant de revenu donnant droit à ce taux réduit est passé de 300 000 $ à 400 000 $ en 2007, puis à 500 000 $ en 2009.
- Afin d'encourager l'investissement dans les petites entreprises, le budget de 2007 a fait passer de 500 000 $ à 750 000 $ l'exonération cumulative des gains en capital pour les actions de petites entreprises admissibles. Il s'agissait de la première hausse de l'exonération depuis 1988.
- Le budget de 2008 a donné lieu à une bonification du soutien accordé à la R-D dans le cadre du Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental. Le montant des dépenses admissibles donnant droit au crédit d'impôt majoré a été porté à 3 millions de dollars, et l'admissibilité a été élargie afin d'inclure les entreprises de taille moyenne en augmentant les limites de capital et de revenu imposable.
- Afin de permettre aux propriétaires de petites entreprises de consacrer plus de temps à l'essor de leur société, le gouvernement s'est acquitté de son engagement, pris dans le budget de 2007, de réduire de 20 % le fardeau administratif imposé aux entreprises canadiennes.

Le budget de 2010 contenait plusieurs mesures visant à favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes, notamment les suivantes :

- l'élimination de l'obligation de déclaration prévue à l'article 116 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard de nombreux investissements, tels que ceux effectués par des fonds de capitaux de risque étrangers dans une société canadienne type de haute technologie;
- l'établissement d'une commission pour la réduction des tracasseries administratives chargée d'examiner la réglementation fédérale et de réduire les coûts d'observation des lois et règlements pour les petites entreprises, faisant fond sur la réalisation réussie de l'engagement que le gouvernement avait pris, dans le budget de 2007, de réduire de 20 % les tracasseries administratives imposées aux entreprises canadiennes;

Appuyer les petites entreprises *(suite)*

- la mise sur pied d'un Comité consultatif sur la petite entreprise et l'entrepreneurship composé de membres du secteur privé, chargé de fournir des conseils sur la manière d'améliorer l'accès des entreprises aux programmes et renseignements fédéraux;
- un nouveau programme pour la commercialisation des innovations, par l'entremise duquel des fonds de 40 millions de dollars seront octroyés afin d'aider les ministères fédéraux à faire la démonstration de nouveaux produits mis au point par des petites et moyennes entreprises.

Grâce aux changements qui ont été apportés aux régimes fédéral et provinciaux de l'impôt des sociétés, le Canada applique maintenant un taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises[1] qui est nettement moins élevé que celui de tout autre pays du Groupe des Sept (G-7) et inférieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (graphique 2.1.2).

[1] Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) applicable aux nouveaux investissements des entreprises tient compte des taux fédéral, provinciaux et territoriaux d'imposition du revenu des sociétés prévus par la loi, des déductions et crédits que comportent les régimes de la fiscalité des sociétés, ainsi que d'autres impôts et taxes versés par les sociétés, notamment les impôts provinciaux sur le capital et les taxes de vente au détail sur les intrants des entreprises. La méthode de calcul des TEMI est décrite dans l'édition de 2005 de la publication du ministère des Finances intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.

Le Plan d'action économique du Canada : Le Canada a le plus faible taux d'imposition des pays du G-7 sur les nouveaux investissements des entreprises

Graphique 2.1.2
Taux effectif marginal d'imposition[1] applicable aux nouveaux investissements des entreprises, 2012

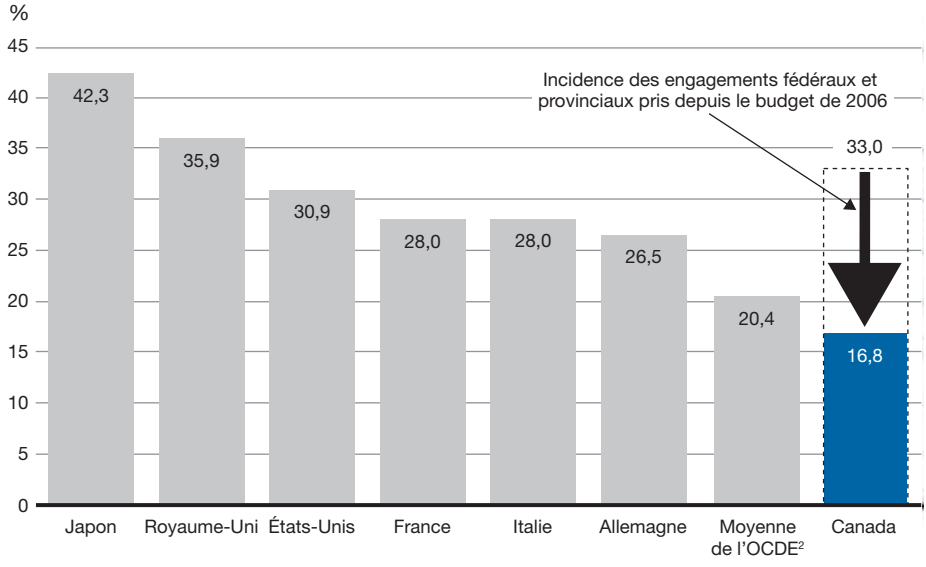

[1] Le taux effectif marginal d'imposition tient compte des mesures annoncées au 1er janvier 2011. Il ne tient pas compte du secteur des ressources ou du secteur financier ni des dispositions fiscales liées à la recherche et au développement.
[2] À l'exclusion du Canada.

Source : Ministère des Finances

Des taux d'imposition plus bas pour les entreprises encouragent celles-ci à investir davantage dans de nouvelles installations, de nouvelles machines et du nouveau matériel.

– Jayson Myers, président-directeur général
Manufacturiers et Exportateurs du Canada
The Economic Impact of Corporate Tax Rate Reductions
Janvier 2011

La réduction appréciable du taux d'imposition global réalisée depuis 2006 a fait augmenter le taux de rendement prévu des investissements, ce qui incite les entreprises à investir davantage au Canada. Par exemple, une étude récente du ministère des Finances qui portait sur l'incidence des réductions du taux de l'impôt fédéral des sociétés a révélé un lien étroit entre la fiscalité et l'investissement[2]. Cette conclusion est conforme à celle d'un certain nombre d'autres études relatives à l'incidence de la fiscalité sur l'investissement.

Selon l'étude, la réduction du coût du capital résultant des modifications apportées à la fiscalité fédérale et provinciale de 2006 à 2012 applicable aux entreprises devrait faire augmenter le stock de capital de près de 4 % à long terme. Ces capitaux additionnels stimulent la compétitivité, encouragent les entreprises à prendre de l'expansion et à créer davantage des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs pour les Canadiens, ce qui améliore le niveau de vie.

L'amélioration de la compétitivité du régime fiscal canadien nécessite la collaboration de tous les gouvernements en vue d'aider les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles à l'échelle mondiale. Les provinces et les territoires ont également pris des mesures pour renforcer l'avantage canadien au chapitre de la fiscalité des entreprises (graphique 2.1.3). Ces mesures aident le Canada à établir une assise solide afin d'appuyer la croissance économique, la création d'emplois et la hausse du niveau de vie des Canadiens dans les années à venir.

---

[2] Ministère des Finances, « Impôt sur le revenu des sociétés et investissement : L'effet des réductions de taux opérées de 2001 à 2004 », *Dépenses fiscales et évaluations* 2007, p. 41-59.

Les provinces collaborent pour rehausser la compétitivité fiscale du Canada

Graphique 2.1.3
Réduction des taux effectifs marginaux d'imposition[1] sur les nouveaux investissements des entreprises, par province, résultant des mesures prises pour les gouvernements fédéral et provinciaux, 2012

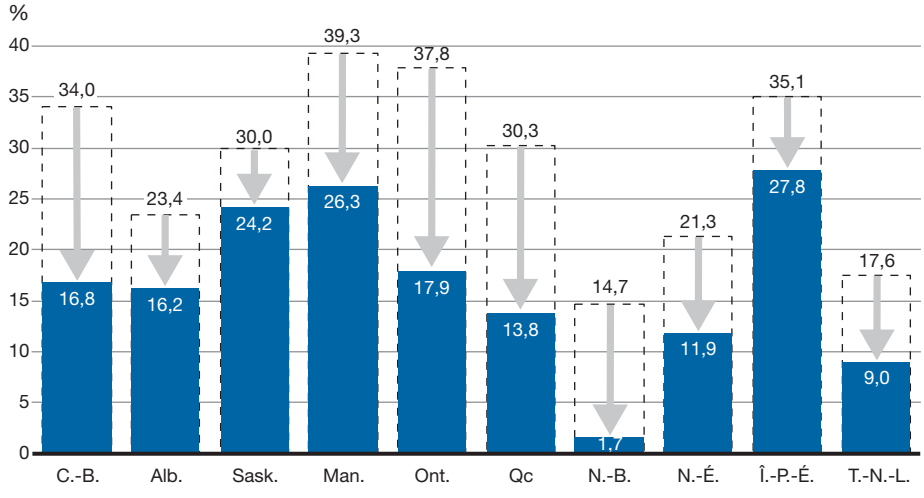

[1] Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) comprend les mesures annoncées au 1er janvier 2011. Il ne tient pas compte du secteur des ressources ou du secteur financier ni des dispositions fiscales liées à la recherche et au développement.

Source : Ministère des Finances

Le Canada a fait d'importants progrès dans l'amélioration de l'efficience et de la compétitivité globale de son régime fiscal des entreprises. Ces progrès notables dans l'atteinte de l'objectif d'un taux fédéral-provincial-territorial combiné de 25 % de l'impôt sur le revenu des sociétés aident à faire en sorte que le taux d'imposition prévu par la loi demeure concurrentiel à l'échelle internationale. Il est cependant important que le Canada demeure vigilant et maintienne sa compétitivité à l'échelle internationale (graphique 2.1.4).

Le Canada ne peut se permettre d'être trop optimiste en matière de compétitivité

Graphique 2.1.4

Taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, pays de l'OCDE, 2012

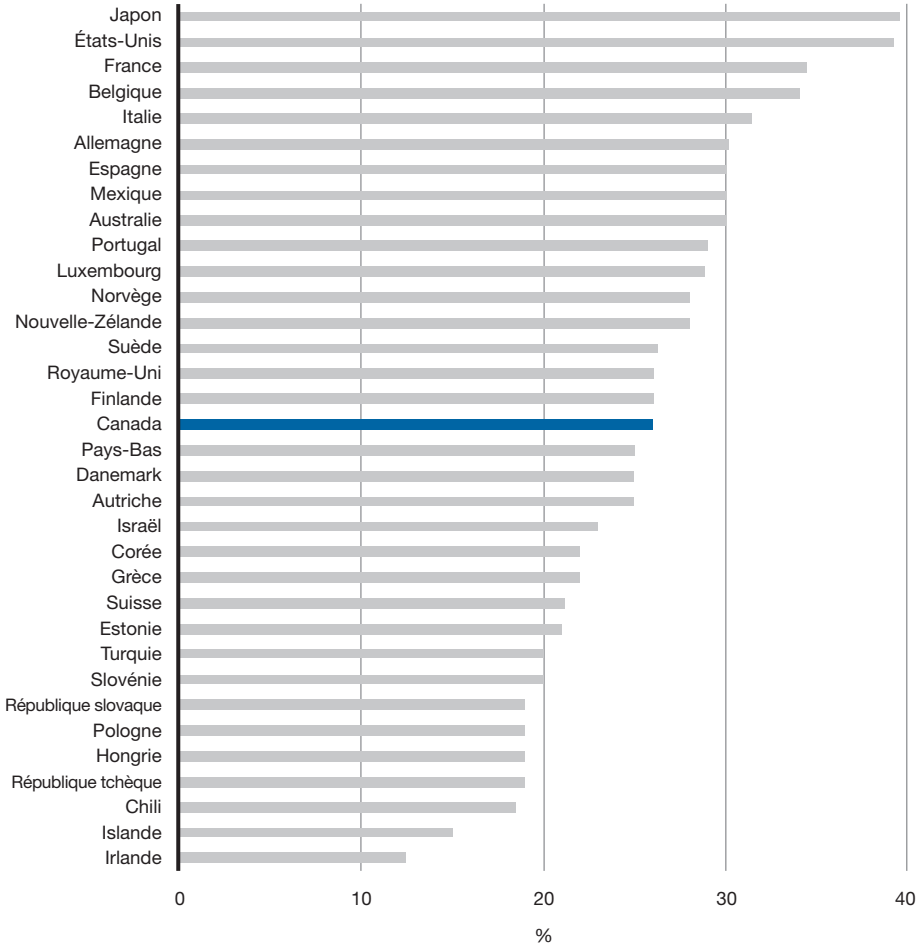

Source : Ministère des finances

Tableau 2.1.2
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
		(M$)	
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables	1 885	1 950	1 950
Hausses du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	230	310	310
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail	580	580	580
Allègements ciblés pour les aînés	325	340	340
Total – Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	**3 020**	**3 180**	**3 180**
Référence :			
Mesures fiscales à l'appui du logement et des entreprises			
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD)[2]	2 265	–	–
Hausse des limites de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété	15	15	15
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	140	145	145
Crédit d'impôt pour l'exploration minière à l'égard des investissements dans des actions accréditives	70	-15	-15
Hausse du montant de revenu des petites entreprises assujetti au taux réduit d'imposition	45	80	80
Taux temporaire de déduction pour amortissement de 100 % pour les ordinateurs	340	355	355
Taux temporaire de déduction pour amortissement accéléré applicable aux machines et au matériel de fabrication et de transformation	–	–	–

1 La valeur des mesures de stimulation fiscales est estimative.

2 L'estimation des coûts du crédit, fondée sur les renseignements contenus dans les déclarations de revenus de 2009, est d'environ 25 % inférieure à l'estimation initiale des coûts présentée lorsque la mesure a été instaurée dans le budget de 2009.

Chapitre 2.2

Venir en aide aux chômeurs

Venir en aide aux chômeurs

La première étape du Plan d'action économique du Canada prévoit 8,3 milliards de dollars sur deux ans pour aider les travailleurs les plus touchés par la récession mondiale. Grâce aux interventions rapides et déterminantes du gouvernement, l'économie du Canada a récupéré presque tous les emplois qui avaient été perdus lors de la période de ralentissement. Au moment où l'on s'achemine vers la fin de l'application des mesures de stimulation temporaires, le gouvernement a pris des mesures supplémentaires pour garantir la reprise en limitant les augmentations du taux de cotisation d'assurance-emploi à 5 cents par tranche de 100 $ de rémunération assurable en 2011 et à 10 cents les années suivantes. Cette mesure aidera les entreprises, et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, à poursuivre la création d'emplois lors de la reprise économique.

Limiter les augmentations du taux de cotisation d'assurance-emploi en 2011

En septembre 2010, le gouvernement a pris des mesures pour limiter l'augmentation annuelle des taux de cotisation d'assurance-emploi à 5 cents par tranche de 100 $ de rémunération assurable en 2011 et à 10 cents les années suivantes. Sans cette mesure, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada aurait dû relever les cotisations d'assurance-emploi de 15 cents en 2011.

« Il est évident que le gouvernement a pris en compte les préoccupations et le sentiment de frustration que des milliers de propriétaires d'entreprises appartenant à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et leurs employés ont exprimés au sujet de la hausse maximale des cotisations d'assurance-emploi au titre d'impôt sur la masse salariale » a déclaré Catherine Swift, présidente-directrice générale de la FCEI. « Même s'il ne s'agit pas d'un gel complet des taux de cotisation, nous sommes heureux de constater que le gouvernement a pris une mesure importante pour régler cette question vraiment cruciale, mesure visant à amoindrir l'incidence sur les petites entreprises, et donc sur l'ensemble de l'économie. »

Tableau 2.2.1
Venir en aide aux chômeurs

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M$, comptabilité de caisse)		
Améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens	1 258	1 550	2 808
Élargir l'accès à la formation	896	996	1 892
Maintenir le gel des taux de cotisation d'assurance-emploi en 2010	1 193	2 378	3 571
Total – Venir en aide aux chômeurs	**3 348**	**4 924**	**8 271**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les investissements dans la formation constituent l'une des manières dont la première étape du Plan d'action économique aide les Canadiennes et les Canadiens à se préparer à faire face à la concurrence pour occuper de meilleurs emplois dans une économie du savoir. La bonification des programmes de formation liés à l'assurance-emploi permet aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et de réintégrer le marché du travail. Pour ceux qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi, le gouvernement a établi le Fonds de transition et de formation stratégique visant l'amélioration des compétences et la formation. Dans le cas des jeunes, qui ont été particulièrement touchés par le ralentissement économique, le Plan d'action a affecté des fonds additionnels à des programmes comme Emplois d'été Canada. Ce nouvel investissement permettra de créer jusqu'à 3 500 emplois supplémentaires chaque été au Canada afin que les étudiants puissent parfaire leurs compétences et acquérir l'expérience requise pour réussir.

En plus d'avoir répondu à un grand besoin d'aide temporaire, le Plan d'action économique investit dans la formation des travailleurs canadiens pour qu'ils puissent tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offriront lors de la reprise de l'économie. Le Plan d'action prévoit d'importantes ressources pour le perfectionnement professionnel à court et à long terme d'une variété de travailleurs par l'entremise de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, de la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des travailleurs de métiers spécialisés, du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers à l'intention des Néo-Canadiens et du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones ainsi que du Fonds d'investissement stratégique pour l'acquisition de compétences et la formation des Autochtones à l'intention des Canadiens autochtones. Ces programmes visent à ce que le Canada soit en mesure de livrer concurrence à l'échelle internationale dans l'économie de demain et à ce que les Canadiens possèdent les compétences requises pour réussir sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Les prestations d'assurance-emploi ont monté en flèche

Graphique 2.2.1
Prestations d'assurance-emploi

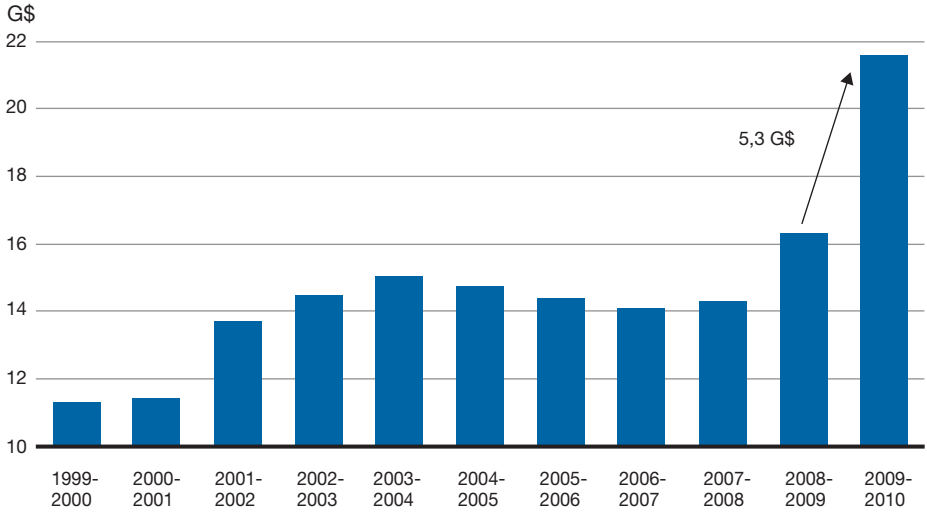

Sources : *Comptes publics du Canada*; ministère des Finances

Venir en aide aux travailleurs

Le gouvernement du Canada accorde un soutien important aux travailleurs canadiens, notamment sous la forme de programmes et de services à l'intention de ceux qui veulent participer pour la première fois au marché du travail, de ceux qui veulent parfaire leurs compétences et leur formation et de ceux qui ont besoin d'aide lorsqu'ils sont au chômage.

Depuis 2006, le gouvernement a instauré d'importantes mesures visant à doter le pays d'une main-d'œuvre plus qualifiée et inclusive, dont celles qui suivent :

- La mise en œuvre en 2006 de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés pour soutenir une gamme d'activités liées à l'emploi à l'intention des chômeurs âgés des collectivités vulnérables. Le gouvernement a investi 70 millions de dollars sur deux ans en 2006, puis a prévu 90 millions de plus sur trois ans dans le budget de 2008 pour prolonger le programme jusqu'en mars 2012.
- L'instauration d'une nouvelle architecture de formation liée au marché du travail, annoncée dans le budget de 2007, qui met à la disposition des territoires et des provinces la somme de 3 milliards de dollars sur six ans pour la conception et l'exécution de programmes relatifs au marché du travail qui visent principalement à venir en aide aux groupes sous-représentés dans la population active, dont les personnes handicapées, les Canadiens autochtones, les nouveaux immigrants et les travailleurs âgés.
- Le versement de 8,3 milliards de dollars sur deux ans, dans le cadre du Plan d'action économique, pour aider directement les travailleurs les plus touchés par la récession. Les investissements effectués en vertu de la Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences ont servi notamment : à améliorer les prestations d'assurance-emploi ainsi que les mesures de partage du travail et de protection des salariés; à élargir substantiellement l'accès aux possibilités de formation, notamment pour les travailleurs âgés, les jeunes et les Canadiens autochtones; à encourager l'achèvement de la formation d'apprenti et les partenariats pour l'emploi des Autochtones; à faciliter la reconnaissance des titres de compétences étrangers; et à geler le taux des cotisations d'assurance-emploi pendant deux ans.

Le budget de 2010 contenait également des mesures ciblées visant à protéger les travailleurs canadiens et leurs emplois des effets de la récession économique mondiale, notamment :

- En prolongeant temporairement la durée maximale des accords de travail partagé pour protéger des emplois, ce qui a permis à plus de travailleurs de conserver leur emploi et aux employeurs de maintenir en poste des employés qualifiés possédant de nombreuses années d'expérience.

Venir en aide aux travailleurs *(suite)*

- En prévoyant 108 millions de dollars sur trois ans pour aider les jeunes à acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle. Cette somme comprend une hausse de 30 millions du financement accordé pour les volets Objectif carrière et Connexion compétences de la Stratégie emploi jeunesse et le versement de 20 millions pour appuyer les efforts du programme Passeport pour ma réussite Canada afin de venir en aide aux jeunes de milieux défavorisés.

Le gouvernement a également instauré nombre de mesures fiscales pour venir en aide aux travailleurs canadiens, dont :

- Le crédit canadien pour emploi, annoncé dans le budget de 2006, qui reconnaît les dépenses liées à l'emploi, comme l'achat d'ordinateurs personnels, d'uniformes ou de fournitures.
- La déduction des frais liés aux outils des gens de métier, annoncée dans le budget de 2006, qui permet aux gens de métiers de déduire de leur revenu une partie du coût des outils qu'ils doivent acheter à titre de condition d'emploi.
- Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, annoncé dans le budget de 2006, qui encourage les employeurs à embaucher de nouveaux apprentis qui exercent des métiers admissibles.
- La Prestation fiscale pour le revenu de travail, annoncée dans le budget de 2007, qui vise à renforcer l'incitation à travailler pour les Canadiens à faible revenu faisant déjà partie de la population active tout en encourageant les autres Canadiens à faible revenu à intégrer la population active. Le Plan d'action économique a de fait doublé l'allègement fiscal que procure cette prestation pour 2009 et les années suivantes.

Dans le cadre de la première étape du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a pris des mesures déterminantes et rapides pour protéger les emplois et aider les Canadiens qui étaient directement touchés par la récession mondiale. L'approche choisie visait également les besoins de l'économie de demain, puisqu'elle contribue au développement d'une main-d'œuvre qualifiée, souple et instruite qui jettera les fondements requis pour créer des emplois durables et à long terme. Grâce à ces initiatives, le gouvernement continue de soutenir l'emploi et la formation en 2010-2011.

- Plus de 1 million de Canadiens ont déjà eu droit à cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi. La durée prolongée des prestations s'appliquait aux demandes d'assurance-emploi effectuées au 11 septembre 2010. Les personnes vivant dans des régions à taux de chômage élevé continueront d'avoir droit à des semaines supplémentaires de prestations jusqu'à l'été 2011.
- Plus de 14 000 chômeurs de longue date ont reçu une aide supplémentaire par le truchement du Programme d'aide à la transition de carrière, pour suivre une formation de longue durée.
- Jusqu'ici, près de 164 000 travailleurs de longue date ont bénéficié de 5 à 20 semaines additionnelles de prestations d'assurance-emploi. La prolongation de la durée des prestations s'appliquait aux travailleurs de longue date ayant présenté une demande au 11 septembre 2010. Dans les régions où le taux de chômage est élevé, les travailleurs de longue date qui ont récemment demandé des prestations d'assurance-emploi pourront bénéficier de ces semaines additionnelles de prestations jusqu'à l'automne 2011.
- En décembre 2010, plus de 35 000 Canadiens participaient à près de 2 000 accords de travail partagé (graphique 2.2.2). Le nombre de participants à ces accords continue de diminuer à mesure que la reprise économique s'affermit.
- Depuis le 1er avril 2009, le Programme de protection des salariés a effectué des versements à plus de 28 000 Canadiens.
- Le gouvernement a répondu aux besoins des travailleurs indépendants canadiens en les rendant admissibles, sur une base volontaire, aux prestations spéciales d'assurance-emploi, soit les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les travailleurs indépendants peuvent adhérer au programme de prestations spéciales depuis le 31 janvier 2010 et demander des prestations depuis janvier 2011. Près de 6 000 travailleurs indépendants ont choisi d'y participer.

- Le gouvernement a versé 750 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires en 2009-2010 et 2010-2011 à l'appui de programmes de formation et de perfectionnement professionnel, auxquels plus de 200 000 Canadiens participent chaque année.
- Les projets en cours menés dans le cadre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui a été bonifiée, devraient fournir une aide additionnelle à plus de 9 900 travailleurs âgés.
- En 2009-2010 et 2010-2011, environ 7 000 emplois d'été ont été créés grâce au financement accru du programme Emplois d'été Canada.
- Près de 13 000 Canadiens autochtones profiteront de programmes de formation et d'acquisition de compétences dans le cadre du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones et du Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones.
- Des subventions à l'achèvement de la formation d'apprenti ont déjà été versées à plus de 38 000 personnes qui ont obtenu leur accréditation dans un métier désigné Sceau rouge.
- Un soutien est accordé à la mise en œuvre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. En décembre 2010, l'on avait déjà mis en place 66 nouvelles ententes pour appuyer la mise en œuvre du Cadre à l'égard de 21 professions.
- Des fonds octroyés par l'entremise des organismes YMCA et YWCA ont soutenu la formation de 988 jeunes suivant des stages dans des organisations à but non lucratif et des organisations de services communautaires. De ces stages, 91 % sont axés sur l'environnement.

Le nombre de travailleurs canadiens bénéficiant d'accords de travail partagé diminue à mesure que la reprise s'affermit

Graphique 2.2.2
Travailleurs canadiens participant à des accords de travail partagé

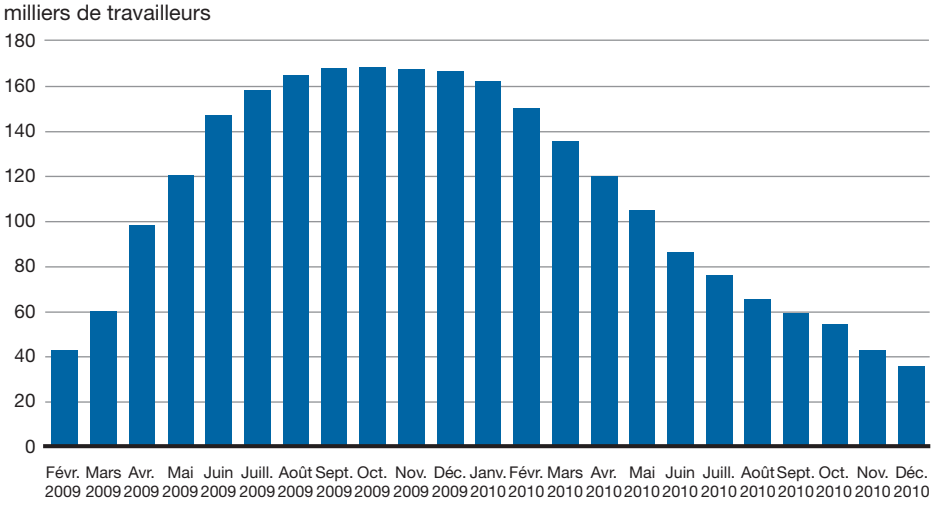

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Partage bonifié du travail

Toronto (Ontario) – Le récent ralentissement économique a eu des répercussions sur l'industrie canadienne de la technologie. La société i³DVR International n'en a pas été épargnée. « Le volume global des ventes de notre entreprise a baissé de 50 % en raison de la récession », a affirmé Grace Baba, directrice générale de i³DVR International.

Cette entreprise est l'un des principaux fournisseurs de produits de sécurité vidéo numérique en Amérique du Nord. Après avoir découvert l'existence du programme de travail partagé, i³DVR a conclu deux accords consécutifs à ce sujet, en vigueur d'octobre 2008 à avril 2010, auxquels 29 employés ont participé. « Comme nous avons été en mesure de conserver notre personnel clé, nous avons pu continuer à servir notre clientèle et à fournir un produit de qualité », a déclaré Mme Baba.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones

Saskatoon (Saskatchewan) – Dave Bona, un monteur de charpentes dans le secteur de la construction, a pris connaissance de l'existence d'un programme de formation offert par la Bridges and Foundations Career Development Corporation lorsqu'il cherchait à améliorer ses compétences. Cette formation lui a permis d'améliorer ses compétences générales, et il comprend maintenant mieux les concepts qu'il utilise tous les jours au travail. Il croit qu'il pourra un jour créer sa propre entreprise, en raison de l'appui et des encouragements qu'il a reçus de ses professeurs et collègues du programme. Dans le cadre du Plan d'action économique, le gouvernement du Canada a investi 2,9 millions de dollars dans la Bridges and Foundations Career Development Corporation par l'entremise du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Richmond (Colombie-Britannique) – Joey Farrar est originaire de la Première nation Moose Cree dans le nord de l'Ontario. Installée à Vancouver en 1995, elle a eu de la difficulté à trouver un bon travail jusqu'à ce qu'elle entende parler des programmes de formation du Partenariat dans le domaine des métiers. Après avoir obtenu un diplôme du programme d'emploi CORE axé sur l'orientation, l'emploi et le maintien en poste dans le secteur de la construction, offert par l'organisation VanAsep, Mme Farrar est devenue apprentie de niveau 2 et fait maintenant carrière en tant que personne de métier dans ce secteur. Inscrite auprès de l'Industry Training Authority de la Colombie-Britannique, elle a récemment été admise au programme de charpenterie de niveau 3 à l'Université polytechnique Kwantlen, où elle poursuivra sa formation en vue d'obtenir une désignation de métier Sceau rouge. Elle travaille actuellement pour la société Viceroy Homes à Richmond, où elle crée des maisons préfabriquées pour des acheteurs éventuels de toute la province.

Subventions aux apprentis

Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) – Jordan, qui est aujourd'hui charpentier, a reçu des subventions aux apprentis totalisant 3 000 $. Il s'est servi de cet argent pour acheter des outils dont il a besoin pour exercer son métier. Il aime bien l'emploi qu'il a décroché chez CAB Construction, une société immobilière de Fort Smith : « J'ai toujours été attiré par les métiers. J'aime travailler manuellement et découvrir comment fonctionnent les choses. » Il est convaincu que les métiers sont d'excellents choix de carrière, puisqu'ils permettent aux gens de gagner leur vie en apprenant. Ils permettent aussi aux gens de se donner des assises financières tout en suivant la formation nécessaire pour obtenir un certificat.

Tableau 2.2.2
Venir en aide aux chômeurs

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Améliorer les prestations			
Cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi	796	575	575
Assurance-emploi – Travailleurs de longue date (programme Aide à la transition de carrière)	15	250	250
Assurance-emploi – Travailleurs de longue date (prolongation des prestations régulières)	215	600	600
Assurance-emploi – Travail partagé	211	100	100
Programme de protection des salariés	22	25	25
Total partiel – Améliorer les prestations	1 258	1 550	1 550
Élargir l'accès à la formation			
Programmes de formation liés à l'assurance-emploi	500	500	500
Fonds de transition et de formation stratégique	250	250	250
Programme Emplois d'été Canada	10	10	10
Programme d'emploi pour les étudiants dans la fonction publique	10	10	10
YMCA/YWCA	15	–	–
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	5	34	34
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti	39	40	40
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	12	30	30
Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones	7	72	72
Fonds d'investissement stratégique pour l'acquisition de compétences et la formation des Autochtones	24	50	50
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones	23	–	–
Total partiel – Élargir l'accès à la formation	896	996	996
Maintien du gel des taux de cotisation d'assurance-emploi en 2010	**1 193**	**2 378**	**2 378**
Total – Venir en aide aux chômeurs	**3 348**	**4 924**	**4 924**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 2.3

Bâtir l’infrastructure pour créer des emplois

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

Le Canada doit être doté d'une infrastructure moderne et écologique afin d'être un chef de file mondial maintenant et à l'avenir. Une infrastructure ultramoderne des transports facilite le déplacement des personnes ainsi que des biens vers les marchés, et améliore la compétitivité des entreprises, ce qui favorise la croissance et la prospérité de l'économie. D'autres infrastructures publiques, comme les installations culturelles et récréatives et les réseaux d'approvisionnement en eau potable, améliorent la santé publique et contribuent à accroître la qualité de vie des familles canadiennes.

Tableau 2.3.1
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M$, comptabilité de caisse)		
Bâtir l'infrastructure			
Investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales[1]	852	4 676	5 528
Investissements dans les infrastructures des Premières nations	229	285	515
Investissements dans les projets fédéraux d'infrastructure	943	803	1 746
Total partiel – Bâtir l'infrastructure	2 025	5 764	7 789
Stimuler la construction domiciliaire			
Aide à l'accession à la propriété et au secteur du logement	2 606	352	2 958
Investissements dans le logement social	1 399	2 676	4 075
Total partiel – Stimuler la construction domiciliaire	4 005	3 028	7 033
Total – Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	**6 031**	**8 792**	**14 822**
Total – Avec les contributions provinciales	**7 524**	**14 596**	**22 120**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures peut être inférieur puisque certaines de ces dépenses ont trait à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (pour lesquels seul l'amortissement est comptabilisé dans le budget) ou à des prêts accordés à des tiers (l'impact budgétaire se limite alors aux cas où il y a un risque de perte).

1 À la suite du prolongement de trois programmes à frais partagés, la valeur des mesures de stimulation pour 2010-2011 comprend des fonds qui seront dépensés en 2011-2012. On aura plus de précisions à ce sujet après avoir reçu les estimations des provinces, des territoires, des municipalités ou d'autres partenaires vers la fin de 2010-2011.

Il est généralement admis que les investissements dans l'infrastructure et le logement constituent des moyens efficaces à court terme pour stimuler l'activité économique et créer des emplois. C'est pourquoi la première étape du Plan d'action économique du Canada prévoit près de 15 milliards de dollars pour moderniser un vaste éventail d'infrastructures, dont les routes, les ponts, le transport en commun, les parcs et les installations de traitement de l'eau, ainsi que pour soutenir l'accession à la propriété, stimuler le secteur du logement et améliorer des logements dans l'ensemble du Canada. Ces investissements, y compris ceux dans la construction ou la remise en état d'infrastructures, ont contribué à la création et au maintien d'emplois à l'échelle nationale pendant le ralentissement économique, et les Canadiens continueront à en bénéficier pendant de nombreuses années.

À l'échelle du Canada, plus de 26 000 projets liés au Plan d'action économique du Canada sont terminés ou en cours. Grâce à ces investissements, un grand nombre d'emplois ont été créés à l'échelle locale dans les secteurs de la construction et de la fabrication, ce qui est avantageux pour l'ensemble de la population canadienne.

Même si la majorité des projets liés au Plan d'action économique seront terminés d'ici le 31 mars 2011, un certain nombre de projets menés par des administrations provinciales, territoriales et municipales ou des organismes à but non lucratif ont connu des difficultés à respecter leur calendrier d'exécution et bénéficieraient d'une saison de construction additionnelle. En conséquence, le premier ministre Harper a annoncé le 2 décembre 2010 une prolongation unique de sept mois de la date d'échéance pour certains projets d'infrastructure, soit jusqu'au 31 octobre 2011. Il y aura ainsi un délai additionnel pour terminer des projets en cours appuyés par le Fonds de stimulation de l'infrastructure, le Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, le programme Infrastructures de loisirs Canada et le Programme d'infrastructure du savoir. Cette mesure d'assouplissement vise à reconnaître les efforts remarquables qui ont été déployés par les partenaires du gouvernement au cours des deux dernières années pour mener à bien les divers projets. Le report de la date d'échéance ne s'applique pas à d'autres programmes d'infrastructure, notamment les investissements dans les infrastructures fédérales et celles des Premières nations et dans le logement social qui sont en grande partie en voie d'être réalisés.

La prolongation de sept mois devrait laisser suffisamment de temps pour terminer tous les projets prévus et créera bon nombre de possibilités d'emploi à l'été 2011. De plus, elle n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour les contribuables, car elle vise uniquement les projets déjà approuvés.

> *L'annonce d'aujourd'hui est une excellente nouvelle. Les municipalités ontariennes n'ont pas ménagé leurs efforts pour achever à temps les projets qui sont liés aux mesures de stimulation et la plupart de ces projets respecteront les dates d'échéance.*
>
> – Association des municipalités de l'Ontario, le 2 décembre 2010

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Conditions de la prolongation de l'échéance des projets

Le 2 décembre 2010, le premier ministre a annoncé que la date limite du 31 mars 2011 pour terminer les projets était reportée au 31 octobre 2011 dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure, du Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, du Programme d'infrastructure du savoir et du programme Infrastructures de loisirs Canada. Pour obtenir une prolongation, les bénéficiaires des quatre programmes devront satisfaire aux conditions suivantes :

- Les projets doivent avoir été mis en chantier et avoir donné lieu à des coûts admissibles au 31 mars 2011.
  - Les signataires de l'entente relative au projet concerné doivent soumettre au plus tard le 30 avril 2011 une réclamation pour les coûts engagés et facturés au 31 mars 2011. Les projets pour lesquels aucune réclamation n'aura été reçue ne seront pas admissibles à une prolongation.
- Les signataires de l'entente doivent soumettre les documents ci-après au plus tard le 31 janvier 2011 relativement aux projets nécessitant une prolongation.
  - Une liste des projets pour lesquels une prolongation au-delà de l'échéance du 31 mars est requise.
  - Une prévision des dépenses qui seront engagées et du financement fédéral qui sera réclamé pour la période se terminant le 31 mars 2011, et une prévision du montant des coûts qui seront engagés entre le 1er avril et le 31 octobre 2011.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Conditions de la prolongation de l'échéance des projets *(suite)*

- Un calendrier de réalisation détaillé pour chaque projet, signé par un ingénieur professionnel ou un architecte.
- Une lettre du ministre responsable (projets provinciaux ou territoriaux), une résolution du conseil municipal (projets municipaux) ou une résolution du conseil d'administration (projets d'organismes à but non lucratif) témoignant de l'engagement à terminer les projets et à accepter d'assumer tous les coûts engagés après le 31 octobre 2011.

- Des rapports d'étape de projet doivent être soumis tous les deux mois durant la période de prolongation. En ce qui concerne le Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, l'obligation de soumettre les rapports d'étape mensuels habituels est maintenue au cours de la période de prolongation.
- Les demandes finales de remboursement pour les projets ayant fait l'objet d'une prolongation doivent être reçues au plus tard le 31 janvier 2012.
- Pour les projets non terminés au 31 octobre 2011, les signataires de l'entente seront responsables de l'achèvement du projet ainsi que des coûts engagés après le 31 octobre 2011.
- Une entente de contribution modifiée entre le gouvernement fédéral et les bénéficiaires et, le cas échéant, entre le gouvernement provincial ou territorial et les bénéficiaires, doit être signée au plus tard le 28 février 2011.

D'autres détails au sujet du nombre et de la valeur des projets dont la date limite a été prolongée à l'exercice 2011-2012 seront connus vers la fin de 2010-2011, après l'envoi des estimations par les provinces, les territoires, les municipalités ou les autres partenaires.

Bâtir l'infrastructure

Investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales

Dans le cadre de la première étape du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a lancé de nombreuses nouvelles initiatives afin de stimuler des investissements additionnels dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales. Ces nouvelles initiatives comprennent le Fonds de stimulation de l'infrastructure, le Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le programme Infrastructures de loisirs Canada et des fonds pour les sentiers récréatifs.

Collaborant étroitement avec chaque province et territoire pour approuver rapidement les projets, le gouvernement a engagé près de 5,7 milliards de dollars en fonds de stimulation à l'égard de plus de 7 000 projets à l'échelle du pays. Les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires apportent aussi une contribution financière à ces projets, qui représentent un investissement total de quelque 15 milliards dans les infrastructures publiques, à un moment crucial.

En plus de lancer de nouvelles initiatives de stimulation, le gouvernement a pris des mesures pour accélérer le financement des initiatives du plan Chantiers Canada qui avaient été annoncées dans le budget de 2007. Ces mesures avaient pour but d'accroître l'investissement en cette période où l'économie avait besoin d'une aide substantielle.

Depuis le lancement de la première étape du Plan d'action économique, si l'on tient compte des nouvelles initiatives de stimulation économique et des initiatives accélérées de Chantiers Canada, le gouvernement a versé plus de 11 milliards de dollars relativement à plus de 8 000 projets d'infrastructures provinciales, territoriales et municipales. Incluant les contributions d'autres partenaires, ces projets représentent un investissement total de plus de 32 milliards de dollars dans l'infrastructure. Certains des projets, plus particulièrement ceux à plus grande échelle financés en vertu du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, s'étendront après 2010-2011 et continueront à favoriser la croissance économique à long terme.

Chaque région du pays profite des investissements dans divers types de projets d'infrastructures provinciales, territoriales et municipales découlant du Plan d'action économique.

Accélération des projets d'infrastructure provinciale, territoriale et municipale existants du plan Chantiers Canada

Parmi les mesures adoptées depuis le 27 janvier 2009 pour accélérer le financement d'initiatives du plan Chantiers Canada, mentionnons :

- La simplification du processus requis pour obtenir l'approbation fédérale des projets d'infrastructure.
- L'annonce d'un financement fédéral de plus de 3,6 milliards de dollars pour 111 grands projets d'infrastructure stratégique, d'une valeur dépassant 12 milliards. Ces projets, financés à même le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, comprennent des projets d'amélioration du transport en commun, d'assainissement des eaux et d'amélioration de la sécurité routière.
- L'engagement de tous les fonds initiaux disponibles dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada. Ces fonds fédéraux s'établissent à environ 1 milliard de dollars; ils ont permis de soutenir plus de 800 projets d'infrastructure dans les petites collectivités (celles qui comptent moins de 100 000 habitants). Si l'on tient compte du financement fourni par les provinces et les municipalités, ces projets représentent un investissement total de plus de 3 milliards de dollars.
- Le transfert de plus de 1,1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre de l'Initiative de financement de base pour les provinces et les territoires. La plupart des provinces et des territoires ont accepté de profiter de cette offre fédérale d'accélération des paiements en vertu de cette initiative au cours des deux années d'application du Plan d'action économique. Au départ, ces fonds devaient être répartis sur sept ans (de 2007 à 2014).

Grâce à ces mesures, des milliers de projets d'infrastructure à petite et à grande échelle ont été accélérés. Les travaux connexes se poursuivront au cours des prochaines années, ce qui aidera à maintenir l'activité dans le secteur de la construction à plus long terme.

Nouvelles initiatives visant les infrastructures provinciales, territoriales et municipales

Fonds de stimulation de l'infrastructure : Par le biais du Fonds de stimulation de l'infrastructure, le gouvernement a affecté 4 milliards de dollars à des projets d'infrastructure qui pouvaient être lancés très rapidement et ainsi fournir un stimulant économique qui était des plus nécessaires. Les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé contribuent aussi au financement de plus de 4 000 projets retenus, ce qui porte cet investissement total dans l'infrastructure publique du Canada à environ 10 milliards.

Presque tous les projets sont terminés ou sont en cours, et la plupart seront terminés comme prévu d'ici le 31 mars 2011. Un nombre limité de projets ont cependant connu des problèmes de respect du calendrier et nécessiteront plus de temps.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets du Fonds de stimulation de l'infrastructure menés à terme

Amélioration du tourisme (Terre-Neuve-et-Labrador)

La route 230 est la principale voie reliant l'extrémité de la péninsule Bonavista à la Transcanadienne. Elle est empruntée par un grand nombre de touristes. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure a accordé 1,5 million de dollars pour l'amélioration du drainage, la construction de nouveaux ponceaux et de garde-fous, la restauration de l'accotement et un nouvel asphaltage. Ces améliorations ont grandement facilité la circulation en réduisant le nombre de travaux ponctuels qui bloquaient régulièrement la route. Les coûts d'entretien ont également diminué.

Protection d'un édifice patrimonial contre la pluie (Île-du-Prince-Édouard)

La ville de Souris a reçu 14 600 $ du Fonds de stimulation de l'infrastructure pour l'installation d'une nouvelle toiture sur son hôtel de ville historique, construit en 1905. Au fil des ans, la ville n'avait pu effectuer que des travaux ponctuels à la toiture vieillissante. Les fuites causaient donc de graves problèmes, surtout dans la salle du conseil et au-dessus de l'entrée principale. En plus du remplacement de la toiture, le projet a permis d'installer de nouvelles gouttières et de réparer l'avant-toit et les lucarnes tout en respectant l'architecture patrimoniale de l'immeuble.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets du Fonds de stimulation de l'infrastructure menés à terme *(suite)*

Amélioration d'une artère importante (Nouvelle-Écosse)

La collectivité de Lake Centre, dans le comté de Lunenburg, s'est attaquée aux problèmes de sécurité de longue date posés par le chemin New Cumberland, qui était dans un très mauvais état. Il y avait non seulement des fissures et des ornières qui rendaient la conduite dangereuse, mais les chasse-neige éprouvaient aussi des difficultés à nettoyer la route l'hiver. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure a accordé 675 000 $ pour le nouvel asphaltage de la route, le remplacement des ponceaux et la construction de nouveaux accotements. Les travaux ont permis de réduire les coûts d'entretien des véhicules, et la route devrait demeurer en bon état au cours des 15 prochaines années.

Deux collectivités reliées grâce à la construction d'un pont (Nouveau-Brunswick)

Grâce à une aide de 180 000 $ du Fonds de stimulation de l'infrastructure, le remplacement du pont couvert historique Upper Stone Ridge, à Zealand, est maintenant terminé. Détruit par un incendie en octobre 2008, le vieux pont reliait deux petites collectivités situées de chaque côté de la rivière Keswick depuis près de cent ans. À la suite de sa destruction, les gens devaient rouler sur 9 kilomètres de plus pour traverser la rivière. Le nouveau pont préfabriqué à poutres triangulées permet de raccourcir le parcours des automobilistes et d'améliorer la sécurité en rétablissant une route directe pour les véhicules d'urgence qui doivent se rendre aux résidences de chaque côté de la rivière.

Préservation du patrimoine canadien à la Maison Saint-Gabriel (Québec)

Le musée de la Maison Saint-Gabriel de Montréal se consacre à la préservation du patrimoine des colons de la Nouvelle-France du 17e siècle. Les rénovations ont permis d'agrandir la capacité d'accueil de visiteurs, d'offrir de nouveaux programmes, de transformer un édifice avoisinant et de creuser un tunnel pour lier les deux édifices. De l'équipement spécialisé a également été installé pour contrôler la consommation d'énergie. Le gouvernement fédéral a versé une contribution de 2,1 millions de dollars au projet, provenant du Fonds de stimulation de l'infrastructure.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets du Fonds de stimulation de l'infrastructure menés à terme *(suite)*

Un immeuble, de nombreux avantages (Ontario)

En août 2010, un nouveau centre récréatif et culturel a été inauguré dans la ville de Maynooth grâce à une contribution de 1,5 million de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure. Les installations comprennent une bibliothèque publique, des bureaux municipaux, un gymnase de pleine dimension et une salle de réunions communautaire. La bibliothèque et les bureaux municipaux se trouvaient auparavant dans deux petites constructions âgées de plus de 120 ans, alors que l'école locale n'avait pas de gymnase. Le nouvel immeuble est entièrement conforme aux normes d'accessibilité et il répond aux besoins croissants de la collectivité.

Aménagement d'une salle communautaire achalandée dans un bâtiment qui était désaffecté (Ontario)

Le centre communautaire du hameau de Williamsford était doté d'une patinoire, d'une piste de curling ainsi que d'une salle de réunion au niveau supérieur. Les activités sportives et sociales de cette localité y étaient concentrées depuis 1957. Toutefois, au fil des années, l'édifice a commencé à se détériorer et, en 2007, il a fallu fermer la patinoire. Grâce à un financement fédéral de 250 000 $, le centre a été complètement restauré. Rouvert après la fin des travaux, l'immeuble est maintenant conforme aux normes d'accessibilité et d'efficacité énergétique, et la salle de réunion est nettement plus spacieuse.

Eau propre et salubre (Manitoba)

Grâce à une aide de près de 725 000 $ du Fonds de stimulation de l'infrastructure, les collectivités voisines de Grandview et de Gilbert Plains ont pu agrandir leurs réservoirs d'eau, moderniser les installations de traitement de l'eau, remplacer les conduites principales d'eau qui fuyaient et installer des génératrices de secours. La salubrité de l'eau potable a été améliorée et les pompiers disposent maintenant d'un approvisionnement en eau plus fiable pour lutter contre les incendies.

Amélioration des routes provinciales (Saskatchewan)

Situé à environ 2 kilomètres de la frontière américaine et à quelque 15 kilomètres au sud d'Estevan, le pont Long Creek fait partie d'un vaste réseau de routes rurales. La vieille structure en bois de ce pont devait être remplacée. Grâce à une contribution de 283 305 $ du Fonds de stimulation de l'infrastructure, un nouveau pont en béton plus large a été construit. On a ajouté des contre-rails, et des véhicules industriels plus larges peuvent maintenant l'emprunter.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets du Fonds de stimulation de l'infrastructure menés à terme *(suite)*

Réparation de 25 routes à Devon (Alberta)

À Devon, une contribution de 1,3 million de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure a permis de réaliser beaucoup plus de travaux que prévu. Au départ, la ville avait soumis une demande de financement pour la réfection de 10 routes et de trottoirs. Mais grâce à une bonne planification et à des coûts de construction inférieurs aux prévisions initiales, elle a pu mener 15 projets routiers supplémentaires. La ville a ainsi été en mesure de réaliser des économies encore plus importantes à long terme; elle pourra réaffecter presque 5 millions de dollars à d'autres projets d'entretien routier au cours des 10 prochaines années.

Soutien à des moyens de transport plus actifs (Colombie-Britannique)

L'augmentation de la pratique du vélo et de la marche constitue un élément clé du plan de transport en commun intelligent du centre de l'Okanagan. Or, il était difficile d'atteindre cet objectif à cause d'une autoroute achalandée qui traverse la ville de Kelowna en plein centre. Grâce à une aide de plus de 3,8 millions de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure, la ville de Kelowna a construit une passerelle pour piétons à la hauteur de l'avenue Dayton. De nouveaux réseaux de sentiers reliés à cette passerelle permettent d'accéder à des parcs, à des entreprises, à des commerces de détail, à des installations récréatives et au transport en commun.

Une stratégie du Nord en mouvement (Yukon)

Le chemin Freegold est une importante route de ravitaillement pour de nombreux projets miniers nordiques. Il relie la route Klondike à Carmacks, au nord de Whitehorse. Le pont Bailey à voie unique qui traversait la rivière Nordenskiold constituait un goulot d'étranglement pour la circulation. Son tablier de bois n'était pas assez large pour permettre aux piétons de passer en toute sécurité. Grâce à une contribution de 1,2 million de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure, un nouveau pont en acier a été construit. Il y a maintenant deux voies de circulation en plus d'un trottoir séparé pour les piétons.

Avantage supplémentaire pour les projets communautaires : Le Plan d'action économique du Canada a prévu une aide supplémentaire de 500 millions de dollars qui s'ajoutait aux fonds de 1 milliard de dollars déjà disponibles dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada. Les fonds supplémentaires ont été entièrement engagés à l'égard de plus de 530 projets, ce qui représente un investissement total de plus de 1,5 milliard dans l'infrastructure des collectivités.

La plupart des projets devraient être terminés le 31 mars 2011, tandis que d'autres projets bénéficieront d'une saison de construction supplémentaire, grâce à la prolongation au 31 octobre 2011 de l'échéance de mise en œuvre.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets communautaires

Amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le secteur de Deborah Lynn Heights de la ville de Paradise est maintenant relié aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts de cette collectivité. Les résidants, qui utilisaient auparavant des puits et des fosses septiques, profitent maintenant d'une eau potable salubre et ont accès à un réseau adéquat d'évacuation des eaux usées ainsi qu'à un meilleur service de prise d'eau d'incendie. Le gouvernement du Canada a versé plus de 717 000 $ par le biais du Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada.

Promotion d'un mode de vie plus actif grâce à un nouveau complexe récréatif (Ontario)

Grâce à une aide fédérale de 3,5 millions de dollars, la ville de Hanover a pu remplacer un vieil aréna par un complexe récréatif de 6 224 mètres carrés. L'installation, rattachée au centre aquatique de la municipalité, comprend une patinoire aux dimensions réglementaires, une aire pour s'entraîner en salle ainsi qu'une salle multifonctionnelle. Les ingénieurs ont eu recours à des technologies de pointe afin de réduire l'empreinte écologique du complexe.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets communautaires *(suite)*

Un petit investissement à rendement important dans le domaine des énergies vertes (Colombie-Britannique)

L'usine de traitement des eaux Aldergrove à Langley est maintenant équipée d'un nouveau système géothermique de récupération de chaleur à eau de puits. L'usine a ainsi réduit sa consommation de gaz naturel de 95 %, ce qui réduit la production de gaz à effet de serre et engendre des économies. Ce projet, qui a bénéficié d'une contribution fédérale d'environ 33 000 $, démontre clairement qu'une petite aide financière peut changer beaucoup de choses. Le succès de ce projet a été reconnu par les Partenaires pour la protection du climat qui, en septembre 2010, l'ont choisi à titre d'initiative du mois en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

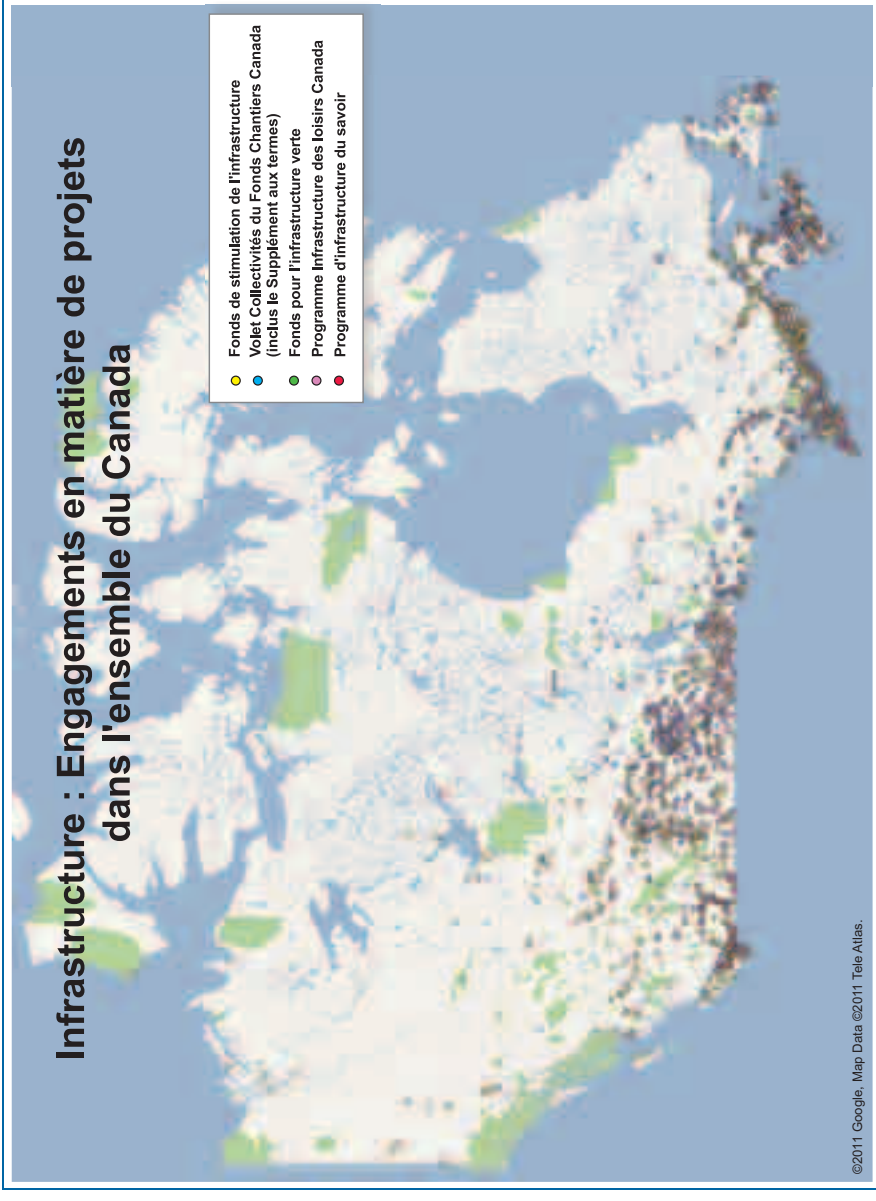

Note : Dans l'ensemble du Canada, des engagements ont été pris en ce qui concerne plus de 8 000 projets au total dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure, du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et du complément au volet Collectivités, du Fonds pour l'infrastructure verte, du programme Infrastructure de loisirs du Canada et du Programme d'infrastructure du savoir. La contribution fédérale pour ces programmes représente près de 8 milliards de dollars.

Fonds pour l'infrastructure verte : Ce Fonds appuie la production et le transport d'énergie durable, la modernisation de l'infrastructure de traitement des eaux usées et une meilleure gestion des déchets solides.

À ce jour, le gouvernement a annoncé l'octroi de 627 millions de dollars de fonds fédéraux à des projets par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure verte, dont :

- 130 millions de dollars pour construire une ligne de transport d'énergie qui permettra de harnacher le potentiel d'énergie renouvelable du Nord de la Colombie-Britannique (p. ex., énergie hydroélectrique, géothermique, éolienne et de la biomasse).
- 11 millions de dollars pour des projets d'amélioration du traitement des eaux usées à Winnipeg, ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Rouge et du lac Winnipeg.
- 234 millions de dollars pour huit projets de traitement des eaux usées en Ontario afin d'améliorer la qualité de l'eau, plus particulièrement dans le bassin des Grands Lacs.
- 171 millions de dollars pour six projets au Québec, dans le but de réduire la quantité de déchets solides acheminés aux sites d'enfouissement et pour produire de l'énergie verte.
- Près de 10 millions de dollars pour la centrale thermique écologique de la ville de Saint John (un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable et sans émissions).
- 71 million de dollars pour un projet de centrale hydroélectrique et de transport de l'énergie au Yukon afin d'accroître l'offre d'énergie verte sur le territoire.

Les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé contribuent également au financement de ces projets, ce qui portera l'investissement total à plus de 1,9 milliard de dollars.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Fonds pour l'infrastructure verte

Contribution à l'assainissement des Grands Lacs (Ontario)

Les Grands Lacs fournissent de l'eau potable à environ 40 millions de personnes. Il est donc impératif de protéger la qualité de l'eau. Dans le cadre d'une série de projets réalisés pour accroître la qualité de l'eau et la santé publique, la collectivité de Red Rock, située près de Thunder Bay, fait construire une usine moderne de traitement des eaux usées. Les installations de traitement déversent leurs eaux usées dans la baie Nipigon, laquelle a été placée par le Canada et les États-Unis sur la liste des aires qui suscitent des préoccupations sur le plan écologique dans le bassin des Grands Lacs. Les améliorations au système de traitement des eaux usées de Red Rock rendront la baie Nipigon plus propre et aideront le Canada à respecter les engagements qu'il a pris en vertu des accords internationaux régissant les Grands Lacs. Le gouvernement du Canada verse jusqu'à concurrence de 4,5 millions de dollars à ce projet, dont le coût est évalué à 9 millions.

Sentiers récréatifs nationaux : En 2009-2010, le Plan d'action économique du Canada a mis 25 millions de dollars à la disposition de la Coalition nationale sur les sentiers, afin de construire et de rénover des sentiers récréatifs destinés à la marche, à la course, au ski de fond et au cyclisme, de même que des sentiers pour les motoneiges et les véhicules tout-terrain. Les fonds ont soutenu 474 projets terminés au 31 mars 2010. Grâce aux contributions additionnelles de la Coalition et de ses partenaires, ces projets représentent un investissement total de près de 57 millions de dollars.

Infrastructures de loisirs Canada : Les arénas, les terrains de soccer et de tennis ainsi que les piscines procurent aux Canadiens et à leurs familles l'occasion de faire de l'activité physique et de vivre une expérience communautaire.

Le Plan d'action économique prévoit 500 millions de dollars pour le programme Infrastructures de loisirs Canada, qui finance la construction de nouvelles installations et la modernisation d'installations existantes d'un bout à l'autre du pays.

Plus de 1 900 projets sont en cours ou terminés, ce qui génère une activité économique importante dans toutes les régions du pays.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets d'Infrastructure des loisirs Canada

Modernisation de la patinoire et de la piste de curling de Frontier (Saskatchewan)

Grâce à un financement de plus de 234 000 $ du gouvernement fédéral, le village de Frontier a modernisé sa patinoire et sa piste de curling, remplaçant les planchers en terre battue par des surfaces en béton. La patinoire à vocation unique a été convertie en un aréna multifonctionnel accessible à longueur d'année pour faire du patin à roues alignées, jouer au soccer, marcher ou courir. Les nouvelles installations respectent davantage le principe de fonctionnement écologique; elles ont permis notamment d'augmenter l'efficacité énergétique de l'équipement de fabrication de la glace, et de réduire la consommation d'eau de 75 %. D'autres travaux d'amélioration ont également été réalisés.

Améliorations de terrains de sports multifonctionnels à Quispamsis (Nouveau-Brunswick)

Le Comité des terrains de sports de la vallée de la Kennebecasis et le district scolaire n° 6 apportent des améliorations à deux terrains multisports, grâce à un financement fédéral de 500 000 $. Le projet prévoit de remplacer le gazon naturel existant des deux terrains par un gazon synthétique plus facile à utiliser, et d'installer l'éclairage nécessaire pour prolonger la saison de sports tels le soccer et le football. D'autres améliorations ont permis de remettre en état un terrain contigu, de gazon naturel, et d'installer des gradins et des bancs.

Réfection du centre sportif et modernisation de l'équipement de réfrigération du centre sportif de Louiseville (Québec)

Le centre sportif de Louiseville a été rénové et il respecte maintenant les normes environnementales actuelles. On a installé un nouvel équipement de réfrigération, rénové les vestiaires et apporté d'autres améliorations pour assurer la viabilité à long terme des installations avec l'aide d'un financement fédéral de 1 million de dollars. Ce projet évalué à 3,3 millions répondra aux besoins de la population d'une manière plus respectueuse de l'environnement.

Réfection et agrandissement du club de curling de York (Newmarket, Ontario)

Grâce à un financement fédéral de 374 000 $, le club de curling de York a modernisé son équipement de fabrication de glace, rénové le revêtement extérieur de l'immeuble et agrandi de 50 % la superficie des installations en ajoutant deux pistes de curling.

Partenariats public-privé : Le gouvernement du Canada s'est engagé à devenir un chef de file dans le domaine des partenariats public-privé (PPP). En 2008, il a créé PPP Canada Inc., une société d'État chargée de diriger ses efforts dans ce domaine, d'administrer le Fonds PPP Canada doté de 1,2 milliard de dollars, et de développer le marché canadien des PPP. Un marché bien établi aidera à optimiser les synergies des secteurs public et privé, et ainsi à accélérer la réalisation de projets au Canada. Mis sur pied en septembre 2009, le Fonds PPP Canada représente la première initiative d'infrastructure au Canada à cibler uniquement les projets en mode PPP. La société d'État verse 50 millions au projet visant l'infrastructure de communications d'urgence dans les Provinces maritimes et 25 millions à l'infrastructure routière locale à Winnipeg, au Manitoba. Au cours des prochains mois, la société d'État prévoit annoncer l'octroi d'un financement de plus de 200 millions découlant de ses deux premiers appels de propositions de financement du Fonds. Un troisième appel de propositions doit être lancé vers le milieu de 2011.

Infrastructure des Premières nations

Le gouvernement du Canada fournit un soutien financier aux Premières nations pour le développement et le maintien de l'infrastructure communautaire dans les réserves. Cette infrastructure joue un rôle essentiel dans la prestation des services de base aux collectivités des Premières nations.

Le Plan d'action économique du Canada prévoit un investissement de 515 millions de dollars sur deux ans à l'appui de projets d'infrastructure dans trois secteurs prioritaires : les écoles, les projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que les établissements de soins de santé et les installations de services de police dans les collectivités des Premières nations. Au total, ce financement appuie 95 projets d'envergure, tous terminés ou en cours.

Les investissements réalisés stimulent la création d'emplois et le développement économique dans les collectivités des Premières nations, dont un bon nombre sont en région rurale :

- 174 millions de dollars sont investis dans 12 projets d'écoles;
- 191 millions de dollars sont investis dans 23 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées;

- 135 millions de dollars sont investis dans des projets d'infrastructure des services de santé, dont plus de 40 grands projets et de nombreux petits projets qui sont en cours ou terminés;
- 15 millions de dollars sont investis dans 20 projets d'infrastructure des services de police des Premières nations.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans les infrastructures scolaires et hydrauliques des Premières nations

École de la Première nation de Natashquan (Québec)

En décembre 2010, la collectivité innue de Natashquan a terminé les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école Uauitshitun. Le projet a été réalisé grâce à un investissement de 9 millions de dollars accordé dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. L'école offre des cours allant de la maternelle au secondaire. Les travaux visent à répondre aux besoins scolaires croissants de la collectivité en dotant l'école de salles de classe permanentes pour remplacer les locaux temporaires qui étaient utilisés depuis plus d'une décennie. « Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour la collectivité. À long terme, la modernisation de l'école, et tout particulièrement la construction de nouvelles salles de classe, contribuera à la réussite de nos jeunes », a souligné François Bellefleur, chef de la collectivité innue. Gérés par la Première nation, les travaux de construction ont débuté en février 2010.

La collectivité innue de Natashquan est située dans le Nord du Québec, à environ 1 000 kilomètres au nord-est de la ville de Québec.

Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées des Premières nations denesulines de Black Lake et de Fond du Lac (Saskatchewan)

La construction de deux nouvelles installations de traitement des eaux usées a été achevée en novembre 2010 dans les collectivités des Premières nations denesulines de Black Lake et de Fond du Lac. Les projets ont été réalisés grâce à un investissement de 18 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action économique pour les travaux de conception et de construction. Grâce à cet investissement, ces collectivités en croissance auront les infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins actuels et futurs. « Les gens du Nord de la Saskatchewan sont étroitement liés à leurs terres », a déclaré Albert Mercredi, chef de la Première nation de Fond du Lac. « Ces infrastructures modernes permettront non seulement de protéger la santé et la sécurité de nos membres, mais aussi de préserver l'environnement dans lequel nous vivons. »

Les collectivités de Black Lake et de Fond du Lac vivent dans une région éloignée située à environ 800 kilomètres au nord de Saskatoon. Elles comptent environ 2 400 habitants.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans l'infrastructure essentielle des services de santé des Premières nations

Première nation de Tobique (Nouveau-Brunswick)

Un investissement de 3,5 millions de dollars provenant du Plan d'action économique du Canada a permis la construction d'un centre de santé pour la Première nation de Tobique. Les nouvelles installations remplacent l'ancien centre, qui ne répondait plus aux besoins de cette collectivité en expansion. La Première nation de Tobique est une collectivité malécite située au nord-ouest du Nouveau-Brunswick, à environ deux heures de Fredericton. La réserve compte une population d'environ 1 400 personnes.

Première nation Lax Kw'alaams (Colombie-Britannique)

Le poste de soins infirmiers de la Première nation Lax Kw'alaams a été agrandi grâce à une aide financière provenant du Plan d'action économique du Canada. Les travaux de 2 millions de dollars incluaient la construction d'une clinique dentaire, une aire de traitement agrandie et des locaux supplémentaires pour les programmes de santé. La collectivité est située à environ 30 kilomètres au nord-ouest de Prince Rupert.

Première nation Gull Bay (Ontario)

La construction d'un nouveau poste de soins infirmiers, qui remplace les vieilles installations de la Première nation Gull Bay, est maintenant terminée. Les travaux de 2,6 millions de dollars ont été rendus possibles grâce à un investissement dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. Cette collectivité anishinaabe (ojibway) est située à quelque 175 kilomètres au nord de Thunder Bay.

Investissements dans les projets autochtones et nordiques

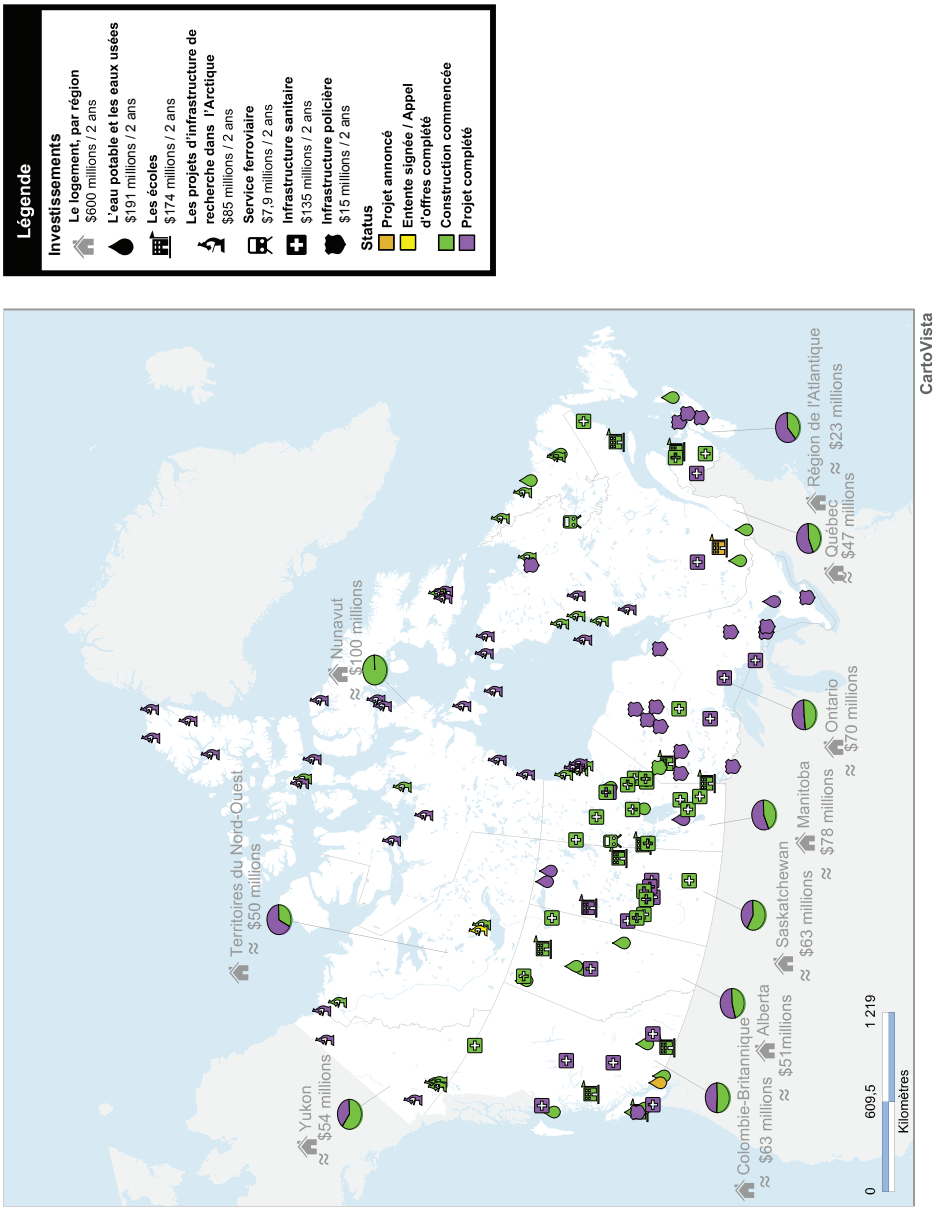

Financement aux fins de la modernisation de l'infrastructure fédérale

Des projets d'infrastructure fédérale qui visent notamment des services ferroviaires voyageurs plus rapides et plus fiables, des ponts et des routes plus sûrs, des ports pour petits bateaux réaménagés et des passages frontaliers plus efficaces, sont en cours. Ces projets génèrent des emplois partout au pays.

VIA Rail : Le Plan d'action économique prévoit un financement destiné à une vaste gamme de projets conçus pour moderniser les services ferroviaires voyageurs en améliorant les infrastructures, les locomotives, les wagons de passagers, les gares et les installations connexes. VIA Rail a pu accélérer la réalisation de ses projets d'immobilisations grâce au financement de 407 millions de dollars qui lui a été accordé sur trois ans dans le cadre du Plan d'action économique. De ce montant, 125 millions ont été utilisés en 2009-2010.

Depuis la publication du dernier rapport aux Canadiens, VIA a adjugé des contrats de construction d'une gare et d'un quai à Belleville, en Ontario, et annoncé la conception définitive de projets de construction de gares à Brockville et à Cobourg, en Ontario. Les dépenses liées à ces trois gares totaliseront 27,5 millions de dollars, dont 6,5 millions proviendront du Plan d'action économique. À l'automne 2010, VIA a également accordé deux contrats de services de technologie de l'information d'une valeur globale de 6,6 millions, dont les fonds proviennent également du Plan d'action économique. Les projets permettront de mettre à niveau les systèmes de communication Internet sans fil utilisés par les passagers, et de moderniser les systèmes de gestion de l'environnement et de la sécurité.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

VIA Rail

En octobre 2009, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) de Montréal a obtenu un contrat de près de 312 millions de dollars pour construire un tronçon de voie principale d'environ 66 kilomètres, moderniser la signalisation, installer des ponts ferroviaires et améliorer la protection des passages à niveau entre Brockville et Oshawa, en Ontario. Tous les trains de VIA effectuant les liaisons Montréal-Toronto et Ottawa-Toronto utilisent ce tronçon de la très achalandée voie principale du CN entre Montréal et Toronto.

Les passagers profiteront de capacités accrues sur cette voie, y compris huit départs quotidiens additionnels entre Ottawa et Toronto, d'un service plus ponctuel et de trajets plus rapides. Par l'entremise du Plan d'action économique, le gouvernement consacre 234,7 millions de dollars à ce projet de trois ans, qui devrait être terminé au début de 2012.

Services ferroviaires voyageurs en région éloignée : Le Plan d'action économique soutient deux services ferroviaires voyageurs en région éloignée, assurés par la Keewatin Railway Company, entre The Pas et Pukatawagan dans le nord du Manitoba, et par Transport Ferroviaire Tshiuetin, entre Sept-Îles et Schefferville dans le nord du Québec ainsi qu'au Labrador. Ces deux entreprises appartenant à des Premières nations desservent des collectivités autochtones en région éloignée. Le financement provenant du Plan d'action économique a aidé à mener à terme la construction d'un nouveau poste d'attente pour voyageurs, l'achat d'une locomotive et la réalisation d'importants travaux d'entretien des voies, notamment le remplacement de traverses de chemin de fer, de rails et de ponceaux.

Dans le budget de 2010, le gouvernement a annoncé un financement de 32 millions de dollars sur deux ans destiné au Programme de contributions aux services ferroviaires voyageurs régionaux et en région éloignée, qui fournit un soutien aux deux compagnies ferroviaires mentionnées ainsi qu'à d'autres services ferroviaires régionaux et en région éloignée au Canada.

Les sociétés Keewatin et Tshiuetin ont terminé 7 des 11 projets prévus. La société Keewatin Railway a aussi amorcé les procédures d'acquisition d'un terrain et démarré la construction d'une installation de réparation de locomotives près de The Pas. Ces travaux contribueront grandement à stimuler l'activité économique dans cette région isolée du Canada.

Ponts fédéraux : Le Plan d'action économique du Canada prévoit des projets relatifs aux ponts suivants :

- **Ponts de la région de Montréal :** Le pont Champlain à Montréal, vieux de 48 ans, est le pont le plus achalandé du Canada. Le Plan d'action économique aide à faire en sorte qu'il demeure sécuritaire. Le programme de réfection et de réparation exhaustives, échelonné sur 10 ans et d'une valeur de 212 millions de dollars, porte sur des éléments importants de la structure du pont, tels que les supports et les poutres. Tous les travaux de réparation prévus en 2009-2010, d'une valeur de 13 millions de dollars, ont été terminés dans les délais. Depuis la publication du dernier rapport, tous les marchés relatifs à la présente saison de construction ont été adjugés et on prévoit que les travaux seront menés à terme dans les délais prévus.

  Le budget de 2010 prévoyait 51 millions de dollars sur deux ans pour la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. aux fins des activités d'exploitation, d'entretien et de réparations urgentes sur le plan de la sécurité, ce qui comprend des services spécialisés d'ingénierie, de passation de contrats, d'administration et de gestion environnementale. Ainsi, les ponts et les autres infrastructures de transport du Montréal métropolitain continueront d'être sécuritaires et de répondre aux besoins de leurs utilisateurs.

- **Pont Blue Water à Sarnia :** Les investissements prévus dans le Plan d'action économique du Canada permettront d'accroître la sécurité et l'efficacité du pont Blue Water, deuxième passage frontalier commercial en importance entre le Canada et les États-Unis. Le projet englobe l'installation de panneaux de signalisation additionnels ainsi que l'amélioration du système d'éclairage et du système électrique. Une fois terminées, ces améliorations permettront de réduire les temps d'attente et de traitement pour plus de 5 millions de véhicules qui utilisent le pont tous les ans. On prévoit que le projet sera terminé dans les délais prévus, soit d'ici le 31 mars 2011.

- **Pont Peace à Fort Erie :** Le pont Peace est le troisième passage frontalier commercial en importance entre le Canada et les États-Unis : plus de 1 million de véhicules l'empruntent tous les ans. Les investissements prévus dans le Plan d'action économique ont permis l'ajout d'une nouvelle voie de sortie pour les véhicules commerciaux, ce qui aidera à maximiser nos échanges avec notre premier partenaire commercial, les États-Unis. Les travaux de construction ont pris fin en décembre 2010.

- **Ponts interprovinciaux dans la région de la capitale nationale :** Les villes d'Ottawa et de Gatineau sont reliées par cinq ponts interprovinciaux, dont les ponts Alexandra et des Chaudières. D'importants travaux de remise en état du pont Alexandra ont débuté en avril 2009; ceux de renforcement des piliers pour la protection sismique et de maçonnerie sont terminés. La voie piétonnière et cyclable, faite de planches de bois, a été remplacée. L'aménagement paysager du côté nord du pont sera refait au printemps 2011, lorsque les conditions climatiques le permettront.

  Les contrats de réfection du pont des Chaudières ont été adjugés en octobre 2009, et les préparatifs pour la remise en état des arches ont débuté le 4 janvier 2010. La nouvelle structure en béton précontraint des deux arches est en place et les travaux d'injection de coulis et de construction des tabliers supérieurs sont terminés. Le projet a été réalisé avant l'échéance.

- **Ponts de Kingston et de Burlington :** Le pont-jetée LaSalle de Kingston et le pont levant de Burlington assurent la circulation de transport commercial essentiel sur terre et sur l'eau. Les travaux de réfection du pont-jetée LaSalle ont débuté en novembre 2009 et pris fin le 30 juin 2010. Le contrat de construction était inférieur de 1,7 million de dollars aux prévisions.

  Les travaux majeurs de réfection de la surface inférieure du pont levant de Burlington ont débuté en janvier 2010 et incluent le sablage, le décapage et la peinture de la travée levante et de la zone d'action des vagues du pont ainsi que des réparations connexes. Le projet vise à empêcher la formation de rouille et la détérioration de la structure d'acier du pont, ainsi qu'à remplacer l'ancienne peinture toxique à base de plomb par une peinture de longue durée. Les travaux rendront cette infrastructure fédérale d'importance plus écologique et assureront la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers quotidiens du pont ainsi que l'accès des navires au port de Hamilton. Les travaux sont réalisés pendant la période où le pont ne dessert pas la circulation des navires sur la Voie maritime du Saint-Laurent, soit du 1er janvier au 17 mars, et devraient prendre fin comme prévu d'ici le 31 mars 2011.

Immeubles fédéraux : Le Plan d'action économique prévoit des investissements importants dans la réparation et la rénovation des immeubles du gouvernement fédéral. Près de 2 000 projets de réparation et de rénovation ont été achevés ou sont en cours.

De plus, des fonds ont été accordés pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux immeubles appartenant à l'État. Jusqu'ici, plus de 300 projets sont en cours ou terminés. Lors de la sélection des projets, la priorité a été accordée aux installations où des services directs sont offerts aux Canadiens. Voici certains de ces projets :

- des améliorations pour les personnes ayant une déficience visuelle, telles que la signalisation en braille;
- des portes commandées automatiquement, des systèmes d'annonces vocales dans les ascenseurs, des rampes intérieures et extérieures ainsi que des portes d'accès principales pour améliorer l'accès des personnes ayant une déficience physique.

Les contrats associés à la majorité de ces projets sont accordés par l'entremise du fournisseur de services de gestion d'immeubles du secteur privé retenu par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. À ce jour, le fournisseur de services a conclu des contrats avec près de 600 fournisseurs pour les seules fins des investissements prévus dans le Plan d'action économique. Ces fournisseurs concluent à leur tour des contrats avec un grand nombre de sous-traitants, dont des petites et moyennes entreprises, d'un océan à l'autre, pour l'exécution de ce programme.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Immeubles fédéraux – Exemples de projets de réparation et de rénovation

Travaux d'améliorations mécaniques au 94, rue Dalhousie (Québec)

Des travaux majeurs d'améliorations mécaniques ont été effectués à l'immeuble situé au 94, rue Dalhousie, à Québec. À la suite de ces travaux, l'efficacité énergétique de l'immeuble est supérieure et l'intégrité du site est améliorée. Les travaux comprenaient la réfection de la toiture et de l'enveloppe extérieure, de même qu'une meilleure isolation des murs. Les infiltrations d'eau ont été supprimées, de même que leur risque de contamination pour la santé et la sécurité des occupants.

Rénovation du Library Square de Vancouver (Colombie-Britannique)

Le projet visait à remettre à neuf et à remplacer le revêtement extérieur et l'ameublement qui avaient atteint la fin de leur vie utile, à moderniser les installations audiovisuelles et à accroître la polyvalence de grands espaces de réunion afin de pouvoir les utiliser pour la tenue d'événements de renom. Dans le but d'atténuer l'impact environnemental du projet, on a favorisé le recours à des produits fabriqués à l'aide de ressources renouvelables, recyclées ou recyclables. En outre, afin de donner un coup de pouce à l'économie locale, les produits et matériaux locaux ont été utilisés, dans la mesure du possible.

Rénovation de l'immeuble du gouvernement du Canada à Amherst (Nouvelle-Écosse)

Divers composants des systèmes d'électricité et de télécommunications de cet immeuble construit en 1976 étaient désuets et devaient être remplacés. Dans le cadre du projet, le gouvernement rénovera également d'autres éléments fondamentaux de l'immeuble, notamment par la mise à niveau des éléments mécaniques, architecturaux et structuraux afin de les rendre conformes aux exigences du code du bâtiment. L'installation d'éclairage à haut rendement énergétique et de détecteurs de mouvement généreront des économies d'énergie à long terme et contribueront à la réduction des coûts d'exploitation. Le câblage existant de transmission de la voix et des données sera remplacé par du matériel qui répond aux normes de télécommunications actuelles, ce qui améliorera le rendement des ordinateurs. Le déroulement du projet respecte les échéances et le budget; il devrait se terminer le 31 mars 2011.

Manège militaire : Le Plan d'action économique prévoyait également 2 millions de dollars sur deux ans pour l'élaboration d'un plan complet qui assurera l'avenir de l'historique Manège militaire de Québec. En juin 2010, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait connaître ses plans quant à l'avenir du Manège, établis à la suite de consultations publiques et d'une analyse de faisabilité et de coût-efficacité. Des travaux de réfection et des analyses techniques ont été effectués afin de définir le type et l'utilisation de l'espace aménagé. Une demande de propositions de concepts et de dessins architecturaux a également été lancée.

Route de l'Alaska : Sur des tronçons de la route de l'Alaska situés entre Summit Lake, en Colombie-Britannique, et la frontière du Yukon, on a procédé à des réparations du tablier de huit ponts, refait l'asphaltage sur 28 kilomètres et reconstruit une intersection afin de la rendre plus sécuritaire. Les coûts de ces projets s'élevaient à 12 millions de dollars. Les travaux ont été réalisés durant la courte période de construction estivale dans le Nord, en respectant les budgets établis. Des travaux additionnels visant à limiter l'érosion et à installer de nouveaux ponceaux seront achevés d'ici mars 2011.

Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national de Banff : Ce projet comporte deux appels d'offres distincts en matière de conception et de construction, l'un pour l'échangeur de la promenade des Glaciers et l'autre, pour l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de 6 kilomètres de la Transcanadienne entre l'échangeur et la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les travaux de conception et de construction de l'échangeur sont complétés, et celui-ci est maintenant ouvert. En ce qui concerne l'élargissement à quatre voies de la route, le contrat de conception et de construction a été adjugé et la conception détaillée a débuté. Les travaux de construction devraient commencer en 2011 et prendre fin à l'automne de 2012.

Ports pour petits bateaux : Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le programme de ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada a produit d'excellents résultats pour les collectivités, grâce aux 272 projets menés partout au pays. Tous ces projets de réparation, d'entretien et de dragage sont terminés ou en cours. Le financement accordé par le Plan d'action économique totalisait 113 millions de dollars en 2009-2010; un montant additionnel de 87 millions sera utilisé d'ici la fin de l'exercice 2010-2011.

Les travaux de construction du port pour petits bateaux de Pangnirtung – le premier du genre au Nunavut – se déroulent bien. En tout, 4,2 millions de dollars ont été consacrés à ce projet en 2009-2010 et 7,0 millions le seront d'ici la fin de l'exercice 2010-2011, tandis que le reste du financement provenant du Plan d'action économique, soit 5,8 millions, sera utilisé en 2011-2012.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets liés aux ports pour petits bateaux

Plate Cove West (Terre-Neuve-et-Labrador)

La construction d'une digue de pierre de carapace a grandement amélioré la sécurité pour tous les utilisateurs du port de pêche de Plate Cove West, y compris les 33 bateaux de pêche commerciale exploités à partir de ce port. Le 15 juin 2010, un contrat d'une valeur de 931 500 $ a été accordé à l'entreprise RJG Construction pour des travaux qui ont pris fin le 13 août 2010. La nouvelle structure a efficacement protégé le port lors du passage de l'ouragan Igor dans la région, le 21 septembre 2010. La digue a non seulement protégé les bateaux, mais aussi les 180 emplois saisonniers des secteurs de la pêche et de la transformation de Plate Cove West.

Heriot Bay (Colombie-Britannique)

En juillet 2010, les travaux de construction d'un quai flottant en acier ont été terminés. Le projet a été réalisé dans le cadre d'un contrat de 528 901 $ accordé à l'entreprise Vancouver Pile Driving Ltd. Heriot Bay, situé sur la côte est de l'île Quadra, est exposé à des vagues et des vents élevés lorsque la météo est défavorable. D'une superficie de 17 mètres sur 26,2, la structure améliorera la protection du port pour petits bateaux de Heriot Bay contre les vagues et fournira de l'espace pour le chargement et le déchargement sécuritaire des produits de la pêche. L'endroit sert de port d'attache à plus de 20 bateaux de pêche et il est de plus en plus visité par des flottes de pêche commerciale, des vaisseaux d'aquaculture et des bateaux de plaisance. L'installation de la structure sera terminée d'ici février 2011.

Sites fédéraux contaminés : Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement accélère les travaux d'évaluation et d'assainissement de sites fédéraux contaminés. Ces travaux aident à créer des emplois et à stimuler l'activité économique dans des collectivités de toutes les régions du Canada, tout en contribuant à la création de nouveaux espaces verts et à l'assainissement de l'eau et des sols, et en favorisant le développement à long terme. Les ministères ont sélectionné plus de 210 projets d'assainissement accéléré et ont effectué plus de 2 000 évaluations de sites en 2009-2010 et en 2010-2011.

Le Conseil national de recherches Canada a ainsi reçu 4,2 millions de dollars pour des travaux d'assainissement et de gestion des risques du site de l'Institut de recherche en biotechnologie de Montréal, dont le sol était contaminé par des métaux et des déchets enfouis. Le projet a permis de remplacer le sol présentant le plus fort risque de répercussions sur l'environnement et la santé humaine, et il facilitera le réaménagement futur du site. Le projet de deux ans a été terminé avec succès à l'automne 2010.

Sûreté aérienne : Le Plan d'action économique du Canada apporte des fonds des plus nécessaires pour rehausser la sûreté aérienne.

- **Administration canadienne de la sûreté du transport aérien :** Au début de l'année 2010, le gouvernement a annoncé des investissements totalisant 1,5 milliard de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des programmes de sécurité et l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA). Le financement servira à mieux harmoniser les exigences de sûreté aérienne du Canada avec les exigences internationales. Au cours de la dernière année, des appareils à rayons X et des scanners corporels ont été achetés et installés dans des aéroports partout au Canada. Grâce à ces appareils modernes, l'efficacité et la sécurité de nos aéroports s'améliorent, tandis que la compatibilité technologique du Canada aux normes internationales s'accroît. Les projets liés à l'installation et au fonctionnement de l'équipement de détection continuent de créer des emplois. Afin que l'ACSTA puisse continuer de s'acquitter efficacement de son mandat, le gouvernement a entrepris en juin 2010 un examen complet des dépenses, de l'efficacité et de l'organisation de cette société d'État.

- **Fret aérien :** Le gouvernement consacre 95,7 millions de dollars à la mise sur pied du premier Programme de sûreté du fret aérien au Canada, qui sera mis en œuvre sur cinq ans. Ce programme protégera davantage les passagers canadiens du transport aérien, permettra aux exportateurs de transporter le fret en toute sécurité, en temps opportun et de manière efficace et renforcera la réputation du Canada de solide partenaire dans la lutte contre le terrorisme international.
- **Autres initiatives en matière de sûreté aérienne :** Le gouvernement vise à prévenir le terrorisme international et à protéger la sécurité des passagers du transport aérien au moyen d'initiatives et de mesures comme le Programme de protection des passagers, qui vise à empêcher les personnes présentant un risque immédiat pour la sécurité de prendre place à bord de vols commerciaux. Le gouvernement met aussi sur pied un accord de partage de renseignements avec la Gendarmerie royale du Canada afin de procéder à des vérifications plus approfondies des antécédents criminels des travailleurs ayant accès aux zones protégées des aéroports canadiens.

Stimuler la construction domiciliaire

Pour stimuler le secteur de la construction et protéger et créer des emplois, le gouvernement fournit une aide appréciable à l'accession à la propriété et à la rénovation domiciliaire. De plus, il investit des sommes importantes dans le renouvellement des logements sociaux au Canada et dans l'amélioration de l'infrastructure municipale liée au logement.

Aide à l'accession à la propriété et à l'emploi dans la construction de logements

L'industrie du logement constitue une importante source d'activité économique et de création d'emplois au Canada, car elle stimule la demande de matériaux de construction et d'autres biens et services. Pour bon nombre de Canadiens, l'habitation constitue l'investissement le plus important de leur vie.

Les Canadiens qui ont entrepris d'effectuer des rénovations admissibles à leur habitation après le 27 janvier 2009 et avant le 1er février 2010 ont eu droit à un allègement fiscal pouvant atteindre 1 350 $, grâce au crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire mis en place dans le Plan d'action économique du Canada. Le crédit d'impôt est échu à la date prévue, soit le 31 janvier 2010.

Le présent rapport comprend les estimations révisées du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire qui ont été mentionnées la première fois dans l'édition de 2010 du rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Le CIRD est venu en aide à plus de 3 millions de Canadiens, ce qui correspond environ au tiers des habitations occupées par leur propriétaire. Cette mesure a facilité des travaux de rénovation et ainsi contribué à la croissance économique au Canada. On a fait l'éloge du CIRD pour son adoption en temps opportun et pour l'important soutien qu'il a apporté à l'emploi dans les secteurs de la construction, du commerce de détail et de la foresterie. Les dépenses réelles consacrées à la rénovation résidentielle ont connu une forte croissance, soit de 18,1 % par trimestre en moyenne, pour les quatre trimestres allant du deuxième trimestre de 2009 à la fin du premier trimestre de 2010.

Le Plan d'action économique du Canada a prévu une aide fiscale additionnelle pour les acheteurs d'une première habitation, qui profitent d'un accès élargi aux économies détenues dans leur régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire un logement, ainsi que du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation pouvant atteindre 750 $.

Les propriétaires ont également profité du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons bonifié en accroissant l'efficacité énergétique de leur domicile. Ce programme a connu une demande sans précédent depuis l'annonce du Plan d'action économique, et il a atteint ses objectifs.

Investissements dans le logement social

La première étape du Plan d'action économique prévoyait des investissements sans précédent dans le logement social, investissements qui contribuent à soutenir les secteurs canadiens de la construction et de la rénovation domiciliaires. Ainsi, des mesures fédérales totalisant plus de 2 milliards de dollars aident familles canadiennes à trouver des logements convenables et abordables et redonné du travail à des Canadiens.

Les provinces et les territoires, qui sont chargés de concevoir et d'exécuter le programme, apportent une contribution de plus de 1,3 milliard de dollars sur deux ans pour égaler la part fédérale de cet investissement. Grâce à cet investissement conjoint dans le logement social, 7 700 projets de construction et de rénovation sont en cours ou terminés à l'échelle du Canada, dont près de 350 projets de construction de logements destinés aux aînés à faible revenu et aux personnes handicapées, ainsi que des projets de rénovation de plus de 7 350 logements sociaux. Ces projets bénéficient à certains des groupes les plus vulnérables dans nos collectivités, notamment les familles monoparentales, les nouveaux immigrants et les Autochtones vivant hors réserve.

Le gouvernement du Canada investit également 150 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 pour des travaux de rénovation et d'amélioration de logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral. En tout, plus de 1 300 projets ont été réalisés ou sont en cours.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans le logement pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées

Plus de logements abordables pour les aînés à Calgary (Alberta)

La Bethany Care Society offrira davantage de logements abordables à Calgary grâce à un financement de 2,9 millions de dollars provenant du Plan d'action économique du Canada, qui lui permettra d'ajouter 46 logements locatifs à prix abordable au complexe résidentiel Riverview Village. Situé sur un terrain de 12,5 acres dans le secteur sud-est de Calgary, le Riverview Village comprend deux immeubles de 218 appartements à prix abordable pour les aînés. S'y ajouteront des garçonnières et des appartements d'une ou de deux chambres.

La province est fière de s'associer au gouvernement fédéral, ainsi qu'à des organismes à but lucratif et à but non lucratif, afin de disposer d'un plus grand nombre de logements abordables en Alberta. Ces partenariats nous permettent de construire plus de logements à un coût moindre pour les contribuables, ce qui est particulièrement important en cette période économique difficile.

– Jonathan Denis, ministre du Logement et des Affaires urbaines de l'Alberta

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans le logement pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées *(suite)*

Des logements accessibles à prix abordable à Regina (Saskatchewan)

Grâce à un financement de 1,8 million de dollars provenant du Plan d'action économique du Canada, l'organisme de bienfaisance Ehrlo Community Services Inc. construit 40 logements locatifs à prix abordable pour les personnes handicapées. Les logements sont conçus et réservés pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale ou de déficience cognitive et qui ont besoin de soutien pour vivre de façon autonome.

L'une des clés pour répondre aux besoins des personnes vulnérables est d'amener les intervenants à agir ensemble, mettant à contribution les compétences de chacun pour résoudre les problèmes.

– Malcolm Neill, vice-président,
Ehrlo Community Services

Une aide aux aînés grâce au logement abordable à Summerside (Île-du-Prince-Édouard)

Un financement d'environ 4 millions de dollars a été consenti pour la construction d'un complexe domiciliaire de 25 logements destinés aux aînés. Le complexe sera situé au centre-ville de Summerside, à proximité des services. Il sera doté d'appartements modernes d'une ou deux chambres, à faible consommation d'énergie, et certains seront aménagés pour offrir un accès facile.

Nous sommes heureux de nous associer au gouvernement fédéral dans ces initiatives importantes en matière de logement pour les aînés de l'Île.

– Janice Sherry, ministre des services communautaires,
des aînés et du travail de l'Île-du-Prince-Édouard

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans le logement pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées *(suite)*

Construction de logements abordables accessibles à Chatham-Kent (Ontario)

Grâce à un investissement de près de 1,5 million de dollars provenant du Plan d'action économique du Canada, la ville de Chatham-Kent construit 24 logements abordables pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées. L'immeuble sera doté de 12 appartements locatifs subventionnés pour les aînés et 12 appartements adaptés pour les personnes handicapées.

> *Ceci est un exemple de partenariat entre les trois ordres de gouvernement. Il nous a permis d'atteindre notre objectif de fournir des logements sûrs et abordables, répondant à leurs besoins, aux aînés et aux personnes handicapées de notre collectivité.*
>
> – Randy Hope, maire de Chatham-Kent

De plus, 400 millions de dollars sont investis sur deux ans, dans le cadre du Plan d'action économique, pour la construction et la rénovation de logements dans des collectivités des Premières nations. Près de 500 collectivités ont bénéficié de plus de 3 000 projets. Une somme additionnelle de 200 millions est investie dans le Nord pour combler les besoins de logement des territoires; plus de 200 projets sont en cours ou terminés.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans le logement des Premières nations et dans le Nord

Création d'emplois et amélioration des logements des Premières nations

Le Plan d'action économique du Canada investit dans le logement des Premières nations de la Colombie-Britannique. Plus de 2,8 millions de dollars ont été accordés pour la rénovation de 285 logements dans les réserves de la région Lower Mainland-Fraser Canyon, dont 14 logements pour la Première nation Leq'á:mel. Celle-ci a reçu un financement fédéral de 148 000 $ pour les travaux de rénovation. L'investissement global contribuera à relancer l'économie d'un bon nombre de Premières nations et de régions voisines en créant des emplois.

L'amélioration de ces maisons aide à combler nos besoins de longue date en matière de logement et à constituer un avoir propre pour la communauté. Ces projets constituent un important changement de vie pour les familles, ici dans les réserves. Tout cela n'aurait pu être possible sans le soutien du gouvernement du Canada et nous l'en remercions.

— Alice Thompson, chef de la Première nation Leq'á:mel

Modernisation du logement social à Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest)

Par l'entremise du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral contribue à l'amélioration du logement dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a reçu un financement fédéral de près de 200 000 $ pour des travaux de rénovation de 103 logements sociaux dans le hameau de Fort McPherson. Les travaux comprennent des améliorations ou des conversions éconergétiques ainsi que l'adaptation de logements pour les personnes handicapées.

À la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, nous nous réjouissons de continuer à améliorer la qualité des logements partout sur le territoire, en partenariat avec le gouvernement du Canada.

– Robert C. McLeod, ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Outre le financement direct accordé au titre du logement social, on a approuvé à ce jour 234 prêts à faible coût, d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars, aux municipalités qui entreprennent des projets d'infrastructure liés au logement.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Infrastructure municipale

Amélioration du système de traitement de l'eau à Bathurst (Nouveau-Brunswick)

La ville de Bathurst a reçu l'approbation de recevoir plus de 1,7 million de dollars sous forme de prêts à faible coût, aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales, pour remplacer deux stations de relèvement des eaux usées et agrandir l'usine de traitement qui produit l'eau potable. Le remplacement des stations de relèvement améliorera la collecte et le traitement des eaux usées, tandis que la modernisation de l'usine de traitement de l'eau accroîtra sa capacité de production, procurant ainsi aux habitants de Bathurst une source fiable d'eau potable.

> *Les économies que nous allons réaliser grâce à la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement) feront toute la différence, car elles nous permettront de procéder aux travaux nécessaires […]. Nous sommes très reconnaissants envers la SCHL de cette occasion de faire des économies.*
>
> – Stephen Brunet, maire de Bathurst

Modernisation de la caserne de pompiers de Cranbrook (Colombie-Britannique)

La ville de Cranbrook a reçu l'approbation de recevoir près de 2,9 millions de dollars sous forme d'un prêt à faible coût, aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales, afin de rénover, de moderniser et d'agrandir la principale caserne de pompiers de la ville. Ces travaux comprennent l'ajout de deux nouveaux emplacements pour les camions d'incendie et l'aménagement d'une aire de répartition et de bureaux et de dortoirs pour les pompiers. On pourra ainsi répondre aux besoins découlant de la croissance future des quartiers résidentiels de Cranbrook.

> *La ville de Cranbrook est très reconnaissante des fonds qui sont mis à sa disposition grâce au Programme de prêts pour les infrastructures municipales de la SCHL.*
>
> – Scott Manjak, maire de Cranbrook

Tableau 2.3.2

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales			
Paiements accélérés de l'Initiative de financement de base des provinces et des territoires	179	198	198
Fonds de stimulation de l'infrastructure[3]	525[2]	3 475[2]	3 475[2]
Avantage supplémentaire pour les projets communautaires[3]	30	470	470
Fonds pour l'infrastructure verte[4]	5	122	122
Sentiers récréatifs nationaux	25	–	–
Infrastructure des loisirs Canada[3]	87	411	403
Investissements dans les infrastructures des Premières nations			
Construction d'écoles	82	93	93
Projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées	69	122	122
Services communautaires essentiels (installations de santé)	67	68	68
Services communautaires essentiels (installations de services de police)	12	3	3
Projets fédéraux d'infrastructure			
Amélioration du système de transport ferroviaire	138	218	207
Route transcanadienne	16	54	54
Ponts fédéraux	39	58	51
Route de l'Alaska	13	–	–
Ports pour petits bateaux	117	94	94
Réparation et rénovation d'immeubles fédéraux	171	158	150
Amélioration de l'accès aux immeubles fédéraux	16	20	20
Manège militaire de Québec	1	1	1
Accélération des mesures à l'égard des sites fédéraux contaminés	88	150	150
Installations frontalières	2	42	33
Sécurité aérienne	343	8	8
Total partiel – Bâtir l'infrastructure	2 025	5 764	5 721

Tableau 2.3.2 *(suite)*

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Aide à l'accession à la propriété et au secteur du logement			
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire[5]	2 265	–	–
Limites de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété	15	15	15
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	140	145	145
ÉcoÉNERGIE Rénovation – Maisons	186	192	192
Investissements dans le logement social			
Rénovation et amélioration des logements sociaux (provinciaux et territoriaux)	433	417	417
Rénovation et amélioration des logements sociaux (fédéraux)	67	83	83
Logements pour les Premières nations – SCHL	123	127	127
Logements des Premières nations – Affaires indiennes et du Nord canadien	75	75	75
Logements dans le Nord	100	100	100
Logements pour les aînés à faible revenu	200	200	200
Logements pour les personnes handicapées	25	50	50
Prêts aux municipalités : infrastructure liée au logement	376[6]	1 624	1 624
Total partiel – Stimuler la construction domiciliaire	4 005	3 028	3 028
Total – Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	**6 031**	**8 792**	**8 749**

1 La valeur des mesures de stimulation fiscales est estimative.

2 Inclut les transferts à des ministères et organismes fédéraux à l'appui de projets de stimulation économique, comme la somme de 66,8 millions de dollars affectée à Parcs Canada pour des travaux de construction ou d'amélioration de lieux historiques nationaux et d'installations pour les visiteurs.

3 À la suite du prolongement de ces programmes, la valeur des mesures de stimulation pour 2010-2011 comprend des fonds qui seront utilisés en 2011-2012. D'autres détails seront connus après l'envoi des estimations par les provinces, les territoires, les municipalités ou d'autres partenaires, vers la fin de 2010-2011.

4 Inclut 27 millions de dollars de transferts à d'autres ministères fédéraux en 2010-2011 au titre de projets.

5 À la lumière des données contenues dans les déclarations de revenus de 2009, l'estimation des coûts du crédit est d'environ 25 % inférieure au coût initial prévu lors de la mise en œuvre de cette mesure dans le budget de 2009.

6 Représente le montant des prêts approuvés.

Chapitre 2.4

Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois

Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois

En prévoyant des mesures de stimulation économique appliquées partout au pays, la première étape du Plan d'action économique du Canada contribue à la croissance et à la prospérité nationales à long terme en aidant à renforcer la capacité d'innovation du Canada.

Le Plan d'action économique prévoit l'octroi de près de 4 milliards de dollars sur deux ans pour l'enseignement et la recherche dans les établissements de niveau postsecondaire, la technologie et l'innovation, de même que la protection de l'environnement. Les mesures à ce chapitre sont conformes au plan à long terme du gouvernement visant à augmenter la capacité du Canada en matière de recherche et à faire en sorte que les Canadiens soient prêts à postuler de meilleurs emplois dans l'économie du savoir. De plus, le Plan d'action économique aide à créer des emplois et favorise la croissance de l'économie canadienne en soutenant les petites et moyennes entreprises. D'autres investissements du Plan d'action accroîtront l'accès des citoyens aux services Internet à large bande, permettront de moderniser les laboratoires fédéraux et consolideront la position du Canada parmi les chefs de file mondiaux de l'énergie propre.

Tableau 2.4.1

Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M$, comptabilité de caisse)		
Investir dans l'éducation et la recherche postsecondaires			
Améliorer l'infrastructure des collèges et des universités[1]	991	996	1 987
Autres	86	155	241
Total partiel – Investir dans l'éducation et la recherche postsecondaires	1 077	1 151	2 228
Investir dans les sciences et la technologie			
Moderniser les laboratoires fédéraux	85	157	242
Énergie propre et environnement	358	282	640
Autres	30	681	711
Total partiel – Investir dans les sciences et la technologie	473	1 120	1 592
Total – Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois	**1 550**	**2 271**	**3 821**
Total – Incluant la contribution des provinces	**2 541**	**3 434**	**5 975**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures pourrait être moindre puisque certaines dépenses se rapportent à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (seul l'amortissement est alors comptabilisé dans le budget) et à des prêts accordés à des tiers (l'impact budgétaire se limite alors aux cas où il y a un risque de perte).

1 Par suite de la prolongation de ce programme, la valeur des mesures de stimulation pour 2010-2011 comprend certains fonds qui seront dépensés en 2011-2012. On disposera de plus de détails à ce sujet une fois reçues les estimations des provinces, des territoires, des municipalités et des d'autres partenaires, vers la fin de 2010-2011.

Le gouvernement contribue à l'édification d'une économie solide et innovatrice en favorisant l'excellence dans les sciences, la technologie et la recherche, tout en aidant à former de nouvelles générations de travailleurs hautement qualifiés qui seront appelés à occuper de meilleurs emplois. Ce soutien témoigne de l'engagement qu'a pris le gouvernement de faire de l'innovation une priorité stratégique à long terme. Le Canada a besoin de cohortes de travailleurs hautement qualifiés s'il veut prospérer dans une économie mondiale qui, de plus en plus, est tributaire du savoir et de l'innovation, deux éléments clés de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi à long terme.

Le Canada investit davantage en recherche-développement (R-D) dans le secteur de l'enseignement supérieur que tout autre pays du G-7

Graphique 2.4.1
Investissements en R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur

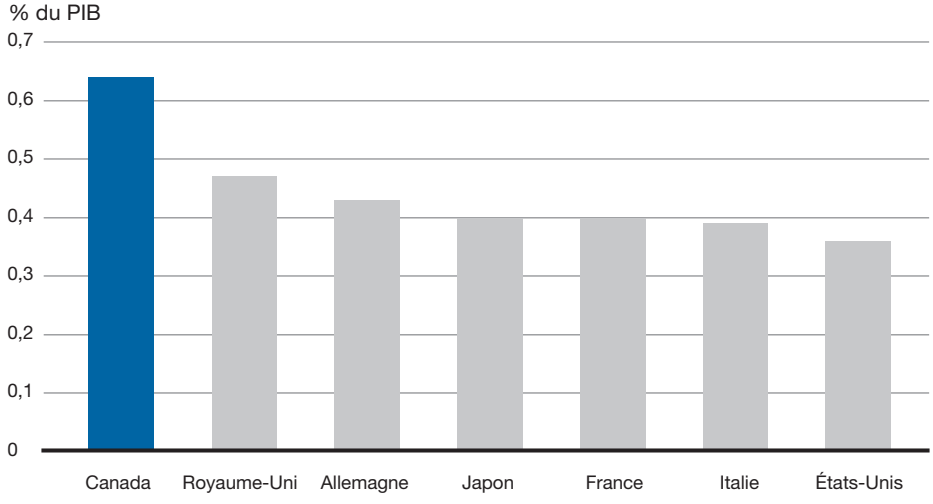

Nota – Les données portent sur l'année 2008, la dernière année pour laquelle on dispose de données pour tous les pays du G-7.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE*, nº 2010/1

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le Canada se maintienne parmi les chefs de file mondiaux au chapitre de la recherche postsecondaire. Des fonds ont été octroyés pour appuyer l'excellence en recherche dans les établissements postsecondaires canadiens, pour aider les scientifiques canadiens à concentrer leurs efforts dans les domaines où le Canada peut être un chef de file mondial et pour harmoniser nos forces en matière de recherche avec les possibilités et les défis qui se présentent au secteur privé. Le gouvernement estime que les sciences sont un moteur d'activité commerciale et qu'il faut investir dans les gens et les idées qui seront à l'origine des percées de l'avenir afin de demeurer parmi les chefs de file de l'économie mondiale.

Le Plan d'action économique du Canada prévoit l'investissement d'environ 5 milliards de dollars dans des initiatives scientifiques et technologiques s'étendant sur plusieurs années, une somme sans précédent qui témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard de sa stratégie des sciences et de la technologie.

Enseignement et recherche dans les établissements postsecondaires

Le Programme d'infrastructure du savoir est doté de 2 milliards de dollars destinés à des projets d'infrastructure universitaire et collégiale, y compris des travaux de réparation, d'entretien et de construction. La contribution fédérale à ces projets couvre jusque la moitié des coûts admissibles engagés, et les fonds restants proviennent d'autres partenaires.

Plus de 520 projets ont été achevés ou sont en cours de réalisation dans des collèges et des universités partout au Canada. Ces projets représentent la quasi-totalité des fonds affectés au Programme d'infrastructure du savoir.

Afin de donner un délai suffisant pour mener tous les projets à terme, la date limite d'achèvement des projets relatifs au Programme d'infrastructure du savoir a été reportée au 31 octobre 2011.

> *Le Programme d'infrastructure du savoir transforme les campus dans l'ensemble du pays et permet d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche pour les étudiants canadiens.*
>
> — Paul Davidson, président de l'Association des universités et collèges du Canada

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Investissements dans l'infrastructure des universités et des collèges

Projets achevés

- Le gouvernement du Canada a consenti plus de 11 millions de dollars à l'Université St. Francis Xavier, en Nouvelle-Écosse, pour le parachèvement de travaux de rénovation de laboratoires scientifiques et la création de nouveaux laboratoires de technologie de l'information et d'installations de recherche en commerce, ce qui a permis de réaliser des travaux d'entretien reportés et de rendre les bâtiments plus éconergétiques et modernes. Grâce au projet, l'Université a doublé sa capacité de recherche et de développement dans les domaines du commerce et de la technologie de l'information. On estime qu'au plus fort des activités de construction, le projet employait 117 personnes des secteurs de la construction et des services professionnels.
- L'agrandissement du centre d'enseignement technique existant au campus Woodland de l'Institut des sciences appliquées et de la technologie de la Saskatchewan a permis l'agrandissement de la superficie des locaux servant à la formation d'apprentis électriciens. On estime que le projet a directement soutenu 17 emplois durant les travaux de construction. Le gouvernement du Canada a octroyé près de 1,2 million de dollars pour ce projet.
- Le gouvernement du Canada a consenti près de 1,9 million de dollars au Collège Camosun, en Colombie-Britannique. La bibliothèque et les installations communes d'apprentissage des deux campus ont été rénovées, et l'on a procédé à la modernisation et à l'agrandissement de laboratoires informatiques désuets. Ce projet a procuré aux étudiants des locaux d'apprentissage individuel et collaboratif et leur a permis d'utiliser des technologies de pointe dans des locaux plus éconergétiques. On estime à 36 le nombre d'emplois créés durant les travaux de construction.
- L'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, a reçu 1,7 million de dollars du gouvernement du Canada pour convertir un étage de la bibliothèque Rhéa-Larose, à Edmundston, en Centre interdisciplinaire de soutien à l'accroissement de la recherche, où peuvent se réunir des chercheurs universitaires et des étudiants-chercheurs ainsi que des chercheurs professionnels liés au campus d'Edmundston. On estime que le projet a directement soutenu 19 emplois durant les travaux de construction.
- Le Collège André-Grasset, à Montréal, a reçu près de 800 000 $ du gouvernement du Canada pour moderniser, rénover et mettre à niveau ses secteurs des sciences et des arts et lettres ainsi que sa bibliothèque. On estime que le projet a entraîné la création de 15 emplois et contribué à une hausse de l'inscription d'étudiants.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Projets achevés *(suite)*

- Le gouvernement du Canada a consenti plus de 1 million de dollars au Collège universitaire Concordia de l'Alberta. Les travaux de rénovation touchant l'ensemble du campus se sont soldés par des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique, la création d'installations de recherche à la fine pointe pour les sciences de la vie, la chimie et les sciences de l'environnement, et une amélioration de la sécurité, notamment en matière d'incendie, sur le campus.
- Le Collège communautaire Assiniboine, au Manitoba, a reçu plus de 1,7 million de dollars du gouvernement du Canada dans le cadre du projet de développement des connaissances et des compétences avancées à son campus Parkland. Les travaux d'agrandissement et de rénovation des locaux existants ont permis l'aménagement d'un nouvel atelier pour les métiers de l'électricité, ainsi que l'élargissement du programme d'enseignement préscolaire désormais doté d'un nouveau centre d'apprentissage, tout comme l'aménagement de nouvelles salles de classe et de nouveaux laboratoires, dont un laboratoire d'arts infirmiers. Ce campus satellite situé à Dauphin permet aux collectivités métisses et des Premières nations d'accéder aux programmes du Collège; il peut former 30 apprentis tous les ans.
- L'Institut de formation des opérateurs d'équipement de construction de l'Ontario a reçu 1,4 million de dollars du gouvernement du Canada. L'installation d'Oakville a été améliorée afin d'y permettre la formation d'opérateurs de grue et la formation avancée de mécaniciens, tandis que les aménagements au campus de Morrisburg ont rendu les installations plus propices à la formation d'opérateurs de machinerie lourde, dont des étudiants inuits et des étudiants des Premières nations. Le projet permettra de former 100 étudiants de plus tous les ans. On estime que le projet a soutenu 12 emplois durant les travaux de construction.
- Le gouvernement du Canada a versé plus de 2,6 millions de dollars à l'Université de Montréal, au Québec, pour la réalisation de la première phase du projet de rénovation et de mise à niveau de salles de classe et de l'amphithéâtre au Pavillon 3200 Jean-Brillant. On estime que 52 emplois ont été créés dans le cadre de ce projet.

Dans le budget de 2009, le gouvernement s'était engagé à verser un financement additionnel de 750 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) afin d'accélérer les investissements dans les installations et le matériel de recherche de pointe. Ce financement représente un investissement dans une économie plus forte axée sur le savoir, puisque l'infrastructure de recherche appuyée par la FCI soutiendra le développement de nouvelles connaissances et offrira des expériences d'apprentissage incomparables aux meilleurs étudiants canadiens.

La FCI a déjà consacré 150 millions de dollars de ce financement à 28 projets remarquables retenus dans le cadre de son concours de 2009, tandis qu'une somme de 600 millions appuiera ses activités futures. La FCI a annoncé que de cette somme, plus de 200 millions serviront à soutenir les infrastructures nouvelles et existantes qui favorisent la recherche de pointe, que 185 millions soutiendront le fonctionnement du Programme des initiatives scientifiques majeures dans toutes les régions du pays, que plus de 180 millions serviront à attirer et à retenir les meilleurs chercheurs du monde et que plus de 30 millions iront à un nouveau fonds destiné à financer les installations et le matériel de recherche dans les collèges et écoles polytechniques. Ces investissements favoriseront l'excellence en recherche tout en accroissant la compétitivité économique à long terme du Canada.

Infrastructure de recherche dans l'Arctique : Le Plan d'action économique prévoit 87 millions de dollars pour l'amélioration des installations de recherche existantes qui appuient les sciences et la technologie relatives à l'Arctique et pour entreprendre les travaux en vue de l'établissement de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, un nouveau centre de calibre mondial. Les 21 projets sont tous en cours et devraient être achevés d'ici le 31 mars 2011.

Bourses d'études supérieures du Canada : Le Plan d'action économique du Canada prévoit 87,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans aux fins de l'expansion temporaire du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, qui aide les meilleurs étudiants canadiens des cycles supérieurs. Cette somme a permis d'offrir 500 nouvelles bourses de doctorat, chacune valant 35 000 $ par année pendant trois ans, à compter de 2009-2010, et 1 000 bourses de maîtrise additionnelles, chacune valant 17 500 $ pour un an, en 2009-2010 et en 2010-2011. Ces bourses, qui ont été octroyées à la suite de concours nationaux lancés par les trois conseils subventionnaires, permettent de disposer d'un bassin suffisant de travailleurs hautement compétents capables de combler les besoins de l'économie du savoir au Canada.

Dans la foulée des importants investissements effectués dans le cadre du Plan d'action économique, le budget de 2010 prévoyait des mesures additionnelles pour soutenir l'avancement du leadership du Canada en matière de recherche. À titre d'exemple, le budget de 2010 prévoyait le versement de 45 millions de dollars sur cinq ans pour la mise sur pied du prestigieux Programme de bourses postdoctorales Banting, grâce auquel le Canada pourra attirer et former les meilleurs chercheurs postdoctoraux au monde. De plus, le budget prévoyait 15 millions de dollars supplémentaires par année, à compter de 2010-2011, afin de doubler le budget du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, qui favorise la collaboration en recherche appliquée entre les collèges et les petites et moyennes entreprises locales.

En outre, pour veiller à ce que les investissements publics en recherche-développement procurent les plus grands avantages possibles aux Canadiens, le gouvernement a mis sur pied un groupe d'experts en octobre 2010, chargé d'examiner l'aide fédérale dans ce domaine et de formuler des recommandations en vue de maximiser la contribution fédérale à l'innovation et les possibilités économiques des entreprises. Le groupe d'experts a publié un document de consultation et il acceptera les présentations du public jusqu'au 18 février 2011. Il devrait publier son rapport en octobre 2011, lequel guidera les décisions futures en matière d'investissement dans ce domaine.

Investir dans les sciences et la technologie

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour assurer la prospérité et la viabilité économiques à long terme du Canada, le gouvernement a haussé son soutien direct aux sciences et à la technologie au moyen d'investissements visant la modernisation des laboratoires fédéraux, l'amélioration de l'accès à Internet à large bande et la réalisation de travaux de recherche sur l'énergie propre et les technologies spatiales.

Modernisation des laboratoires fédéraux : Le gouvernement a affecté près de 250 millions de dollars à la mise à niveau et à la modernisation des laboratoires fédéraux où sont menées des recherches dans un vaste éventail de domaines, dont la santé, la sécurité, les transports, la protection de l'environnement et le patrimoine. Les travaux de construction touchant près de la totalité des projets répertoriés, qui concernent 14 ministères et organismes fédéraux, sont en cours ou terminés. Ces projets stimulent l'activité économique à court terme dans toutes les régions du Canada; ils aident également les ministères fédéraux à s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités de base en matière de réglementation, renforcent les capacités au chapitre des sciences et de la technologie, et améliorent la santé et la sécurité des Canadiens.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets de modernisation des laboratoires fédéraux

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené à terme 12 projets de modernisation visant sept laboratoires situés à Burnaby (Colombie-Britannique), Lethbridge et Calgary (Alberta), Saskatoon (Saskatchewan), Ottawa (Ontario), Saint-Hyacinthe (Québec) et Dartmouth (Nouvelle-Écosse). Les travaux menés dans le cadre des 18 autres projets progressent. Plus de 24 millions de dollars ont été investis sur deux ans afin de réaliser des travaux d'entretien reportés et de permettre aux scientifiques et aux chercheurs de l'Agence de continuer à travailler dans des installations modernes.
- Industrie Canada a investi 5,4 millions de dollars afin de moderniser le campus de recherche du Centre de recherches sur les communications Canada, à Ottawa, qui héberge six laboratoires gouvernementaux. Cet investissement appuiera une augmentation de la production des travaux de recherche et développement effectués dans ces laboratoires, et améliorera la capacité du Centre de générer des emplois dans le secteur des technologies au Canada.
- Pêches et Océans Canada procède à la modernisation de ses laboratoires à la grandeur du pays. Il investit à cette fin 37,3 millions de dollars sur deux ans dans des projets menés notamment dans la région du fleuve Fraser (Colombie-Britannique), à Moncton (Nouveau-Brunswick) et à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Des 77 projets du Ministère exécutés à autant de sites différents, 40 sont terminés; on prévoit que les autres seront achevés d'ici le 31 mars 2011. En plus de créer des emplois et de stimuler l'économie dans les localités où se trouvent les laboratoires, ces travaux améliorent les capacités du Ministère en matière de sciences et de technologie et viennent soutenir l'utilisation et le développement durables des voies navigables et des ressources aquatiques du Canada.

Énergie propre et environnement : Le Plan d'action économique a instauré le Fonds pour l'énergie propre, doté de 1 milliard de dollars, dont jusqu'à 150 millions pour la recherche-développement sur l'énergie propre et 850 millions pour des projets de démonstration. Les projets appuyés par le Fonds devraient contribuer à un plus large déploiement de technologies axées sur l'énergie renouvelable et l'énergie propre.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets financés par le Fonds pour l'énergie propre

Projet Quest, Shell (Fort Saskatchewan, Alberta)

Le Fonds pour l'énergie propre a consacré 120 millions de dollars au projet Quest de la société Shell, un projet de démonstration à grande échelle de captage et de stockage du carbone mis en œuvre dans une installation de valorisation des sables bitumineux. Ce projet entièrement intégré utilisera la technologie existante pour capter le dioxyde de carbone émis par trois unités de production d'hydrogène situées au centre de valorisation Scotford, à Fort Saskatchewan, qui est ensuite transporté environ 100 km au nord, puis injecté et stocké de façon permanente à une profondeur de plus de 2 km.

PowerShift Atlantic, Énergie NB (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard)

Énergie NB a reçu 15,9 millions de dollars dans le cadre d'un projet de réseau intelligent de distribution d'électricité qui utilisera les technologies les plus récentes pour gérer la distribution d'électricité renouvelable dans les collectivités de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Le projet permettra aux sociétés de services publics de mieux comprendre la réaction des consommateurs aux technologies des réseaux intelligents et d'utiliser le plus efficacement possible les sources d'énergie renouvelables dans la région. De plus, jusqu'à 2 000 clients disposeront de nouvelles données sur leur utilisation de l'électricité, ce qui les aidera à modifier leurs habitudes de consommation et à économiser.

Projet Syngas, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver)

L'Université de la Colombie-Britannique a reçu 8 millions de dollars pour faire la démonstration de la production de chaleur et d'électricité par gazéification de la biomasse (gazéification de biomasse ligneuse convertie en un gaz synthétique alimentant directement un moteur à gaz) afin de fournir une source propre et renouvelable de chaleur et d'électricité pour le campus. Le système de production combinée de chaleur et d'électricité, premier en son genre en Amérique du Nord, générera de façon économique 2 mégawatts d'électricité propre, ce qui compensera la consommation d'électricité actuelle de l'Université. Le projet constitue également une occasion de surmonter les obstacles à l'adoption de cette technologie.

À ce jour, on a annoncé l'octroi de plus de 610 millions de dollars de fonds fédéraux pour la réalisation de projets précis relevant du Fonds pour l'énergie propre. Également, en réponse à la demande sans précédent suscitée par le programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons, 205 millions provenant du Fonds serviront à appuyer financièrement les propriétaires de jusqu'à 120 000 habitations additionnelles qui auront fait l'objet de rénovations éconergétiques additionnelles.

Internet à large bande : Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, 225 millions de dollars ont été accordés sur trois ans à Industrie Canada pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à étendre les services à large bande au plus grand nombre possible de ménages canadiens actuellement non desservis ou mal desservis par cette technologie. Le programme Large bande Canada : Un milieu rural branché constitue la composante la plus importante de cette stratégie. D'ici le 31 mars 2012, plus de 200 000 ménages additionnels devraient avoir accès à des services à large bande. En outre, par l'entremise du Programme d'accès communautaire, le gouvernement offre une aide afin de permettre à des milliers de Canadiens de pouvoir accéder de façon abordable à Internet.

Agence spatiale canadienne : Le Plan d'action économique a affecté 110 millions de dollars sur trois ans à l'Agence spatiale canadienne afin d'appuyer le leadership continu du Canada dans la conception et la construction d'appareils de robotique spatiale. De cette somme, environ 45 millions seront dépensés en 2010-2011 pour la mise au point du bras spatial Canadarm de prochaine génération et la recherche sur la mobilité de surface pour l'exploration. Ces fonds servent à ouvrir de nouvelles perspectives pour les entreprises canadiennes innovatrices ainsi qu'à créer des emplois pour des employés hautement qualifiés. Le financement consenti servira aussi à appuyer la formation des astronautes canadiens en vue de futures missions spatiales internationales, par exemple celle où l'astronaute Chris Hadfield prendra les commandes de la Station spatiale internationale en 2012.

Inforoute Santé du Canada : Le Plan d'action économique a affecté 500 millions de dollars à Inforoute Santé du Canada en vue de réaliser l'objectif consistant à faire en sorte que la moitié des Canadiens disposent d'un dossier de santé électronique et à accélérer la mise sur pied de systèmes de dossiers médicaux électroniques à l'usage des médecins. Inforoute Santé travaille de concert avec les provinces et les territoires afin de déterminer le moment et la meilleure façon d'investir ces fonds. Cet investissement rehaussera la sûreté, la qualité et l'efficience du système de soins de santé, en plus de créer des milliers d'emplois soutenables et axés sur le savoir partout au Canada. Inforoute Santé a indiqué que 380 millions ont été consacrés à l'accélération de la mise sur pied de systèmes de dossiers médicaux électroniques en vue de la réalisation de l'objectif global. À l'heure actuelle, environ 37 % des médecins de soins communautaires au pays ont adopté des systèmes de dossiers médicaux électroniques. Ce financement entraînera une importante augmentation de l'utilisation de ces systèmes dans les cliniques et cliniques de soins ambulatoires et dans les bureaux de cliniciens. Une autre partie de la somme de 500 millions est utilisée pour appuyer la santé des consommateurs, l'imagerie diagnostique et les solutions de télésanté.

Tableau 2.4.2

Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Investir dans l'éducation et la recherche postsecondaires			
Améliorer l'infrastructure des collèges et des universités[1]	991	996	996
Fondation canadienne pour l'innovation	–	50	50
Institut d'informatique quantique	17	17	17
Infrastructure de recherche dans l'Arctique	32	52	52
Programme de bourses d'études supérieures du Canada	35	35	35
Programme de stages en recherche et développement industrielle	3	1	1
Total partiel – Investir dans l'éducation et la recherche postsecondaires	1 077	1 151	1 151
Investir dans les sciences et la technologie			
Moderniser les laboratoires fédéraux	85	157	157
Fonds pour l'énergie propre	65	282	282
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement	8	0	0
Accroître l'avantage du Canada dans le domaine du nucléaire	285	0	0
Industrie spatiale canadienne	10	45	43
Inforoute Santé du Canada	0	500	500
Élargir l'accès aux services à large bande dans les collectivités rurales	20	136	136
Total partiel – Investir dans les sciences et la technologie	473	1 120	1 118
Total – Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois	**1 550**	**2 271**	**2 269**

1 Par suite de la prolongation de ce programme, la valeur des mesures de stimulation pour 2010-2011 comprend certains fonds qui seront dépensés en 2011-2012. On disposera de renseignements plus détaillés à ce sujet une fois reçues les estimations des provinces, des territoires, des municipalités et des autres partenaires, vers la fin de 2010-2011.

Chapitre 2.5

Appuyer les industries et les collectivités

Appuyer les industries et les collectivités

La première étape du Plan d'action économique du Canada prévoit plus de 13 milliards de dollars pour créer et conserver des emplois dans les régions, les collectivités et les industries du Canada les plus durement touchées par la récession mondiale. Cette aide permettra aux secteurs traditionnels comme la foresterie, l'agriculture et la fabrication, qui continuent de jouer un rôle important dans l'économie de nombreuses régions et collectivités du pays, de relever les défis auxquels ils sont confrontés.

En plus d'accorder des allègements ciblés, le Plan d'action économique du Canada aide les industries à devenir plus concurrentielles et à se positionner en vue d'assurer leur succès à long terme, tant au Canada qu'à l'étranger. La prospérité à long terme des entreprises canadiennes renforcera le rôle que joue le Canada sur la scène mondiale et aidera à créer de nouveaux débouchés et des emplois de grande qualité aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Tableau 2.5.1

Appuyer les industries et les collectivités

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M$, comptabilité de caisse)		
Aide aux industries			
Foresterie	59	108	167
Agriculture	14	95	109
Exploration minière	70	-15	55
Petites entreprises	166	195	361
Tourisme	136	151	287
Construction navale	82	93	175
Culture	150	183	333
Allègements fiscaux et tarifaires			
Déduction pour amortissement accéléré – Ordinateurs	340	355	695
Allègement tarifaire – Machines et matériel	76	81	157
Total partiel – Aide aux industries	1 093	1 246	2 339
Aide aux collectivités			
Aider toutes les régions à connaître la prospérité	596	830	1 426
Renforcer les partenariats avec les Canadiens autochtones	135	186	321
Total partiel – Aide aux collectivités	731	1 015	1 747
Total – Aide aux industries et aux collectivités	**1 824**	**2 261**	**4 086**
Aide fédérale au secteur de l'automobile	9 155		9 155
Total – Aide aux industries et aux collectivités	**10 979**	**2 261**	**13 241**
Composante ontarienne de l'aide au secteur de l'automobile	4 578		4 578
Valeur totale incluant l'aide provinciale	**15 557**	**2 261**	**17 818**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures pourrait être moindre puisque certaines dépenses se rapportent à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (seul l'amortissement est alors comptabilisé dans le budget) et à des prêts accordés à des tiers (l'impact budgétaire se limite alors aux cas où il y a un risque de perte).

Aide aux collectivités : Le gouvernement continue d'aider les collectivités vulnérables, notamment par l'entremise d'initiatives telles que le Fonds d'adaptation des collectivités, doté de 1 milliard de dollars. Plus de 1 850 projets financés par le Fonds sont à présent terminés ou en cours de réalisation dans l'ensemble du Canada.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide aux collectivités

Pour assurer le développement de collectivités canadiennes solides, le gouvernement a pris d'importantes mesures, dont celles qui suivent :

- Mise sur pied en janvier 2008 de la Fiducie pour le développement des collectivités, dotée d'un budget de 1 milliard de dollars, pour soutenir les initiatives provinciales et territoriales venant en aide aux collectivités vulnérables.
- Versement de 1 milliard de dollars sur deux ans au Fonds d'adaptation des collectivités, dans le cadre du Plan d'action économique, pour soutenir la diversification économique dans les collectivités touchées par les défis auxquels sont confrontées les industries locales.
- Versement, par l'entremise du Plan d'action économique, de 500 millions de dollars sur deux ans au programme Infrastructure des loisirs Canada, qui appuie la construction de nouvelles installations récréatives et la modernisation d'installations existantes dans des collectivités partout au Canada.
- Mise sur pied de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, dotée d'un budget de plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans, dans le cadre du Plan d'action économique, pour soutenir le développement économique des collectivités du Sud de l'Ontario.
- Versement de 50 millions de dollars sur cinq ans, par l'entremise du Plan d'action économique, pour mettre sur pied l'Agence canadienne de développement économique du Nord et de 90 millions de plus sur cinq ans pour renouveler le programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord afin de renforcer l'activité économique dans les collectivités du Nord.
- Versement, annoncé dans le budget de 2010, de ressources permanentes de près de 50 millions de dollars par année pour renforcer la réalisation par les agences de développement économique régional d'activités favorisant la croissance dans les collectivités canadiennes. Le budget de 2010 prévoyait également le versement de 11 millions par année en financement permanent, au Programme de développement des collectivités afin de créer de nouveaux débouchés économiques et de promouvoir l'innovation dans les collectivités rurales.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide aux collectivités *(suite)*

- Versement, à compter de septembre 2008, de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans à l'Initiative en matière de logement abordable (125 millions par année), au Programme d'aide à la remise en état des logements (128 millions par année) et à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (135 millions par année). En outre, le Plan d'action économique a accordé 2,1 milliards de dollars au titre de la construction et de la rénovation de logements abordables, et des prêts à faible coût à hauteur de 2 milliards de dollars ont été mis à la disposition des municipalités.
- Encouragement aux particuliers à s'engager à utiliser le transport en commun de façon soutenue grâce à l'instauration du crédit d'impôt pour le transport en commun.

Exemples de projets du Fonds d'adaptation des collectivités

- Une somme dépassant 850 000 $ a été octroyée pour soutenir la construction du Fundy Ocean Research Centre for Energy, à Parrsboro, en Nouvelle-Écosse. Cette installation de 1,9 million de dollars hébergera des laboratoires de recherche pour l'innovation en matière d'énergie marémotrice et éolienne, de même que des éléments d'exposition didactique et des programmes didactiques expliquant la technologie marémotrice de pointe. Le projet, qui a créé 10 emplois locaux dans la région de Parrsboro, fournit aussi des locaux multifonctionnels visant à répondre aux besoins des résidents de la collectivité.
- L'Association des pêcheurs propriétaires des Îles de la Madeleine a reçu 134 000 $ au titre d'un projet pilote qui mettra à l'essai un système de traçabilité et d'identification du homard, grâce auquel les consommateurs pourront savoir quels homards ont été capturés localement; il facilitera en outre le processus d'écocertification de l'industrie. Le projet aidera les pêcheurs de homards et le secteur de la transformation des fruits de mer du Québec à demeurer concurrentiels et permettra de conserver des emplois.
- La ville de Caledon, dans le Sud de l'Ontario, a reçu 7 millions de dollars pour agrandir son centre communautaire, comblant ainsi un important besoin des gens de la localité qui voulaient avoir davantage accès à des installations récréatives. Cet agrandissement comportait notamment la construction d'un rajout de 36 200 pieds carrés abritant une patinoire, des vestiaires, des installations améliorées pour les spectateurs et des équipements collectifs. La nouvelle installation intègre aussi des technologies vertes qui amélioreront l'efficacité énergétique de l'édifice. Le projet a créé environ 52 équivalents temps plein.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de projets du Fonds d'adaptation des collectivités *(suite)*

- La Société de développement communautaire de l'Aéroport de Sudbury a reçu 600 000 $ pour la construction d'un grand hangar à la fine pointe de la technologie, ce qui attirera de nouvelles entreprises et fournira de plus amples équipements aux clients actuels. Une nouvelle entreprise a loué des locaux, et deux clients actuels se serviront de l'installation pour améliorer leurs opérations. Le projet a créé des emplois correspondant à plus de trois années-personnes pendant l'étape de la construction, et un nouveau locataire a engagé quatre mécaniciens d'entretien d'aéronefs ainsi qu'un superviseur.
- Canoe Creek Hydro Company Ltd. a reçu une contribution remboursable de 2,5 millions de dollars pour financer la construction d'une centrale de production hydroélectrique verte au fil de l'eau en Colombie-Britannique. Le projet a été achevé dans les délais prévus et a créé des emplois correspondant à 14 années-personnes chez des entrepreneurs de la construction locaux, des travailleurs du secteur forestier et des membres de la Première nation Tla-o-qui-aht. Deux membres de cette Première nation recevront une formation pour des postes à long terme d'opérateurs à la centrale.

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) fait des investissements stratégiques pour appuyer la création d'emplois et la croissance économique de la région qu'elle dessert. Ainsi, 44 millions de dollars sur deux ans ont été octroyés au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada pour soutenir les petites et moyennes entreprises à fort coefficient de recherche-développement dans la région. De plus, le gouvernement investit 50 millions par l'entremise de la Banque de développement du Canada pour que les entreprises du Sud de l'Ontario aient davantage accès à des capitaux de risque. En outre, FedDev Ontario a investi, dans le cadre du Programme de développement du Sud de l'Ontario, dans des projets comme le Programme SMART de Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'Initiative pour la recherche appliquée et la commercialisation et MITACS Inc., un réseau national de recherche reliant les entreprises et les organisations canadiennes à la prochaine génération de travailleurs qualifiés.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Initiatives de développement économique dans le Sud de l'Ontario

- ViXS Systems, une entreprise torontoise, a reçu 750 000 $ dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada pour continuer de créer des processeurs réseau vidéo novateurs pour les lecteurs et les enregistreurs multimédias Blu-ray. Ces processeurs faciliteront le décodage, le transcodage et l'encodage des multiples formats des productions vidéo numériques à haute définition et à définition normale en vue de leur retraitement, diffusion et lecture.
- Skjodt-Barrett Foods Inc., un fournisseur de produits alimentaires personnalisés situé à Mississauga, en Ontario, a reçu une contribution pouvant atteindre 395 000 $ pour l'achat de nouveau matériel, ce qui facilitera l'expansion de sa gamme de produits offerts. Le projet, financé en vertu du volet aliments et boissons du Programme de développement du Sud de l'Ontario de FedDev Ontario, a permis de créer six emplois à temps plein et six emplois à temps partiel.
- Mespere Lifesciences Inc., de Waterloo, en Ontario, a reçu plus de 122 000 $ pour appuyer la recherche en vue de créer un appareil portatif pour mesurer la tension artérielle près du cœur en temps réel et sans douleur. Ce projet novateur de recherche et de développement aidera l'entreprise à commercialiser une technologie évoluée afin de rendre les tests de diagnostic et les méthodes de surveillance de la santé moins invasifs et moins coûteux.

Le budget de 2009 a renforcé l'appui du gouvernement aux activités économiques dans le Nord, en prévoyant 50 millions de dollars sur cinq ans pour la mise sur pied de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) et 90 millions sur cinq ans pour le renouvellement du Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord. Depuis sa création, CanNor investit dans l'infrastructure, la création d'emplois et le développement communautaire, ce qui permet aux résidents du Nord de tirer parti des débouchés économiques.

Secteur de l'automobile : Le secteur de l'automobile a été rudement éprouvé au cours des deux dernières années. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario, en étroite collaboration avec le gouvernement des États-Unis, ont pris d'importantes mesures pour aider ce secteur à surmonter ses difficultés. Ils ont notamment fourni une aide conjointe pour la restructuration de Chrysler et de General Motors grâce à des prêts et à un financement de débiteur-exploitant.

Une part de 2,9 milliards de dollars du financement de 3,7 milliards promis à Chrysler par le Canada et l'Ontario a été déboursée à ce jour. Chrysler a cessé d'avoir recours à la protection de la loi sur les faillites le 10 juin 2009. À titre de contrepartie additionnelle des prêts consentis à Chrysler, le Canada et l'Ontario ont obtenu une part de 2 % des capitaux propres de la société restructurée.

La totalité de la somme de 10,8 milliards de dollars promise à General Motors par le Canada et l'Ontario a été déboursée. General Motors a cessé d'avoir recours à la protection de la loi sur les faillites le 10 juillet 2009. Le Canada et l'Ontario ont reçu une participation totale de 11,7 % dans l'entreprise restructurée ainsi que des actions privilégiées d'une valeur de 403 millions de dollars américains. Le 20 avril 2010, General Motors avait remboursé intégralement, avant l'échéance, le prêt provisoire de 1,5 milliard de dollars consenti par le Canada et l'Ontario. General Motors a annoncé, en octobre et en novembre 2010, l'ajout de quarts de travail additionnels à ses installations d'Oshawa, ce qui résultera en plus de 1300 emplois.

Le gouvernement du Canada a commencé à réduire le nombre d'actions qu'il détient dans General Motors. Lors du premier appel public à l'épargne lancé par le constructeur automobile en novembre 2010, le Canada a vendu plus de 35 millions d'actions, à 33 $ US l'unité, pour un produit brut de 1,15 milliard de dollars américains. Cette vente a réduit à 9,34 % la part des actions de General Motors détenue par le Canada. Le 14 janvier 2011, General Motors a annoncé qu'il investirait une part de ses actions se chiffrant à 2 milliards de dollars américains dans le régime de pension de l'entreprise, ce qui réduira à 8,98 % la part d'actions de General Motors détenue par le Canada.

L'aide fournie par les gouvernements du Canada et de l'Ontario au secteur de l'automobile a aidé à sauver des emplois dans des collectivités durement touchées.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Appui au secteur aérospatial

L'industrie aérospatiale est l'un des principaux employeurs du secteur de la haute technologie. Depuis 2006, le gouvernement a pris des mesures importantes, notamment dans le Plan d'action économique, pour favoriser la compétitivité de cette industrie. Au nombre de ces mesures, mentionnons les suivantes :

- L'établissement, en 2007, de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, qui vise à appuyer les projets de recherche-développement de pointe réalisés par les industries de l'aérospatiale et de la défense, et dotée d'un budget de 900 millions de dollars sur cinq ans. En 2009, un montant additionnel de 200 millions sur quatre ans a été affecté au programme.
- L'octroi, dans le cadre du Plan d'action économique, de 110 millions de dollars sur trois ans, à l'Agence spatiale canadienne pour soutenir le développement de la robotique avancée et d'autres technologies spatiales.
- La participation au Programme d'avions de combat interarmées, qui offre aux entreprises canadiennes une occasion sans précédent de prendre part aux chaînes d'approvisionnement mondiales qui définiront les secteurs de l'aérospatiale et de la défense pour les 40 prochaines années. Grâce à l'achat d'avions F-35 par le Canada, les entreprises canadiennes jouiront d'un accès garanti aux processus concurrentiels du partenariat du Programme d'avions de combat interarmées; elles pourront ainsi bénéficier de débouchés industriels éventuels estimés à 12 milliards de dollars pour des travaux liés à la plateforme de l'aéronef.
- Des investissements pour rebâtir les Forces canadiennes, grâce à l'acquisition d'aéronefs C-17 *Globemaster*, d'aéronefs de transport tactique C-130J *Hercules* et d'hélicoptères CH-47F *Chinook*. Ces investissements se traduisent par des possibilités directes et indirectes de retombées industrielles et régionales se chiffrant à plus de 5 milliards de dollars pour l'industrie aérospatiale canadienne.

Ces investissements aident à créer et à maintenir des emplois de haut niveau pour les Canadiens, encouragent les partenariats publics et privés et permettent au Canada de demeurer à l'avant-scène de l'industrie aérospatiale mondiale.

Foresterie : Le ralentissement de l'économie mondiale et l'effondrement du marché du logement aux États-Unis ont créé des difficultés pour le secteur forestier. Dans le cadre du Plan d'action économique, Ressources naturelles Canada a disposé de 170 millions de dollars sur deux ans pour appuyer des initiatives visant à favoriser l'innovation et la diversification des

marchés dans le secteur forestier, y compris des projets de recherche et de démonstration de nouveaux produits forestiers, et pour aider les entreprises forestières à commercialiser des produits novateurs à l'étranger afin de créer et de protéger des emplois.

Depuis la parution du Plan d'action économique, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un programme de 1 milliard de dollars afin d'améliorer la performance environnementale du secteur des pâtes et papiers. En effet, le Programme d'écologisation des pâtes et papiers permet aux usines de pâtes et papiers de toutes les régions de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en les aidant à devenir des chefs de file dans la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse, à accroître leur compétitivité ainsi qu'à créer et à préserver des emplois.

Ces mesures s'ajoutent à l'importante aide financière fournie au secteur forestier par Exportation et développement Canada.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide au secteur forestier

Le secteur forestier, une composante importante de l'économie canadienne, constitue l'assise économique de plusieurs régions. Les entreprises de produits forestiers du Canada ont dû faire face à de fortes pressions concurrentielles, notamment la compétition accrue de producteurs ayant de faibles coûts de production, des coûts plus élevés pour leurs intrants et l'énergie, un dollar canadien en fluctuation et une faible productivité.

Depuis 2006, le gouvernement a mis en œuvre d'importantes mesures de soutien, notamment dans le cadre du Plan d'action économique, pour aider le secteur à relever ces défis et à devenir plus compétitif. En voici quelques exemples :

- Prestation, par l'entremise d'Exportation et développement Canada, de services financiers totalisant près de 44 milliards de dollars depuis 2008 à des entreprises forestières ayant leur siège au Canada. Au cours de la même période, la Banque de développement du Canada a consenti des prêts totalisant plus de 420 millions de dollars aux entreprises forestières canadiennes.
- Négociation de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en 2006, qui a rétabli l'accès au marché américain et s'est traduit par le remboursement de plus de 5 milliards de dollars en droits de douane aux producteurs canadiens.
- Versement de 200 millions de dollars dans le cadre du budget de 2006 pour combattre l'infestation par le dendroctone du pin.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide au secteur forestier *(suite)*

- Versement, dans le cadre du Plan d'action économique, de 170 millions de dollars sur deux ans en vue de soutenir les initiatives pour favoriser l'innovation et la diversification des marchés dans le secteur forestier. Ces activités prennent appui sur l'Initiative sur la compétitivité à long terme de l'industrie forestière, dotée d'un budget de 127,5 millions, qui avait été annoncée dans le budget de 2006 pour aider le secteur forestier à miser sur les produits de plus grande valeur et sur de nouveaux marchés.
- Mise sur pied en juin 2009 du Programme d'écologisation des pâtes et papiers, doté de 1 milliard de dollars, pour soutenir les projets d'immobilisations dans le secteur forestier qui engendreront des retombées environnementales tangibles.
- Octroi de 100 millions de dollars sur quatre ans, dans le cadre du budget de 2010, au programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, pour soutenir l'élaboration, la commercialisation et la mise en œuvre de technologies avancées d'énergie propre dans le secteur forestier.

Secteur forestier : Soutien de l'innovation et de la diversification des marchés dans l'ensemble du Canada

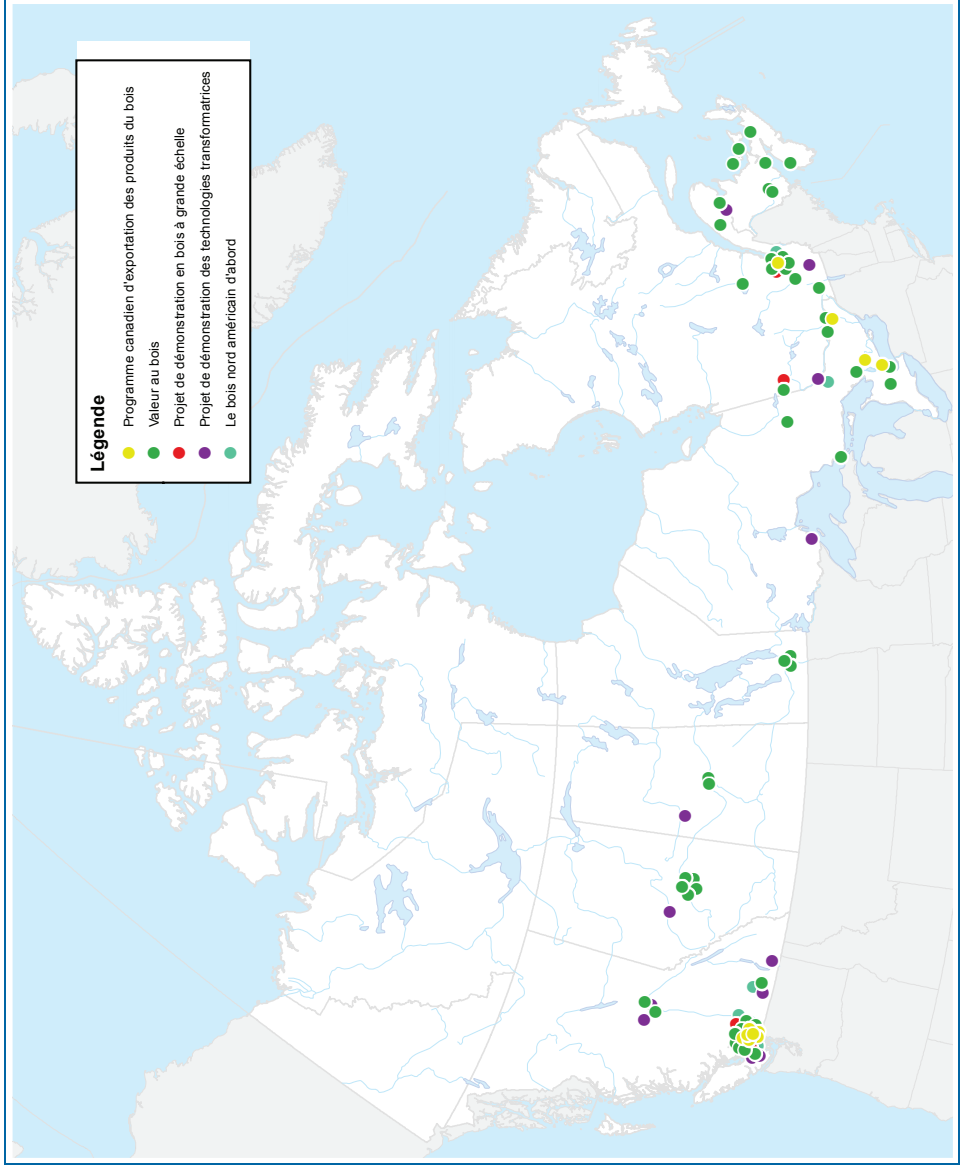

Tourisme : En 2010-2011, le Programme des manifestations touristiques de renom fournira du soutien à des événements partout au Canada, dont le festival de Charlottetown, le Carnaval de Québec, le festival du vin de Niagara, l'exposition de la rivière Rouge et la Pacific National Exhibition, pour stimuler l'économie et promouvoir le Canada comme destination mondiale de choix. En tout, le gouvernement a consacré environ 90 millions de dollars au soutien de plus de 100 manifestations touristiques de renom offrant des programmes et des événements de calibre mondial, afin d'appuyer le tourisme et l'économie touristique.

En outre, le gouvernement du Canada investit jusqu'à 8 millions de dollars par l'entremise de la Commission canadienne du tourisme au titre d'activités promotionnelles additionnelles dans les secteurs internationaux prioritaires pour l'industrie canadienne du tourisme.

Les immenses parcs nationaux et les nombreux lieux historiques nationaux du Canada contribuent à attirer chaque année de nombreux visiteurs de l'étranger et génèrent une activité économique importante tout en permettant aux Canadiens de mieux connaître leur patrimoine naturel. Le Plan d'action économique a affecté 150 millions de dollars sur deux ans à Parcs Canada pour la construction et l'amélioration de ses installations, notamment les centres d'accueil et les terrains de camping, ainsi que des routes dans des parcs nationaux et dans des lieux historiques nationaux de tout le pays. Ainsi, des améliorations ont été apportées au lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf, à Québec, dont l'aménagement paysager complet s'est inscrit dans la remise à l'état naturel de la rivière Lairet qui le traverse. Le projet de 1,5 million prévoyait également la construction d'un kiosque d'interprétation à l'accueil et d'une piste cyclable. Après son achèvement, le projet a obtenu un prix d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada.

En juin 2010, le gouvernement du Canada a signé une entente avec la Chine, dans laquelle celle-ci accorde au Canada le statut de destination approuvée, ce qui donnera à l'industrie canadienne du tourisme la capacité de promouvoir directement le Canada auprès du marché chinois du tourisme.

Agriculture : Au cours des deux dernières années, le gouvernement a travaillé étroitement avec les agriculteurs, l'industrie agroalimentaire, les provinces et les territoires pour mettre en œuvre les mesures du Plan d'action économique qui visent le secteur agricole.

- Jusqu'à présent, 307 millions de dollars ont été attribués à des initiatives pluriannuelles dans le cadre du Fonds Agri-flexibilité. De nouvelles initiatives seront annoncées par suite des travaux que le gouvernement entreprendra de concert avec le secteur agricole et avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin d'aider le secteur à s'adapter aux pressions et à devenir plus concurrentiel.
- Les investissements dans les installations de conditionnement de viande bovine effectués dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage, pour les aider à améliorer leurs opérations, seront accélérés en 2011-2012, dernière année du programme. Le budget de 2010 prévoyait 10 millions de dollars de plus. On s'attend à ce que 22 millions soient dépensés au cours de l'exercice 2010-2011. Les 9 millions restants du financement octroyé pour le présent exercice seront dépensés en 2011-2012. Jusqu'ici, un financement de 54 millions de dollars a été approuvé au total pour la réalisation de 18 projets.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* à l'été 2009, on a accordé 3 567 prêts totalisant 192 millions de dollars. De ces prêts, 288, d'une valeur totale de 26 millions de dollars, ont été accordés à des agriculteurs débutants, et la valeur de 65 prêts dépassait 250 000 $.

En plus de ces mesures prévues dans le Plan d'action économique, le gouvernement fournit une aide ciblée aux producteurs touchés par le ralentissement économique et les catastrophes grâce au Programme de paiements anticipés. Dans le cadre de ce programme, qui vise à fournir des flux de trésorerie à court terme aux producteurs, des avances totalisant 2,7 milliards de dollars ont été accordées à des producteurs en 2008-2009 (dont plus de 2,0 milliards sans intérêt), et ces avances se chiffraient à 2,0 milliards en 2009-2010 (dont plus de 1,6 milliard sans intérêt). En raison du ralentissement économique et des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, des sursis à la mise en défaut ont été accordés dans le cas de plusieurs groupes de denrées. Les producteurs ont ainsi obtenu plus de temps pour rembourser les avances.

Le gouvernement continue en outre de promouvoir la compétitivité à long terme du secteur par le truchement de divers programmes visant à soutenir la gestion du risque d'entreprise, à élargir l'accès aux marchés pour les producteurs canadiens, à promouvoir l'agriculture viable sur le plan environnemental, de même qu'à accroître la sécurité et la salubrité du système alimentaire canadien.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples d'aide à l'agriculture

- Le Fonds Agri-flexibilité, un fonds quinquennal, finance notamment des projets dont la valeur peut atteindre 5,4 millions de dollars pour élaborer et améliorer des systèmes d'information ainsi que pour accroître la qualité, la salubrité et la valeur du bœuf canadien et d'améliorer la génétique. De plus, une somme de 94,8 millions sur cinq ans a été engagée pour des projets menés en partenariat avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. À titre d'exemple, une somme pouvant atteindre 10,0 millions de dollars a été accordée à l'Initiative d'accompagnement des secteurs dans leur développement, pour aider les associations ou groupes de producteurs québécois à planifier stratégiquement et à mettre en œuvre des mesures sectorielles favorisant l'innovation, l'adaptation et la chaîne de valeur.
- Dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage, le gouvernement s'est engagé à verser 1,5 million de dollars à Holly Park Meat Packers Inc. en Ontario pour lui permettre de réaménager ses installations ainsi que d'acheter et d'installer des pièces d'équipement et des technologies nouvelles qui lui fourniront l'occasion de mettre au point de nouveaux produits et d'avoir accès à des marchés spécialisés. Cette entreprise se servira également de cette somme pour élaborer et mettre en place de la formation sur les nouvelles procédures à respecter pour devenir une installation d'abattage sous inspection fédérale.

Petites entreprises : Les petites et moyennes entreprises canadiennes constituent un moteur important de notre économie, car elles stimulent l'innovation, la productivité, la création d'emplois et la croissance économique. Conscient de ce fait, le gouvernement a consacré 200 millions de dollars sur deux ans, par l'entremise du Plan d'action économique, au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada, afin de l'aider à élargir temporairement ses initiatives destinées aux petites et moyennes entreprises. Le Conseil est intervenu sans tarder et a engagé la totalité des 200 millions disponibles en 2009-2010 et en 2010-2011 pour aider les entreprises à innover et à embaucher de nouveaux diplômés de niveau postsecondaire. Plus de 90 % des projets sont achevés. En 2010-2011 seulement, le Conseil national de recherches Canada a fourni une aide à 1 080 entreprises soutenant plus de 4 700 emplois, tout en créant des possibilités d'emploi pour près de 1 000 nouveaux diplômés dans 745 entreprises situées un peu partout au Canada.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples d'aide aux petites entreprises

Grâce au Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), le gouvernement aide les petites et moyennes entreprises à investir dans la recherche et l'innovation et à créer des emplois de haut calibre. Ainsi :

- Redlen Technologies Inc., de Saanichton (Colombie-Britannique), a obtenu une contribution de 747 355 $ qui l'aidera à perfectionner un processus de production de détecteurs à semi-conducteurs sensibles utilisés dans des caméras de médecine de diagnostic. Ces détecteurs étant plus sensibles et moins coûteux à produire, davantage d'hôpitaux auront accès au matériel, ce qui les aidera à détecter des maladies plus rapidement et avec plus d'exactitude.
- IntelligentNano Inc. d'Edmonton (Alberta) a reçu une contribution de 257 000 $ du PARI qui l'aidera à mettre au point un appareil médical se servant d'ultrasons à pulsations de faible intensité (ondes de pression à haute fréquence et faible puissance) pour stimuler la propagation des cellules. Grâce à cette technologie, les fournisseurs de soins de santé pourront mieux traiter un large éventail de maladies et états, comme la maladie de Parkinson, les lésions de la moelle épinière, les maladies cardiaques, le diabète et l'arthrite.
- Memory Experts International Inc., de Saint-Laurent (Québec), a obtenu une contribution de 350 000 $ du PARI pour élaborer des appareils USB offrant une solution de bureau sécurisée portative, qui permet de travailler partout et en tout temps dans un environnement sécurisé.

En outre, le régime fiscal procure une aide appréciable aux petites entreprises sous forme de taux moins élevé d'impôt sur le revenu des sociétés, de mesures incitatives pour les investisseurs, d'aide financière bonifiée pour la recherche-développement et de simplification des mesures de conformité aux lois et règlements.

Depuis 2006, le gouvernement a instauré un grand nombre de mesures fiscales visant à soutenir l'investissement, l'innovation et la croissance au sein des petites entreprises. En voici quelques exemples :

- Afin d'aider les petites entreprises à conserver une plus grande part de leurs bénéfices à des fins d'investissement, d'expansion et de création d'emplois, le taux d'imposition inférieur des petites entreprises a été ramené de 12 % à 11 % en 2008. Le montant de revenu donnant droit à ce taux est passé de 300 000 $ à 400 000 $ en 2007, puis à 500 000 $ en 2009.
- Afin d'encourager l'investissement dans les petites entreprises, le budget de 2007 a fait passer de 500 000 $ à 750 000 $ l'exonération cumulative des gains en capital pour les actions de petites entreprises admissibles, la première hausse de l'exonération depuis 1988.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples d'aide aux petites entreprises *(suite)*

- L'aide à la recherche-développement par l'entremise du Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental a été bonifiée dans le budget de 2008. Le montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable bonifié est passé à 3 millions de dollars, et l'admissibilité a été étendue aux entreprises de taille moyenne grâce à l'augmentation des limites de capital et de revenu imposable applicables.

Le budget de 2010 contenait plusieurs mesures visant à favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes, notamment celles qui suivent :

- L'obligation de déclarer des opérations, en vertu de l'article 116 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a été éliminée dans le cas de nombreux investissements comme ceux effectués par des fonds de capital de risque non résidents dans des entreprises canadiennes typiques de haute technologie.
- Faisant fond sur la réalisation réussie de l'engagement que le gouvernement avait pris, dans le budget de 2007, de réduire de 20 % les tracasseries administratives imposées aux entreprises canadiennes, une commission pour la réduction des tracasseries administratives a été établie afin d'examiner la réglementation fédérale et de réduire les coûts d'observation des lois et règlements pour les petites entreprises.
- Le Comité consultatif sur la petite entreprise et l'entrepreneurship, formé de membres du secteur privé, a été mis sur pied et chargé de formuler des conseils sur les moyens d'améliorer davantage l'accès des entreprises à l'information et aux programmes fédéraux.
- Le nouveau Programme d'innovation et de commercialisation dans les petites et moyennes entreprises octroiera 40 millions de dollars pour aider les ministères fédéraux à faire la démonstration de nouveaux produits conçus par des petites et moyennes entreprises.

Construction navale : Le Plan d'action économique a affecté 175 millions de dollars à la Garde côtière canadienne pour l'achat de 98 nouveaux bateaux et la réfection de 40 navires existants. Au 30 novembre 2010, 119 millions avaient été dépensés pour différents projets, dont des projets de construction de 50 petits bateaux ainsi que des projets de réparation et de radoub de navires de la Garde côtière totalisant plus de 61 millions. D'ici la fin de 2010-2011, 56 millions de plus auront été dépensés.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide à la construction navale

- Des contrats totalisant 13,3 millions de dollars ont été conclus relativement aux 60 nouveaux bateaux prévus. Jusqu'à présent, 50 bateaux ont été livrés à la Garde côtière canadienne à Victoria (Colombie-Britannique), à Halifax (Nouvelle-Écosse) et à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).
- Cinq des trente barges d'intervention environnementale ont été livrées. Les autres barges seront livrées à la Garde côtière canadienne avant le 31 mars 2011.
- Deux des cinq embarcations de sauvetage motorisées de 47 pieds ont été livrées, et les autres le seront avant le 31 mars 2011.

Culture : Le gouvernement a effectué des investissements sans précédent dans les industries culturelles du Canada, ce qui a permis de créer des emplois et d'appuyer l'économie créative. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a établi une orientation pour aider nos industries de la création à manœuvrer dans la conjoncture économique et technologique en évolution et a accordé plus de 335 millions de dollars à la culture et aux arts.

- En 2009-2010, le Fonds du Canada pour les espaces culturels a dépensé pour l'infrastructure culturelle les 30 millions de dollars dont il disposait, et il a engagé 26 millions en 2010-2011 pour 140 projets d'infrastructure culturelle répartis d'un bout à l'autre du Canada.

- En 2009-2010, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts a versé au total 6 millions de dollars à 27 organisations et, en 2010-2011, il investit au total 12 millions dans 34 organisations à l'appui d'institutions artistiques canadiennes du plus haut calibre, qui pourront ainsi former les artistes les plus prometteurs et leur permettre de faire carrière dans ce secteur.
- Le 31 mars 2010, 13,9 millions de dollars ont été transférés à Postes Canada, ce qui a aidé plus de 1 000 entreprises du domaine des magazines et des journaux communautaires canadiens à poster 169 millions d'exemplaires de leurs publications à des lecteurs canadiens de toutes les régions du pays. En juin 2010, le programme remanié, le Fonds du Canada pour les périodiques, a versé 15 millions de dollars en à 928 magazines et journaux communautaires canadiens pour les aider à distribuer leurs publications aux Canadiens.
- En 2009-2010, un investissement de 100 millions de dollars dans le Fonds canadien de télévision a permis de soutenir des projets menés en partenariat avec l'industrie de la télédiffusion en vue de la production d'émissions de télévision de grande qualité et nettement canadiennes, dont la série dramatique *Flashpoint*. En 2010-2011, le Fonds canadien de télévision et le Fonds des nouveaux médias du Canada ont fusionné pour former le Fonds des médias du Canada. Les 100 millions accordés au Fonds des médias du Canada continueront de soutenir les investissements dans des projets à caractère numérique et de production d'émissions de télévision.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide à la culture

- Une somme de 2,5 millions de dollars a été accordée au Musée des enfants du Manitoba, à Winnipeg, aux fins de travaux de rénovation. Les locaux rénovés hébergeront un centre artistique et d'exposition, un centre d'accueil et un entrepôt réservé à la collection.
- Une somme de 1,8 million de dollars a été accordée au Musée royal de la Colombie-Britannique pour moderniser le système électrique dans l'immeuble d'exposition ainsi que pour installer un régulateur de pompe à incendie relié au système d'urgence.
- Une somme de 1,5 million de dollars a été accordée pour la première étape d'un projet d'agrandissement visant à améliorer l'intérieur et l'extérieur de la galerie d'art Beaverbrook, à Fredericton (Nouveau-Brunswick).
- Une somme de 1,2 million de dollars a été accordée à la Maison Saint-Gabriel, à Montréal (Québec), pour des travaux d'agrandissement afin d'héberger le secteur des services aux visiteurs et d'autres locaux d'exposition et d'animation.

Exploitation minière : Les vastes ressources minières du Canada sont riches en potentiel économique. La promotion de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources engendre d'importantes retombées au chapitre de l'emploi, de l'investissement et de l'infrastructure, particulièrement pour les collectivités rurales et éloignées. Le Plan d'action économique du Canada appuie l'exploration minière et les emplois dans le secteur minier partout au Canada en prolongeant le crédit d'impôt temporaire pour exploration minière de 15 % au titre des conventions visant des actions accréditives conclues entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Appui à la population rurale du Canada

Depuis 2006, le gouvernement a pris des mesures pour soutenir l'économie rurale et a fait des investissements qui améliorent la qualité de vie de la population rurale du Canada.

Le gouvernement a appuyé d'importants secteurs de l'économie rurale :

- **Soutien de la compétitivité et de la rentabilité à long terme du secteur agricole –** Depuis 2006, les dépenses fédérales consacrées à l'agriculture se sont accrues considérablement. Dans le budget de 2006, Agriculture et Agroalimentaire Canada a vu son budget augmenter de 500 millions de dollars par année en permanence. Une somme supplémentaire de 2,1 milliards a également été injectée dans le cadre d'autres mesures, notamment celles qui suivent :
  - rajustements des programmes de stabilisation du revenu – 1,0 milliard de dollars;
  - ouverture de comptes Agri-investissement – 600 millions;
  - octroi de 190 millions au Fonds Agri-flexibilité;
  - octroi de 300 millions pour soutenir la stratégie de désengagement des producteurs de tabac.

  De plus, 4 milliards de dollars ont été versés au cours des trois dernières années pour aider les entreprises agricoles à relever les défis liés à la gestion du risque d'entreprise qu'elles connaissent.
- **Mise sur pied d'un secteur des pêches concurrentiel –** Le gouvernement fédéral continue de promouvoir le bien-être économique du secteur de la pêche commerciale et des petites collectivités côtières, notamment grâce aux investissements suivants :
  - 22 millions de dollars au titre d'initiatives de réglementation à l'appui du secteur de l'aquaculture;
  - 200 millions à l'appui des ports pour petits bateaux afin d'accélérer les travaux de réparation et d'entretien des ports essentiels à la pêche commerciale;
  - 25 millions pour la construction du port de Pangnirtung, au Nunavut.
  - 7 millions pour la mise sur pied d'un bureau de certification des captures afin d'élargir l'accès aux marchés pour les pêches.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Appui à la population rurale du Canada *(suite)*

- **Soutien de la transformation du secteur forestier –** Le Plan d'action économique a prévu 170 millions de dollars sur deux ans au titre de l'innovation et du développement des marchés dans le domaine forestier. En outre, le gouvernement a instauré le Programme d'écologisation des pâtes et papiers, doté d'un budget de 1 milliard de dollars, pour soutenir l'innovation et des investissements axés sur le respect de l'environnement dans les usines canadiennes.

- **Promotion de la compétitivité et de la responsabilité environnementale des opérations dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière –** Le Bureau de gestion des grands projets a été mis sur pied pour rationaliser et accélérer le processus d'examen réglementaire fédéral visant de nouveaux projets dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, afin de créer des investissements et de nouveaux emplois dans les collectivités rurales. Au cours des 10 prochaines années, plus de 400 milliards de dollars devraient être investis dans de grands projets de ressources naturelles partout au Canada.

Le gouvernement a également pris des mesures permettant d'améliorer la qualité de vie des Canadiens dans les régions rurales.

- La vie en région éloignée entraîne des coûts supérieurs de transport et d'infrastructure pour les collectivités rurales. Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, 15,7 milliards de dollars ont été consacrés à la modernisation d'une vaste gamme d'infrastructures, notamment des routes, des ponts, le transport en commun, des parcs, des installations de traitement de l'eau et des ports. Le supplément de 500 millions du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada cible les dépenses en infrastructure des collectivités de moins de 100 000 habitants.

- Dans le cadre du Plan d'action économique, 225 millions de dollars sur trois ans ont été accordés à Industrie Canada pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à étendre les services à large bande au plus grand nombre possible de ménages canadiens actuellement non desservis ou mal desservis. Le programme Large bande Canada : Un milieu rural branché constitue la composante la plus importante de cette stratégie. D'ici le 31 mars 2012, plus de 200 000 foyers additionnels dans les régions rurales et éloignées devraient avoir accès au service à large bande.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Appui à la population rurale du Canada *(suite)*

- Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, le gouvernement appuie des projets de réparation, d'entretien et de construction dans des collèges ruraux comme le Northern Lights College à Dawson Creek (Colombie-Britannique), le Portage College à Lac La Biche (Alberta), le campus Strait Area du Nova Scotia Community College à Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) et le Aurora College à Tsiigehtchic (Territoires du Nord-Ouest). Ces projets permettront aux collèges des milieux ruraux d'accroître leur capacité de dispenser une formation axée sur les connaissances et les compétences de pointe. En outre, ils ont soutenu de nombreux emplois pendant la période de construction.
- Dans le budget de 2010, le gouvernement a prévu une affectation permanente de 11 millions de dollars par année pour le Programme de développement des collectivités. Ces fonds permettront de créer de nouveaux débouchés économiques et de promouvoir l'innovation dans les collectivités rurales du Canada.

Allègements fiscaux : En plus d'épauler des secteurs clés, le Plan d'action économique prévoit des mesures permanentes et temporaires qui s'ajoutent aux baisses d'impôt d'application générale que le Parlement a adoptées en 2007, grâce auxquelles le taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés aura été ramené à 15 % en 2012. Grâce à ces réductions, qui se greffent aux autres changements d'ordre fiscal instaurés depuis 2006, le taux d'imposition global des nouveaux investissements des entreprises du Canada est nettement inférieur à celui de tout autre pays du G-7.

Allègements tarifaires : Le Plan d'action économique aide les entreprises canadiennes à créer des emplois, à moderniser leurs opérations et à être plus concurrentielles à l'échelle internationale en éliminant tous les droits de douane restants sur les importations à des fins de fabrication industrielle. Une première série d'allègements tarifaires, qui ciblait les machines et le matériel, a été instaurée dans le budget de 2009, permettant aux entreprises d'économiser en moyenne 88 millions de dollars par année au chapitre des droits de douane. Le budget de 2010 a instauré une deuxième série d'allègements en éliminant la totalité des droits de douane existants sur les intrants industriels, ce qui procurera des économies supplémentaires de 300 millions par année aux entreprises canadiennes.

Ces mesures prises par le gouvernement font du Canada le premier pays du G-20 à devenir une zone libre de droits de douane pour le secteur de la fabrication industrielle. Ces initiatives augmenteront les investissements, créeront des emplois, favoriseront l'innovation et la productivité et accroîtront la prospérité globale.

Tableau 2.5.2

Appuyer les industries et les collectivités

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Soutien au secteur de l'automobile[2]	9 155	–	–
Aide aux industries			
Foresterie			
Foresterie (marketing et innovation)	59	108	88
Agriculture			
Programme Agri-flexibilité	6	73	64
Investissements dans les installations de conditionnement de viande bovine	8	22	22
Exploration minière			
Prolongation du crédit d'impôt pour exploration minière	70	-15	-15
Petites entreprises			
Réduction des impôts des petites entreprises	45	80	80
Programme d'aide à la recherche industrielle	98	100	100
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	10	–	–
Réseau Entreprises Canada	14	15	15
Tourisme			
Commission canadienne du tourisme	20	20	20
Événements touristiques de renom	48	50	50
Parcs Canada[3]	67	81	81
Construction navale			
Construction navale	82	93	93
Culture			
Infrastructure culturelle	30	30	26
Prix du Canada pour les arts et la créativité	–	25	–
Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	6	13	12
Journaux et magazines communautaires	14	15	15
Fonds des médias du Canada	100	100	100

Tableau 2.5.2 *(suite)*

Appuyer les industries et les collectivités

	2009-2010	2010-2011	
	Sommes dépensées[1]	Valeur des mesures de stimulation	Fonds engagés
	(M$, comptabilité de caisse)		
Allègements fiscaux et tarifaires			
Taux temporaire de déduction pour amortissement de 100 % pour les ordinateurs	340	355	355
Allègements tarifaires – Machines et matériel	76	81	81
Total partiel – Aide aux industries	1 093	1 246	1 187
Aide aux collectivités			
Aider toutes les régions à connaître la prospérité			
Fonds d'adaptation des collectivités	417	578	567
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	128	208	118
Programme de développement de l'Est de l'Ontario	10	10	9
Renforcer le développement économique dans le Nord	3	14	14
Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord	10	20	12
Promouvoir l'exploitation énergétique dans le Nord canadien	28	–	–
Renforcer les partenariats avec les Canadiens autochtones			
Programmes de santé des Premières nations et des Inuits	131	170	170
Services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations	4	16	16
Total partiel – Aide aux collectivités	731	1 015	906
Total – Aide aux industries et aux collectivités	**10 979**	**2 261**	**2 093**

1 La valeur des mesures de stimulation fiscales et des mesures tarifaires est estimative.

2 Comprend un montant de 250 millions de dollars versé à Chrysler le 30 mars 2009.

3 De plus, 66,8 millions de dollars ont été réaffectés du Fonds de stimulation de l'infrastructure à Parcs Canada pour des projets additionnels. Ces fonds ont été engagés intégralement.

Chapitre 2.6

Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

Le système financier du Canada a fait preuve d'une stabilité remarquable tout au long de la crise financière mondiale; de fait, le système bancaire canadien est considéré comme étant le plus solide du globe. Le Forum économique mondial a classé le système bancaire canadien au rang de plus solide au monde parmi plus de 130 pays pour la troisième année consécutive[1]. Notre pays n'était pas pour autant immunisé contre la crise mondiale, et le gouvernement a pris en temps utile des mesures efficaces afin d'injecter des niveaux exceptionnels de liquidités à l'appui du système financier et d'atténuer les répercussions du resserrement mondial du crédit sur l'économie canadienne. Il est indéniable qu'une réglementation et une surveillance rigoureuses des institutions financières, des marchés de capitaux et du secteur financier sont essentielles pour étayer la croissance économique et la prospérité, et cet aspect demeurera crucial si l'on veut assurer une reprise soutenue au Canada et ailleurs.

Le système financier canadien a mieux résisté à la crise financière mondiale que celui de la plupart des autres pays, mais il demeure que, en raison de cette crise, les banques et les autres prêteurs canadiens ont eu de la difficulté à obtenir des fonds à un coût raisonnable sur les marchés internationaux. Afin d'atténuer les répercussions de la crise, la première étape du Plan d'action économique du Canada prévoyait jusqu'à 200 milliards de dollars destinés à faciliter les prêts aux entreprises et aux ménages canadiens au moyen du Cadre de financement exceptionnel.

Les mesures du Cadre de financement exceptionnel, dont la plupart prennent fin maintenant que les conditions du marché du crédit s'améliorent, incluent par exemple : le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés; l'ajout d'une obligation à échéance de 10 ans au programme permanent des Obligations hypothécaires du Canada; la Facilité canadienne de crédit garanti; un appui à l'égard des mesures de soutien d'urgence de la Banque du Canada en matière de liquidités; l'accroissement de la marge de manœuvre et de la capacité dont disposent les sociétés d'État à vocation financière, notamment par la création du Programme de crédit aux entreprises; et des facilités d'assurance pour les banques et les sociétés d'assurances. Toutes ces mesures d'aide ont été offertes selon des modalités commerciales afin de protéger les contribuables.

---

[1] Forum économique mondial, Rapport sur la compétitivité mondiale de 2010-2011.

Les mesures prises par le gouvernement aux termes du Cadre de financement exceptionnel ont largement contribué à l'amélioration des conditions du crédit. Au cours de 2010, avec le soutien de la Facilité canadienne de crédit garanti, on a pu émettre pour 12,5 milliards de dollars de titres adossés à des actifs garantis par des prêts ou des baux relatifs à des véhicules ou à du matériel ainsi que par des prêts sur stocks et des créances sur cartes de crédit; il s'agit du plus fort montant d'émissions de ce genre depuis 2006. On observe maintenant d'autres signes de retour à la normale des marchés de capitaux, qui ont subi durement le contrecoup de la crise financière. Par exemple, la Banque de développement du Canada a annoncé récemment la vente de 250 millions de dollars de titres adossés à des actifs dont elle avait fait l'acquisition dans le cadre de la Facilité canadienne de crédit garanti.

Dans l'ensemble, la progression globale du crédit au Canada au troisième trimestre de 2010 a été soutenue et est demeurée plus forte qu'aux États-Unis (graphique 2.6.1). L'amélioration des conditions sur les marchés financiers a permis aux entreprises canadiennes de continuer de mobiliser des fonds sur les marchés financiers, ce qui s'est traduit par d'importantes émissions nettes d'obligations et d'actions par les entreprises au cours de 2010 (graphique 2.6.2). Par ailleurs, l'écart entre les taux des obligations des entreprises et du gouvernement s'est passablement resserré.

La croissance du crédit demeure plus forte au Canada qu'aux États-Unis

Graphique 2.6.1
Croissance totale du crédit
%, d'une période à l'autre (taux annuels)

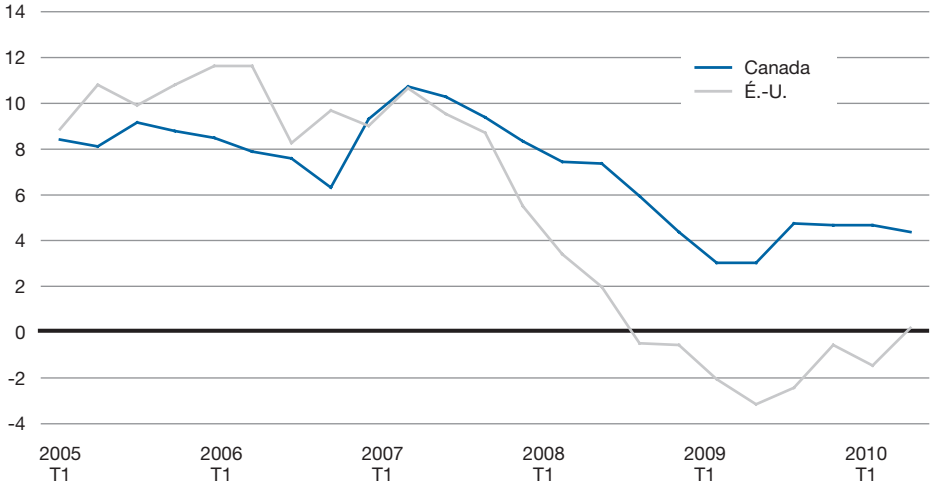

Nota – Comprend les données disponibles au 27 janvier 2011.
Sources : Banque du Canada; U.S. Federal Reserve Board

Les mesures prises par le gouvernement pour soutenir l'accès au financement durant la crise financière ont aidé à atténuer l'incertitude sur les marchés et ont contribué à une réduction marquée des taux d'intérêt du marché. Bien que la Banque du Canada ait haussé son taux directeur de 75 points de base depuis le 1er juin 2010, étant donné l'amélioration générale de l'économie canadienne et le retour à des conditions plus normales sur les marchés financiers, les taux d'intérêt effectifs moyens pour les ménages et les entreprises demeurent, selon les estimations de la Banque du Canada, inférieurs de près de 200 points de base et d'environ 230 points de base, respectivement, à leur niveau de l'automne 2008 (graphique 2.6.3).

Amélioration des conditions de prêt aux entreprises et de l'activité sur les marchés financiers

Graphique 2.6.2

Fonds nets recueillis par les entreprises non financières du Canada grâce à l'émission d'actions, d'obligations et d'effets à court terme

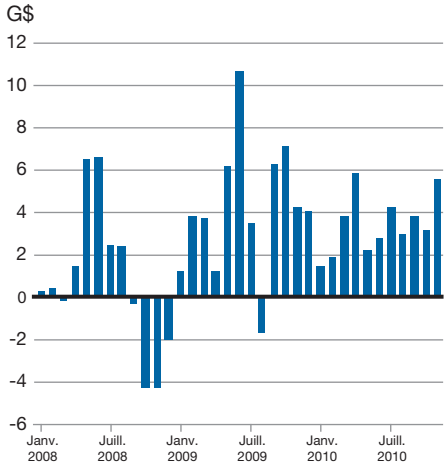

Nota – Comprend les données disponibles au 27 janvier 2011.

Source : Banque du Canada

Écart des obligations à long terme des sociétés

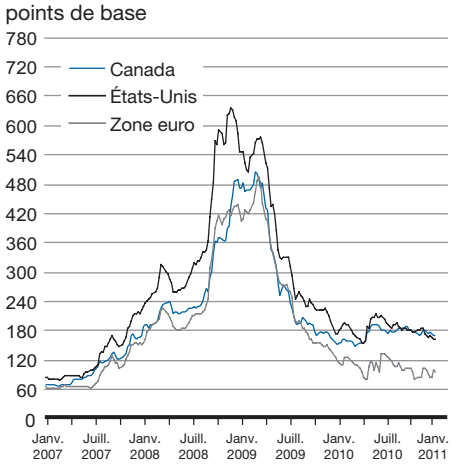

Nota – Ces écarts correspondent à la différence de rendement entre les obligations des sociétés et les obligations d'État pour les échéances de 7 à 10 ans. Données hebdomadaires disponibles au 21 janvier 2011.

Source : Merrill Lynch

Les taux d'intérêt demeurent faibles

Graphique 2.6.3
Taux d'intérêt effectifs et taux directeur

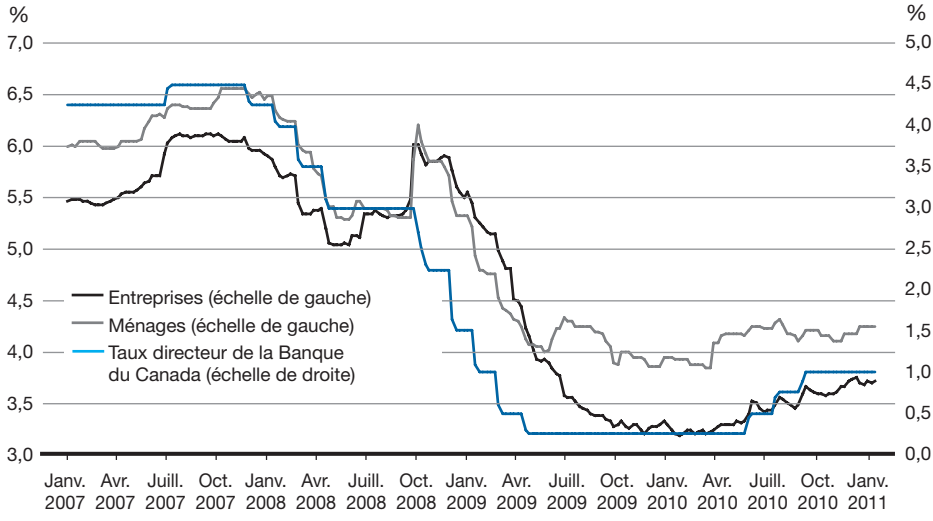

Nota – Données hebdomadaires disponibles au 21 janvier 2011.
Source : Banque du Canada

Soutien direct destiné aux petites et moyennes entreprises

Le Programme de crédit aux entreprises a réussi à stimuler la collaboration entre les sociétés d'État à vocation financière et les prêteurs du secteur privé, ce qui a profité aux petites et moyennes entreprises de tout le Canada. Ainsi, à la fin de novembre 2010, Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada faisaient état d'activités totales se chiffrant à environ 9,5 milliards de dollars dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises, ce qui a servi à aider plus de 10 000 entreprises de tout le pays et dans tous les secteurs de l'économie, une importance particulière étant accordée aux petites entreprises. On a donc nettement dépassé la cible qui avait été fixée dans le budget de 2009, cible qui consistait à fournir au moins 5 milliards de dollars de financement aux entreprises canadiennes aux termes de ce programme.

Par ailleurs, dans le budget de 2010, le gouvernement a établi le Partenariat pour le financement des véhicules et du matériel, à titre d'élément du Programme de crédit aux entreprises. Il s'agit d'un programme financé et géré par la Banque de développement du Canada à qui on a accordé initialement 500 millions de dollars et qui travaille en partenariat avec des prêteurs et des investisseurs chevronnés au sein du marché privé à des fins de financement reposant sur l'actif. Le Partenariat élargit les options de financement pour les petites et moyennes sociétés de financement et de crédit-bail, ce qui améliorera l'accès au crédit aux taux du marché pour les concessionnaires et les utilisateurs de véhicules et de matériel.

La Banque de développement du Canada a annoncé la formation de deux partenariats public-privé, avec TAO Asset Management Inc. et la Financière Sun Life, dans le but de faciliter l'octroi de financement dans le cadre du Partenariat pour le financement des véhicules et du matériel. Ces partenariats procurent aux petites et moyennes entreprises un moyen plus économique et plus efficace d'accéder aux marchés de titrisation, compte tenu du fait que, parfois, ces entreprises n'ont pas l'expertise voulue sur les plans de la structure et de l'administration ou n'atteignent pas le volume d'opérations nécessaire pour pouvoir établir leurs propres programmes de manière rentable.

On trouvera à l'adresse Internet www.fin.gc.ca/pce une ventilation des activités par secteur, par région et par taille de l'emprunteur ainsi que des exemples de réussites récentes.

Réduction de la nécessité de mesures extraordinaires

En raison de l'amélioration des conditions du crédit sur les marchés financiers, la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs et la Facilité canadienne des assureurs-vie ont cessé leurs activités à la fin de décembre 2009. Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et la Facilité canadienne de crédit garanti ont, pour leur part, cessé leurs activités à la fin de mars 2010. En outre, la Banque du Canada a pris des mesures pour éliminer progressivement ses mécanismes exceptionnels d'octroi de liquidités[2]. Pendant la crise financière mondiale, les liquidités exceptionnelles consenties par la Banque du Canada ont atteint un sommet de plus de 40 milliards de dollars en décembre 2008.

[2] On peut trouver des précisions sur les modifications que la Banque du Canada a apportées aux liquidités exceptionnelles en visitant son site Web à l'adresse suivante : www.banqueducanada.ca.

Annexe

Incidence du Plan d’action économique sur l’emploi

Incidence du Plan d'action économique sur l'emploi

Le Plan d'action économique du Canada avait pour objectif de préserver les emplois et de protéger les Canadiennes et les Canadiens dans le contexte de la pire crise économique et financière que le monde ait connue depuis les années 1930. Selon les estimations, le Plan d'action économique du Canada, y compris les mesures provinciales et territoriales qui s'y rattachent, devait permettre de créer ou de maintenir plus de 220 000 emplois d'ici la fin de 2010. Des évaluations portant sur les progrès accomplis en vue de l'atteinte de cet objectif ont été présentées dans le budget de 2010 ainsi que dans le Sixième rapport aux Canadiens, publié en septembre 2010.

Dans la présente annexe, on trouvera une évaluation de l'incidence économique qu'a eue le Plan d'action économique. Précisons tout de suite que ce dernier a atteint son objectif, puisqu'en décembre 2010 on a estimé à plus de 220 000 le nombre d'emplois qui ont été créés ou maintenus.

La méthode utilisée pour estimer l'incidence du Plan d'action économique sur l'emploi reprend celle qui a été employée dans le budget de 2010 et dans le Sixième rapport aux Canadiens. Cette méthode a été examinée et a été validée par des économistes réputés du secteur privé et du milieu universitaire, notamment :

- Peter Dungan, directeur, et Steve Murphy, associé de recherche, Policy and Economic Analysis Program, Rotman School of Management, Université de Toronto.
- Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef, et Pedro Antunes, directeur, prévisions nationales et provinciales, Conference Board du Canada.
- Stéfane Marion, économiste en chef et stratège, Banque Nationale Groupe financier.

Mesure de l'incidence du Plan d'action économique sur l'emploi

Pour estimer le nombre total d'emplois créés ou maintenus grâce au Plan d'action économique, il faut prendre en compte toutes les mesures de stimulation, comme les dépenses d'infrastructure, les réductions d'impôt et les mesures liées à l'assurance-emploi. Or, l'incidence sur l'emploi ne peut être observée directement pour certains éléments du Plan d'action

(p. ex., les réductions d'impôt et les mesures liées à l'assurance-emploi), car ces derniers ne se rattachent pas à des projets ou à des initiatives en particulier, mais contribuent plutôt au soutien du revenu et à l'activité économique globale.

Dans le cas des éléments du Plan d'action économique qui sont axés sur des projets, les gestionnaires de ces projets sont habituellement en mesure d'estimer le nombre d'emplois se rapportant à chacun d'eux. Toutefois, il n'est pas facile d'agréger ces données de manière à connaître l'incidence globale sur l'emploi, et ce, pour les motifs suivants :

- Même lorsque les données sont disponibles, il arrive souvent qu'elles ne soient pas présentées de manière uniforme – par exemple en équivalents temps plein.
- Même si des données complètes et uniformes étaient disponibles pour chaque projet, elles ne tiendraient compte que de l'incidence directe sur l'industrie de la construction. Les emplois indirects créés ou maintenus dans les industries fournissant des intrants à l'industrie de la construction ne seraient pas comptabilisés, pas plus que les emplois induits ayant été créés ou maintenus dans toutes les industries par l'activité économique additionnelle dans l'industrie de la construction.

Le Congressional Budget Office a formulé les mêmes observations lorsqu'il a évalué les mesures américaines de stimulation économique[1]. C'est pourquoi on a utilisé le Modèle économique et fiscal canadien (MEFC) du ministère des Finances pour estimer l'incidence du Plan d'action économique sur l'emploi. À cette fin, les mesures contenues dans le Plan d'action économique ont été subdivisées en sept catégories correspondant à celles utilisées dans le MEFC, c'est-à-dire, les investissements dans l'infrastructure; les investissements dans le logement; les autres mesures de dépenses; les mesures à l'intention des ménages à faible revenu et des chômeurs; les cotisations d'assurance-emploi; les mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers; et les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés.

---

[1] Congressional *Budget Office, Estimated Impact of the American Recovery and Reinvestment Act on Employment and Economic Output From July 2010 Through September 2010* (novembre 2010).

Chacune de ces catégories a son propre multiplicateur de l'activité économique. Les multiplicateurs sont des mesures agrégées qui tiennent compte des effets initiaux, indirects et induits, ainsi que des fuites économiques liées à l'épargne et aux importations (tableau A.1). À titre d'exemple, les multiplicateurs sont élevés pour les investissements dans l'infrastructure et les mesures à l'intention des ménages à faible revenu et des chômeurs, car les fuites économiques liées respectivement aux importations et à l'épargne sont minimes. Considérant les relations observées par le passé, on suppose qu'une augmentation de 1 % de l'activité économique entraîne une hausse immédiate de 0,2 % de l'emploi, qui progresse ensuite jusqu'à près de 0,6 % après huit trimestres. L'incidence sur l'emploi du Partenariat international à l'appui du secteur de l'automobile est estimée à part (voir l'encadré).

Tableau A.1
Multiplicateurs de dépenses et multiplicateurs fiscaux

	2009	2010	2010 T4
	(Incidence en dollars d'une augmentation permanente de 1 $ des mesures financières sur le PIB réel)		
Investissements dans l'infrastructure	1,0	1,5	1,6
Mesures liées aux investissements dans le logement	1,0	1,4	1,5
Autres mesures de dépenses	0,8	1,3	1,4
Mesures pour les ménages à faible revenu et les chômeurs	0,8	1,5	1,7
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	0,5	0,6
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers	0,4	0,9	1,0
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés[1]	0,1	0,2	0,3

[1] Les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés ont un effet limité sur la demande globale pour les périodes indiquées dans le tableau, mais leurs effets multiplicateurs comptent parmi les plus élevés à long terme. Cela tient au fait qu'elles augmentent l'incitation à investir et à accumuler du capital, ce qui hausse la capacité de produire des biens et des services.

En raison de la très grande incertitude entourant la taille des multiplicateurs financiers, il a fallu recourir à des estimations prudentes. Les multiplicateurs ayant servi à évaluer l'incidence économique du Plan d'action économique sont semblables ou inférieurs à ceux retenus par le U.S. Council of Economic Advisers lorsqu'il a évalué les répercussions de la loi dite *American Recovery and Reinvestment Act* ainsi qu'à ceux utilisés dans les modèles des principaux prévisionnistes du secteur privé canadien[2]. De plus, de récents travaux de recherche économique laissent penser que les multiplicateurs financiers sont supérieurs à ceux utilisés dans la présente analyse lorsque le taux directeur atteint sa limite inférieure effective, ce qui a été le cas au Canada entre avril 2009 et juin 2010[3]. En effet, en pareil cas, les mesures budgétaires contribuent à ancrer les attentes en matière d'inflation et à stimuler la confiance, de sorte que le niveau de l'activité économique dans le secteur privé est supérieur à ce qu'il aurait été autrement.

Dans l'ensemble, en raison de l'incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence des mesures de stimulation budgétaires, on a adopté une approche prudente pour estimer l'impact du Plan d'action sur l'emploi. Outre les multiplicateurs prudents, il convient d'indiquer que l'impact estimatif sur l'emploi ne rend pas entièrement compte de l'incidence du programme de partage du travail sur la préservation des emplois. À son point culminant, en octobre 2009, plus de 165 000 Canadiens ont tiré parti du programme de partage du travail. De plus, l'impact estimatif sur l'emploi ne tient pas compte des mesures prises par le gouvernement afin d'améliorer l'accès au financement pour les consommateurs et les entreprises par l'intermédiaire du Cadre de financement exceptionnel.

---

2 Executive Office of the President, Council of Economic Advisers, Christina Romer et Jared Bernstein, *The Job Impact of the American Recovery and Reinvestment Plan* (janvier 2009); gouvernement du Canada, budget de 2009, annexe 1.

3 Lawrence Christiano, Martin Eichenbaum et Sergio Rebelo, *When is the Government Spending Multiplier Large?*, document de travail n° 15394 du National Bureau of Economic Research (2009).

Incidence sur l'emploi du Partenariat international à l'appui du secteur de l'automobile

En 2008, le secteur de l'automobile, y compris l'assemblage et les pièces, était le plus important secteur manufacturier au Canada, représentant 10 % du produit intérieur brut (PIB) réel tiré des activités de fabrication et environ 20 % des exportations réelles de marchandises. À la fin de 2008, ce secteur employait quelque 100 000 Canadiens, dont environ 40 000 travaillaient à l'assemblage de véhicules.

Ce secteur crée de l'emploi dans de nombreuses industries connexes. À 10 emplois directs dans l'industrie de l'assemblage des véhicules automobiles correspondent :

- 5 emplois dans l'industrie des pièces de véhicules;
- 7 emplois dans d'autres industries de fabrication, par exemple la première transformation des métaux et la fabrication de produits métalliques, de produits en caoutchouc et en matière plastique et de machinerie;
- 24 emplois dans des secteurs non manufacturiers, notamment l'ingénierie, la comptabilité et les services juridiques, les services financiers, le commerce de gros ainsi que le transport et l'entreposage.

En 2008, General Motors (GM) et Chrysler ont fabriqué près de 45 % des véhicules assemblés au Canada. En outre, étant donné la très forte interdépendance des maillons de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'automobile, la perturbation de la production chez un fabricant canadien produirait chez ses fournisseurs un choc qui créerait un risque systémique pour la poursuite des activités des autres constructeurs d'automobiles et de leurs fournisseurs au Canada.

Par conséquent, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont conjugué leurs efforts, de concert avec le gouvernement des États-Unis, pour appuyer le secteur de l'automobile. Ces deux gouvernements canadiens ont fourni à GM et à Chrysler une aide totalisant quelque 13,7 milliards de dollars, sous forme de prêts et d'autres instruments financiers.

Selon les estimations, au début de 2009, les usines d'assemblage de GM et Chrysler fournissaient directement de l'emploi à 14 000 travailleurs, et plus de 50 000 emplois dans d'autres industries dépendaient de la production de ces deux constructeurs. D'après le modèle d'entrées-sorties de l'économie canadienne établi par Statistique Canada, le ministère des Finances estime que l'intervention gouvernementale visant à soutenir le secteur de l'automobile contribue à protéger 52 000 emplois (tous les emplois des usines d'assemblage et les trois quarts environ des emplois indirects). En outre, cette estimation ne tient pas compte des effets induits découlant du maintien de l'activité économique dans le secteur de l'automobile et les secteurs connexes.

Incidence du Plan d'action économique sur l'emploi

Les multiplicateurs de l'activité économique exposés au tableau A.1 sont appliqués au montant des fonds de stimulation injectés dans l'économie de manière à évaluer l'incidence du Plan d'action économique sur la création ou le maintien d'emplois.

Il est relativement simple de déterminer le montant des fonds de stimulation injectés dans l'économie au titre des réductions d'impôt et des mesures d'aide aux chômeurs, aux industries et aux collectivités, car ce montant correspond aux sommes versées.

Par contre, en ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure, les sommes versées aux provinces, aux territoires, aux municipalités et à des tiers ne rendent pas compte avec exactitude de tous les effets de stimulation créés. Il existe habituellement un décalage entre le moment où les mesures de stimulation financière produisent un effet sur l'économie et celui où les fonds sont versés, car les paiements sont généralement effectués sur réception des demandes. Les paiements fédéraux ne sont versés aux bénéficiaires (notamment les provinces, les territoires et les municipalités) qu'une fois que certaines tranches des projets sont achevées, et que les demandes sont présentées. Dans bien des cas, un projet peut être entièrement terminé avant qu'une demande soit soumise. Il y a donc un décalage important entre les travaux réellement effectués et l'effet de stimulation associé, et le versement des montants par le gouvernement fédéral.

Afin de tenir compte de ce décalage, on a utilisé les dates de commencement et d'achèvement des projets d'infrastructure pour estimer les fonds injectés, et l'on a présumé que l'effet de stimulation économique correspondant était réparti de manière linéaire du début à la fin des projets. Cette méthode a servi pour environ les trois quarts des dépenses d'infrastructure liées à des projets pour lesquels il y avait suffisamment de renseignements. La prolongation des programmes d'infrastructure a été prise en compte.

Les estimations tiennent aussi compte de l'effet de levier au niveau provincial, territorial et municipal d'après les mesures annoncées par les partenaires. L'effet de levier ainsi annoncé est parfois supérieur à ce qui avait été prévu au début du Plan d'action économique.

Le tableau A.2 indique, pour chaque volet du Plan d'action économique, le montant des fonds de stimulation injectés dans l'économie jusqu'en décembre 2010, soit la date la plus récente pour laquelle les sommes versées sont connues.

Tableau A.2
Fonds du Plan d'action économique injectés dans l'économie

	Fonds injectés dans l'économie jusqu'en décembre 2010
	(M$)
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	5 520
Venir en aide aux chômeurs	7 897
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois[1]	18 720
Faire progresser l'économie du savoir au Canada et créer de meilleurs emplois[1]	4 582
Appuyer les industries et les collectivités[1]	18 041
Total	**54 759**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
1 Inclut l'effet de levier au niveau provincial, territorial et municipal.

On estime que plus de 13 milliards de dollars ont été consacrés à l'allègement du fardeau fiscal et à l'aide aux chômeurs. Près de 19 milliards ont été investis dans les nouvelles infrastructures publiques et dans le logement. Plus de 4 milliards de dollars ont été investis dans les infrastructures du savoir et dans les sciences et la technologie afin d'appuyer la création de meilleurs emplois. Enfin, plus de 18 milliards ont été versés afin d'appuyer les industries et les collectivités.

On obtient une estimation de l'incidence du Plan d'action sur l'économie en combinant les fonds versés au titre de chacune des mesures du Plan d'action économique et le multiplicateur de l'activité économique applicable à l'égard de la production et de l'emploi dont il a été question précédemment.

La mise en œuvre du Plan d'action économique a eu une incidence bénéfique significative sur la production et sur l'emploi (tableau A.3). On estime que, en moyenne, les fonds versés ont stimulé la croissance du PIB réel canadien de 1,3 point de pourcentage par trimestre depuis le deuxième trimestre de 2009.

L'amélioration de la croissance économique se traduit par une hausse du niveau d'emploi. De fait, le Plan d'action économique a limité la contraction de l'emploi au deuxième trimestre de 2009, a empêché une autre contraction au troisième trimestre de 2009 puis a contribué à une progression de l'emploi au dernier trimestre de 2009 et en 2010. En décembre 2010, on a évalué à plus de 220 000 le nombre d'emplois créés ou maintenus grâce au Plan d'action économique.

Tableau A.3
Incidence des mesures du Plan d'action économique sur le PIB réel et l'emploi

	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1	2010 T2	2010 T3	2010 T4	Décembre 2010
	(%, d'une période à l'autre, taux annuels, sauf indication contraire)							
Croissance du PIB réel								
Croissance réelle	-2,8	0,9	4,9	5,6	2,3	1,0	–	–
Sans les mesures du Plan d'action économique	-4,3	-0,5	2,9	3,8	1,8	-0,3	–	–
Incidence du Plan d'action économique (points de pourcentage)	1,5	1,4	2,0	1,8	0,5	1,3	0,4	–
Croissance de l'emploi								
Croissance réelle	-1,6	-0,0	1,5	1,5	3,4	1,4	0,4	–
Sans les mesures du Plan d'action économique	-2,2	-0,6	0,6	0,6	2,8	0,7	0,2	–
Incidence du Plan d'action économique (points de pourcentage)	0,6	0,6	0,9	0,9	0,6	0,7	0,6	–
Niveau de l'emploi (milliers)	28	53	92	129	158	189	215	222

L'économie canadienne a pour ainsi dire recouvré presque tous les emplois perdus durant la récession; en effet, près de 400 000 emplois ont été créés depuis juillet 2009. Le Plan d'action économique a contribué de façon importante à la reprise de l'emploi.

Le tableau A.4 présente la ventilation des emplois que l'on estime avoir été créés ou maintenus pour chacun des cinq volets du Plan d'action économique.

Tableau A.4
Nombre estimatif d'emplois créés ou maintenus pour chaque volet du Plan d'action économique

	Décembre 2010
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	21 000
Venir en aide aux chômeurs	29 000
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	82 000
Faire progresser l'économie du savoir et créer de meilleurs emplois	25 000
Appuyer les industries et les collectivités	65 000
Total	**222 000**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Incidence sectorielle du Plan d'action économique sur l'emploi

Les secteurs de la fabrication et de la construction ont été particulièrement touchés par le ralentissement économique. Pour remédier à cette situation, le Plan d'action économique contient plusieurs mesures visant à venir en aide directement à ces secteurs, surtout au moyen d'investissements dans l'infrastructure et de fonds pour soutenir le logement et appuyer les industries et les collectivités.

L'emploi dans le secteur de la construction a fortement progressé depuis la mise en œuvre du Plan d'action. On a ainsi récupéré la plupart des emplois perdus durant la récession, ce qui se démarque nettement de la situation qui a prévalu dans les années 1980 et 1990 alors que l'emploi a continué à diminuer dans ce secteur au début de la reprise, tandis que l'emploi dans le secteur de la fabrication s'est stabilisé. La faible demande aux États-Unis et l'appréciation du dollar canadien ont limité la croissance de l'emploi dans le secteur de la fabrication. L'emploi dans le secteur des services a nettement progressé et dépasse désormais de façon marquée les niveaux observés avant la récession.

Le tableau A.5 présente une ventilation sectorielle des emplois que l'on estime avoir été créés ou maintenus grâce au Plan d'action économique[4].

Tableau A.5
Ventilation sectorielle du nombre d'emplois qui auraient été créés ou maintenus grâce au Plan d'action économique

	Décembre 2010
Secteur primaire et services publics	5 000
Construction	53 000
Fabrication	37 000
Services	127 000
Total	**222 000**

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[4] Ces résultats sont fondés sur des estimations produites au moyen du MEFC ainsi que sur des simulations à partir d'un modèle d'entrées-sorties de l'économie canadienne.